

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU SAINT-QUENTINOIS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2021**

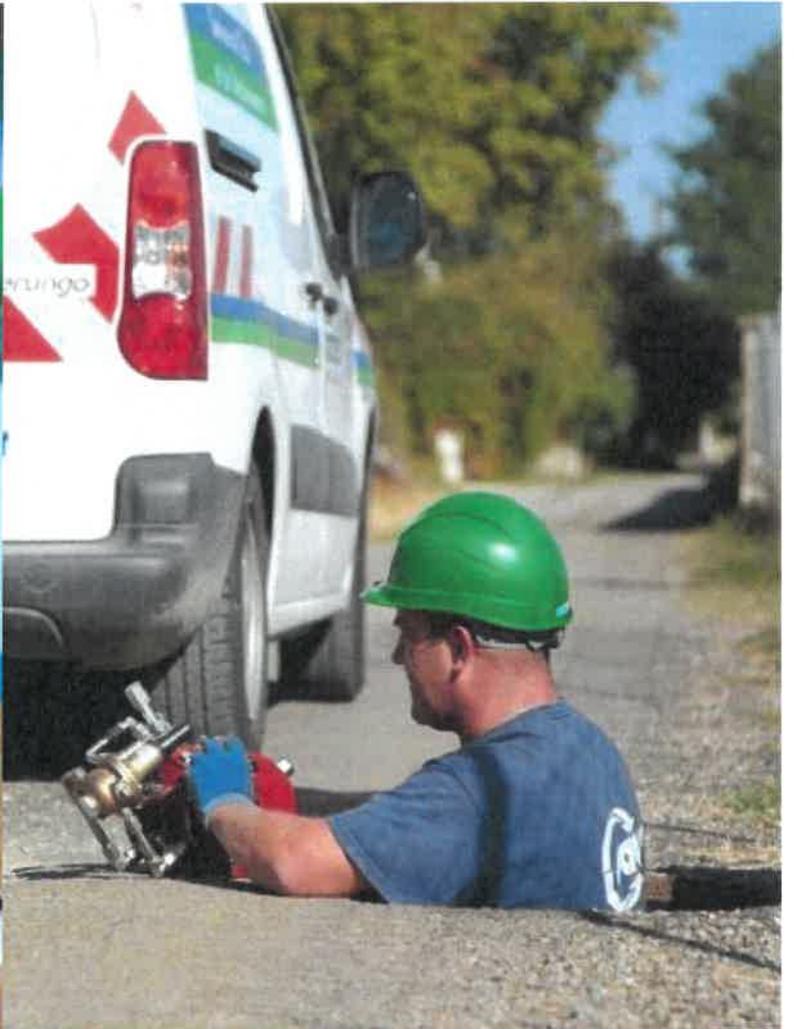
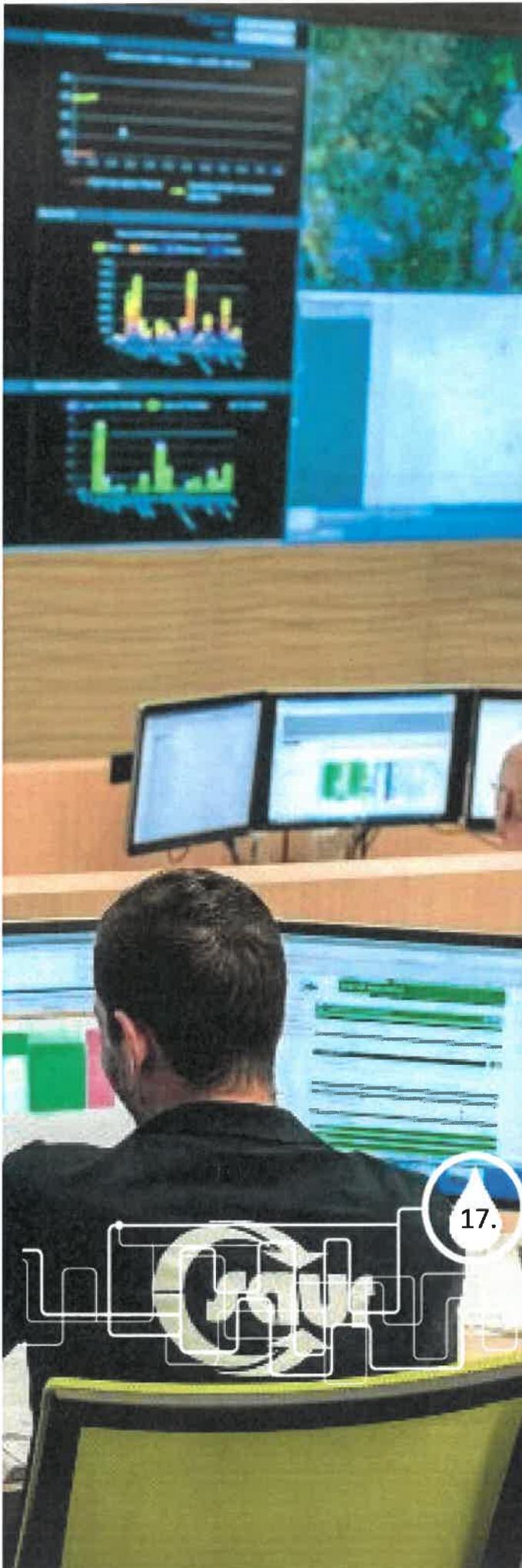


**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU SAINT-QUENTINOIS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 22 SEPTEMBRE 2021**

**du 3<sup>ème</sup> Trimestre 2021**





17.

LES INTERVENTIONS  
RÉALISÉES  
*Préserver et moderniser  
votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Dallon	Réservoir de Dallon	Réservoir de Dallon - 150 m3	12/06/20
Seraucourt-le-Grand	Réservoir de Seraucourt	Réservoir de Seraucourt- 400 m3	04/11/20
Tugny-et-Pont	Réservoir de Tugny-et-Pont	Réservoir de Tugny-et-Pont	03/11/20

### Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Dallon	03/02/20	Rue de l'Epine,02680,Dallon	100	0
Fontaine-lès-Clercs	14/10/20	Rue de Ham,02680,Fontaine-lès-Clercs	200	0
Happencourt	03/12/20	Rue de la Bretonne,02480,Happencourt	500	1
Tugny-et-Pont	12/10/20	Rue du Pont,02640,Tugny-et-Pont	300	0

### Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Artemps	1
Dury	1
Fontaine-lès-Clercs	1
Happencourt	2
Seraucourt-le-Grand	1
Tugny-et-Pont	1
<b>Total</b>	<b>7</b>

### Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Artemps	Fonte	60	08/10/20	7 Grande Rue,02480,Artemps
Dury	Fonte	100	20/10/20	3 Rue du Montchel,02480,Dury
Fontaine-lès-Clercs	Fonte	60	07/12/20	104 Rue de Ham,02680,Fontaine-lès-Clercs
Happencourt	Fonte	100	17/06/20	2 Rue de la Bretonne,02480,Happencourt
Artemps	Fonte	125	18/11/20	7 Ruelle du Marais,02480,Artemps
Seraucourt-le-Grand	Fonte	150	11/12/20	2 Rue du Vieux Moulin,02790,Seraucourt-le-Grand
Tugny-et-Pont	Fonte	125	30/01/20	8 Rue de Lavesne,02640,Tugny-et-Pont

### Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Fontaine-lès-Clercs	1
Happencourt	1
Sommette-Eaucourt	2
<b>Total</b>	<b>4</b>

### Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Fontaine-lès-Clercs	07/01/20	211 Rue de Saint-quentin,02680,Fontaine-lès-Clercs
Happencourt	12/06/20	3 Place de la Mairie,02480,Happencourt
Sommette-Eaucourt	28/07/20	4 Cite de Malakoff,02480,Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	06/08/20	13 bis Cite de Malakoff,02480,Sommette-Eaucourt



### Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Artemps	Entretien / Vérification de ventouses	1
Bray-Saint-Christophe	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	1
Bray-Saint-Christophe	Purge de réseau	3
Dury	Manoeuvre de vannes	1
Dury	Vérification ponctuelle de vanne	1
Fontaine-lès-Clercs	Entretien / Vérification de ventouses	2
Happencourt	Entretien / Vérification de ventouses	1
Ollezy	Entretien / Vérification de ventouses	1
Seraucourt-le-Grand	Entretien / Vérification de ventouses	1
Sommette-Eaucourt	Entretien / Vérification de ventouses	1
Sommette-Eaucourt	Manoeuvre de vannes	1
Sommette-Eaucourt	Purge de réseau	1
Tugny-et-Pont	Manoeuvre de vannes	1
<b>Total</b>		<b>16</b>

### Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
Artemps	Entretien / Vérification de ventouses	09/03/20	23 Rue du Maréchal,02480,Artemps
Bray-Saint-Christophe	Purge de réseau	04/02/20	Réseau communal de Bray-Saint-Christophe
Bray-Saint-Christophe	Purge de réseau	04/02/20	1 Rue de l'Abreuvoir,02480,Bray-Saint-Christophe
Bray-Saint-Christophe	Purge de réseau	07/02/20	Réseau communal de Bray-Saint-Christophe
Bray-Saint-Christophe	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	23/07/20	1 Rue de l'Eglise,02480,Bray-Saint-Christophe
Dury	Vérification ponctuelle de vanne	19/05/20	6 Rue du Passillon,02480,Dury
Dury	Manoeuvre de vannes	21/10/20	2 Grande Rue,02480,Dury
Fontaine-lès-Clercs	Entretien / Vérification de ventouses	09/03/20	675 Rue de Ham,02680,Fontaine-lès-Clercs
Fontaine-lès-Clercs	Entretien / Vérification de ventouses	15/09/20	670 Rue de Saint-quentin,02680,Fontaine-lès-Clercs
Happencourt	Entretien / Vérification de ventouses	09/03/20	7 Ruelle du Marais,02480,Artemps
Ollezy	Entretien / Vérification de ventouses	17/09/20	0, Inconnu,02480,Ollezy,FRANCE
Seraucourt-le-Grand	Entretien / Vérification de ventouses	09/03/20	4 bis Impasse du Hamel,02790,Seraucourt-le-Grand
Sommette-Eaucourt	Manoeuvre de vannes	17/06/20	1 Cite de Malakoff,02480,Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	Entretien / Vérification de ventouses	14/09/20	12 Rue du Château,02480,Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	Purge de réseau	14/09/20	Réseau communal de Sommette-Eaucourt
Tugny-et-Pont	Manoeuvre de vannes	02/11/20	2 Rue du Point du Jour,02640,Tugny-et-Pont

### Opération de sectorisation (mesure de débit sur un large secteur) en réalisation d'une recherche préventive de fuite

Suivi régulier des compteurs de sectorisation via Rezzo+





**Nombre de jours où l'utilisation a été restreinte (ex : interdiction de consommation pour raison sanitaire, interdiction d'arrosage, de lavage de voitures, limites horaires...) durant l'année**

0 jours

**LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE**

**Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau**

Commune	Curatif	Préventif	Total
Happencourt	7	0	7
Tugny-et-Pont	1	0	1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>

**Détail des interventions de maintenance 2ème niveau**

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Happencourt	Production d'Happencourt	Compteur énergie Production d'Happencourt	28/02/20	Curatif
Happencourt	Production d'Happencourt	Transformateur	09/03/20	Curatif
Happencourt	Production d'Happencourt	Télésurveillance	02/04/20	Curatif
Happencourt	Production d'Happencourt	Production d'Happencourt	25/05/20	Curatif
Happencourt	Production d'Happencourt	Armoire chloration	03/11/20	Curatif
Happencourt	Production d'Happencourt	Production d'Happencourt	18/11/20	Curatif
Happencourt	Production d'Happencourt	Télésurveillance	28/12/20	Curatif
Tugny-et-Pont	Réservoir de Tugny-et-Pont	Télésurveillance	09/06/20	Curatif

**Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques**

Commune	Installation	Equipement	Date
Dallon	Réservoir de Dallon	Réservoir de Dallon	08/06/20
Happencourt	Production d'Happencourt	Production d'Happencourt	02/06/20
Seraucourt-le-Grand	Réservoir de Seraucourt	Réservoir de Seraucourt	02/06/20
Tugny-et-Pont	Réservoir de Tugny-et-Pont	Réservoir de Tugny-et-Pont	12/03/20





## LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
Réservoir de Dallon	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel										1 490	
Station de production d'Happencourt	Chloromètre	Renouvellement complet du matériel							2 940				
Station de production d'Happencourt	Inverseur chloration	Renouvellement complet du matériel							1 780				
Station de production d'Happencourt	Hydro-éjecteur chloration	Renouvellement complet du matériel							650				
Station de production d'Happencourt	Clôture station	Renouvellement complet du matériel	5 310										
Station de production d'Happencourt	Radiateur chloration	Renouvellement complet du matériel								150			
Station de production d'Happencourt	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel					1 850						
Station de production d'Happencourt	Accumulateurs	Renouvellement complet du matériel									500		
Station de production d'Happencourt	Chargeur accumulateurs	Renouvellement complet du matériel									530		
Station de production d'Happencourt	Pompe forage n°1	Renouvellement complet du matériel	1 900										
Station de production	Pompe forage n°2	Renouvellement complet du		3 060									





Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
d'Happencourt		matériel											
Station de production d'Happencourt	Vanne pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	140										
Station de production d'Happencourt	Vanne pompe n°2	Renouvellement complet du matériel		140									
Station de production d'Happencourt	EV Eau motrice chloration	Renouvellement complet du matériel								1 280			
Station de production d'Happencourt	Clapet pompe n°1	Renouvellement complet du matériel	530										
Station de production d'Happencourt	Clapet pompe n°2	Renouvellement complet du matériel		530									
Station de production d'Happencourt	Tuyauterie chloration	Renouvellement complet du matériel								380			
Réservoir de Seraucourt	Détecteurs niveaux	Renouvellement complet du matériel					200						2019
Réservoir de Seraucourt	Radiateur	Renouvellement complet du matériel									280		
Réservoir de Seraucourt	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel						1 490					
Réservoir de Seraucourt	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel			1 560								
Réservoir de Seraucourt	Eclairage	Renouvellement complet du matériel								380			
Réservoir de Seraucourt	Disjoncteur	Renouvellement complet du matériel								260			
Réservoir de Seraucourt	Clapet by-pass réservoir	Renouvellement complet du matériel					390						
Réservoir de	Sonde niveau	Renouvellement complet du				410							2019



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
Tugny-et-Pont		matériel											
Réservoir de Tugny-et-Pont	Détecteurs niveaux	Renouvellement complet du matériel				200							2019
Réservoir de Tugny-et-Pont	Compteur distribution RE006 sortie RE Tugny et Pont	Renouvellement complet du matériel				810							
Réservoir de Tugny-et-Pont	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel								1 490			
Réservoir de Tugny-et-Pont	Armoire de commande	Renouvellement complet du matériel				1 560							

Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
<b>Dotations(€)</b>	2 542	2 651	2 651	2 651	2 651	2 651	2 651	2 651	2 651	2 651	2 651	2 651	109	<b>31 812</b>

Coefficients en Compte au : 31/12/2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Coefficient de la dotation</b>	1,000000	0,996000	0,996400	1,007500	1,034600	1,057500
<b>Coefficient de report de solde</b>	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000





Bilan financier en Compte au : 31/12/2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total (€)	
Dotation actualisée (€)	2 542	2 640	2 641	2 671	2 743	2 803	16 040	
Report de solde actualisé (€)	0	2 542	5 182	7 824	10 495	12 399		
Programmé au contrat	TOTAL						838	838
Total renouvellement(€)	0	0	0	0	838	0	838	
Solde(€)	2 542	5 182	7 824	10 495	12 400	15 203		

**Il n'y a pas d'opération réalisée pour l'année 2020 au titre de la Compte.**

#### **La garantie pour la continuité de service**

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

**Il n'y a pas d'opération réalisée pour l'année 2020 au titre de la Garantie.**





## ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

### **Volume produit, importé et exporté de la semaine de pointe des 5 dernières années avec les dates correspondantes**

Production : FORAGE HAPPENCOURT : semaine du 21/05/2018 avec un volume de 4 356 m3

Importation : HAMEAU DE MALAKOFF : semaine du 20/07/2020 avec un volume de 155.8 m3

Exportation : CASTRES : semaine du 1/10/2018 avec un volume de 1 058.21 m3

### **Volume et date du jour de pointe intégrant production, exportation et importation par unité de production, pour chaque point d'importation ou chaque point d'exportation**

Production : FORAGE HAPPENCOURT : 30/01/2018 avec un volume de 862 m3

Importation : HAMEAU DE MALAKOFF : 26/07/2020 avec un volume de 26.5 m3

Exportation : CASTRES : 07/10/2018 avec un volume de 157.61 m3

### **Modalités d'accueil (locaux, horaires,...)**

Accueil dans nos locaux de Vermand du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sur rendez vous

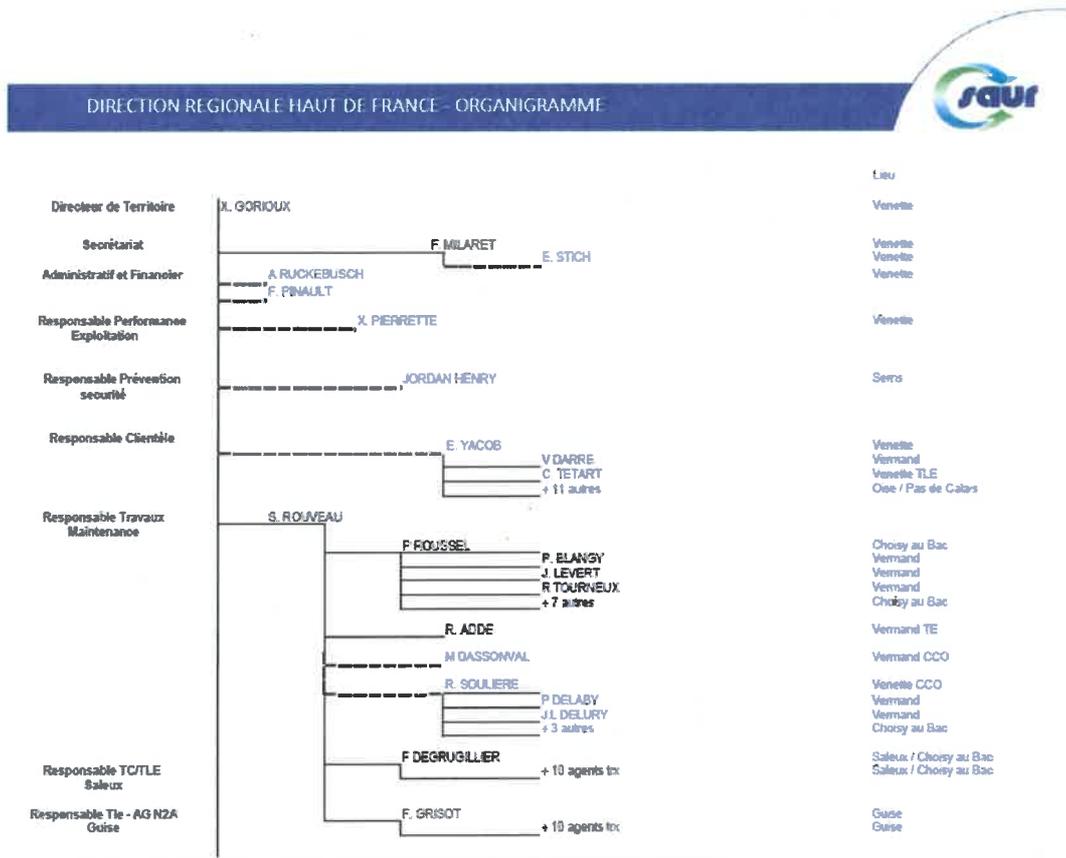
### **Difficultés rencontrées et/ou prévisibles, liste des insuffisances constatées**

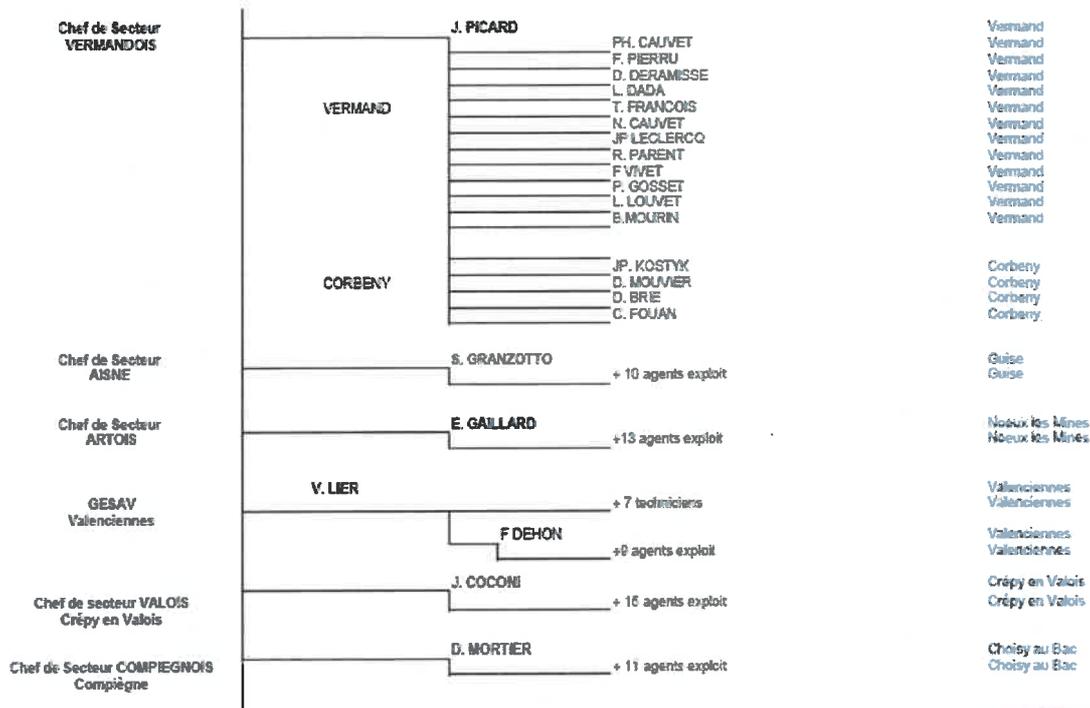
Sans objet





EFFECTIFS : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU SERVICE COMPORTANT LA LISTE NOMINATIVE DES SALARIÉS (EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE OU INDÉTERMINÉE) INTERVENANT RÉGULIÈREMENT SUR LES OUVRAGES

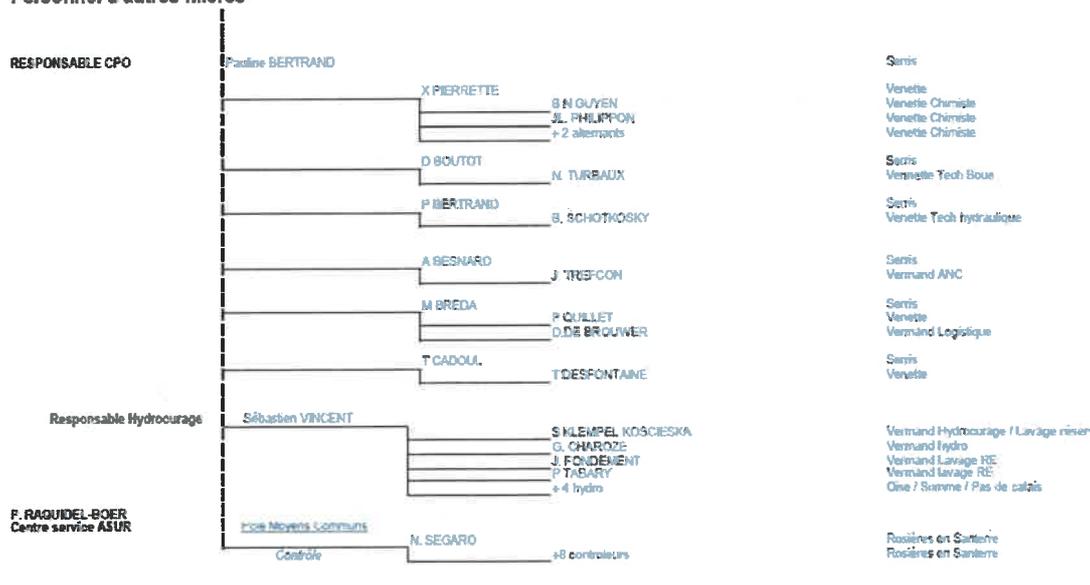




DIRECTION REGIONALE HAUT DE FRANCE - ORGANIGRAMME



Personnel d'autres filières



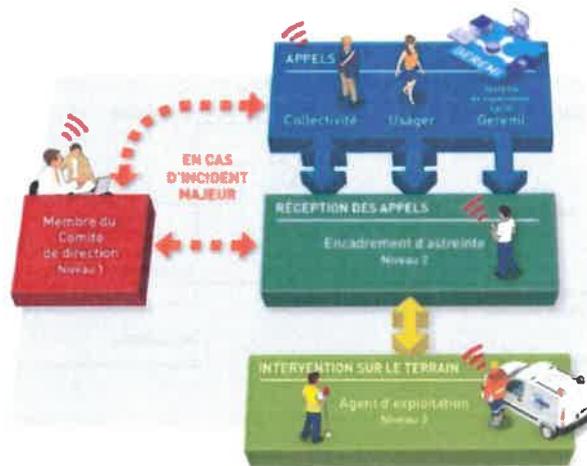
## MODALITÉS D'ORGANISATION DES ASTREINTES

### Continuité du service :

#### Astreinte 24 heures / 24 et 365 jours / 365

- Moyens locaux
- CPO 7h-22h
  - 6 Agents exploitation
  - 1 Electromécanicien
  - 1 chimiste
  - Moyens lourds
  - Hydrocureur

- Astreinte labo 24/24
- GEDICOM
- Hydrocurage
- Contrats de fournitures de Groupes électrogènes





## NOMBRE DE BRANCHEMENT PAR NATURE ET DIAMÈTRE

Nature Avant Compteur	Section Branchement	Total
Acier	Indéterminé	3
<b>Total Acier</b>		<b>3</b>
Amiante ciment	Indéterminé	1
<b>Total Amiante ciment</b>		<b>1</b>
Cuivre	Indéterminé	2
<b>Total Cuivre</b>		<b>2</b>
Fonte	Indéterminé	2
<b>Total Fonte</b>		<b>2</b>
non définie	Indéterminé	10
<b>Total non définie</b>		<b>10</b>
PEHD	015 mm	1
	025 mm	12
	032 mm	1
	050 mm	1
	150 mm	1
	Indéterminé	430
<b>Total PEHD</b>		<b>446</b>
Plomb	Indéterminé	15
<b>Total Plomb</b>		<b>15</b>
PVC	025 mm	3
	Indéterminé	834
<b>Total PVC</b>		<b>837</b>
Indéterminé	050 mm	1
	150 mm	1
	Indéterminé	25
	(vide)	2
<b>Total (vide)</b>		<b>29</b>
<b>Total général</b>		<b>1345</b>





## LISTE DES BRANCHEMENTS NEUFS (AVEC TOTAL) ET MONTANT

NOM	Réf client	Commune	Réception dossier	Montant HT	Réalisation	Facturation
CAILLE BALLEUR	110051462	BRAY ST CHRISTOPHE	09/07/2020	2174,47	07/10/2020	21/10/2020
DOUAIS	10531903	SÉRAUCOURT LE GRAND	28/07/2020	847,86	13/10/2020	25/10/2020









## LISTE DES RENOUELEMENTS DE COMPTEURS

Réfère nce Client	Client	Référence PF	Ancien compteur déposé				Nouveau compteur posé						Adresse PF	Commune			
			Matricule ancien compteur	Nume ro de série ancien compt eur	Année ancie n	Diamè tre ancien compt eur	Date dépos e	Inde x dépo sé	Matricule nouveau compteur	Nume ro de série nouvé au compt eur	Modè le nouve au compt eur	Année Nouve au Compt eur			Diamè tre nouve au compt eur	Date de posé	Motif du renouve lement
001026 0814	PADUCH CARINE	00100693 11001	C05AA052 551W	05255 1	2005	015 mm	06/08/2 020	1161	L20AA015 138B	01513 8	MVM Compo site	2020	015 mm	06/08/2 020	Renouve lement	10 GRANDE RUE	ARTEMPS
001026 0868	GUNIA ALAIN	00100693 65001	D05LA026 263N	02626 3	2005	015 mm	04/08/2 020	398	L20AA015 052W	01505 2	MVM Compo site	2020	015 mm	04/08/2 020	Renouve lement	8 RUE DU CANAL	ARTEMPS
001026 0911	FRANCHETTE PAULETTE	00100694 06001	D05LA026 267R	02626 7	2005	015 mm	06/08/2 020	534	L20AA015 134X	01513 4	MVM Compo site	2020	015 mm	06/08/2 020	Renouve lement	23 RUE DU IMARECHA L	ARTEMPS
001026 0926	VANNIEUWEN HUYSE PASCAL	00100694 21001	D05LA026 266Q	02626 6	2005	015 mm	05/08/2 020	1170	L20AA015 121S	01512 1	MVM Compo site	2020	015 mm	05/08/2 020	Renouve lement	3 CHEMIN VERT	ARTEMPS
001026 1950	MITNIK - JANICKI BENEDIC	00100704 40001	A05TA120 750K	12075 0	2005	015 mm	16/09/2 020	1098	L20AA015 295N	01529 5	MVM Compo site	2020	015 mm	16/09/2 020	Renouve lement	7 RUE DU MARECHA L	ARTEMPS
001026 0944	SARL EUROTRANSF O	00100694 39001	C05AA052 610Q	05261 0	2005	015 mm	16/09/2 020	354	L20AA015 161A	01516 1	MVM Compo site	2020	015 mm	16/09/2 020	Renouve lement	5 RUE DU MONCHEL	BRAY ST CHRISTOP HE
001026 0954	MORET LAURENT	00100694 49001	C05AA052 574D	05257 4	2005	015 mm	04/08/2 020	1226	L20AA015 285L	01528 5	MVM Compo site	2020	015 mm	04/08/2 020	Renouve lement	3 RUE DE LEGLISE	BRAY ST CHRISTOP HE
001026 0956	DIAS MANUEL	00100694 51001	C05AA052 570Z	05257 0	2005	015 mm	11/08/2 020	2051	L20AA015 279N	01527 9	MVM Compo site	2020	015 mm	11/08/2 020	Renouve lement	2 RUE DE L ABREUVOI R	BRAY ST CHRISTOP HE
001026 0958	COTIN ANDRE	00100694 53001	C05AA052 556B	05255 6	2005	015 mm	05/08/2 020	301	L20AA015 125W	01512 5	MVM Compo site	2020	015 mm	05/08/2 020	Renouve lement	4 RUE DE L ABREUVOI R	BRAY ST CHRISTOP HE
001034 5845	VANDEBRO UCKE MARINE BAUDRY LUCAS	00100694 30001	C05AA052 616W	05261 6	2005	015 mm	07/08/2 020	1165	L20AA015 140V	01514 0	MVM Compo site	2020	015 mm	07/08/2 020	Renouve lement	3 RUE DE LAVESNE	BRAY ST CHRISTOP HE





Réfère nce Client	Client	Référence PF	Ancien compteur déposé				Nouveau compteur posé						Adresse PF	Commune			
			Matricule ancien compteur	Nume ro de série ancien compt eur	Année n compt eur	Diamè tre ancien compt eur	Date dépos e	Inde x dépo se	Matricule nouveau compteur	Nume ro de série nouve au compt eur	Modèl e nouve au compt eur	Année Nouve au Compt eur			Diamè tre nouve au compt eur	Date de posé	Motif du renouve lement
001045 8383	REMONT VINCENT OU REBECCA	00100694 43001	C05AA052 550V	05255 0	2005	015 mm	05/08/2 020	1203	L20AA015 123U	01512 3	MVM site	2020	015 mm	05/08/2 020	Renouve ment	1 CHEMIN DE HAM	BRAY ST CHRISTOP HE
001026 0971	PINCHON NICOLAS	00100694 66001	E05KA545 042P	54504 2	2005	015 mm	16/09/2 020	2615	L20AA015 113S	01511 3	MVM Compo site	2020	015 mm	16/09/2 020	Renouve ment	15 RUE DE FONTAINE	DALLON
001026 0973	DUPONT EMMANUEL	00100694 68001	E05KA545 037S	54503 7	2005	015 mm	13/08/2 020	920	L20AA015 166F	01516 6	MVM Compo site	2020	015 mm	13/08/2 020	Renouve ment	19 RUE DE FONTAINE	DALLON
001026 0991	DEBUT STEPHANIE	00100694 86001	E05KA545 039U	54503 9	2005	015 mm	04/08/2 020	1324	L20AA015 082C	01508 2	MVM Compo site	2020	015 mm	04/08/2 020	Renouve ment	63 RUE DE FONTAINE	DALLON
001026 0992	STE ACOLYANCE	00100694 87001	E05KA545 041O	54504 1	2005	015 mm	07/08/2 020	422	L20AA015 137A	01513 7	MVM Compo site	2020	015 mm	07/08/2 020	Renouve ment	65 RUE DE FONTAINE	DALLON
001026 0998	PAYET JACQUES	00100694 93001	C05AA052 559E	05255 9	2005	015 mm	16/09/2 020	1434	L20AA015 296O	01529 6	MVM Compo site	2020	015 mm	16/09/2 020	Renouve ment	8 PLACE PUBLIQUE	DALLON
001026 1001	CAPELLE ERIC	00100694 96001	E04KA453 224B	45322 4	2004	015 mm	03/08/2 020	2221	L20AA015 085F	01508 5	MVM Compo site	2020	015 mm	03/08/2 020	Renouve ment	14 PLACE PUBLIQUE	DALLON
001026 1029	BLOT MARIE AGNES	00100695 24001	C05AA052 548B	05254 8	2005	015 mm	13/08/2 020	1296	L20AA015 162B	01516 2	MVM Compo site	2020	015 mm	13/08/2 020	Renouve ment	30 RUE D OESTRES	DALLON
001026 1039	PETER MARTINE	00100695 34001	E05KA545 044R	54504 4	2005	015 mm	05/08/2 020	1132	L20AA015 129A	01512 9	MVM Compo site	2020	015 mm	05/08/2 020	Renouve ment	42 RUE D OESTRES	DALLON
001026 1082	NOBECOURT ANNE MARIE	00100695 77001	C05AA052 582D	05258 2	2005	015 mm	04/08/2 020	1279	L20AA015 083D	01508 3	MVM Compo site	2020	015 mm	04/08/2 020	Renouve ment	10 CHEMIN VERT	DALLON
001026 1088	DIEU SYLVIANE	00100695 83001	C05AA052 585G	05258 5	2005	015 mm	05/08/2 020	1090	L20AA015 124V	01512 4	MVM Compo site	2020	015 mm	05/08/2 020	Renouve ment	8 CHEMIN VERT	DALLON





Réfère nce Client	Client	Référence PF	Ancien compteur déposé				Nouveau compteur posé						Adresse PF	Commune			
			Matricule ancien compteur	Numéro de série ancien compteur	Année ancienneté compteur	Diamètre ancien compteur	Date de dépose	Index de dépose	Matricule nouveau compteur	Numéro de série nouveau compteur	Année nouveau compteur	Diamètre nouveau compteur			Date de pose	Motif du renouvellement	
001038 7910	RATRIQUE POULAIN ALEXANDRE CHRISTELLE	00100695 05001	D05LA028 614Y	02861 4	2005	015 mm	03/08/2 020	1502	L20AA015 090C	01509 0	MVM Compo site	2020	015 mm	03/08/2 020	Renouvellement	4 RUE D OESTRES	DALLON
001026 1138	GRZESIEZAK JEAN PIERRE	00100696 33001	D05LA028 615Z	02861 5	2005	015 mm	11/08/2 020	1272	J20FA457 532Z	45753 2	V200 P	2020	015 mm	11/08/2 020	Renouvellement	6 RUE DES MAYEURS	DURY
001026 1150	MICHALACK GINETTE	00100696 45001	C05AA052 543W	05254 3	2005	015 mm	11/08/2 020	404	L20AA015 212U	01521 2	MVM Compo site	2020	015 mm	11/08/2 020	Renouvellement	10 RUE D ALVA	DURY
001026 1943	LETRUN CHRISTOPHE	00100704 33001	C05AA052 592F	05259 2	2005	015 mm	03/08/2 020	734	L20AA015 086G	01508 6	MVM Compo site	2020	015 mm	03/08/2 020	Renouvellement	2bis RUE D ALVA	DURY
001054 7980	CHIBAH THOMAS	00100696 49001	D05LA026 270M	02627 0	2005	015 mm	04/08/2 020	1329	L20AA015 281H	01528 1	MVM Compo site	2020	015 mm	04/08/2 020	Renouvellement	23 RUE D ALVA	DURY
001026 1214	LECLERCQ JEAN MARIE	00100697 07001	C05AA052 573C	05257 3	2005	015 mm	03/08/2 020	1441	L20AA015 084E	01508 4	MVM Compo site	2020	015 mm	03/08/2 020	Renouvellement	6 RUE DES SAULES	FONTAINE LES CLERCS
001026 1215	CASSOL DENIS	00100697 08001	C05AA052 579I	05257 9	2005	015 mm	13/08/2 020	2005	L20AA015 164D	01516 4	MVM Compo site	2020	015 mm	13/08/2 020	Renouvellement	4 LOT DU TOUR DE VILLE	FONTAINE LES CLERCS
001026 1216	MARANDIN TONY	00100697 09001	C05AA052 522R	05252 2	2005	015 mm	14/08/2 020	1583	L20AA015 142X	01514 2	MVM Compo site	2020	015 mm	14/08/2 020	Renouvellement	7 RUE DES SAULES	FONTAINE LES CLERCS
001026 1219	POLLART NORBERT	00100697 12001	C05AA052 572B	05257 2	2005	015 mm	05/08/2 020	1314	L20AA015 126X	01512 6	MVM Compo site	2020	015 mm	05/08/2 020	Renouvellement	10 RUE DES SAULES	CLERCS FONTAINE LES CLERCS
001026 1233	DAMIENS ALAIN - CORBEAUX	00100697 26001	C05AA052 523S	05252 3	2005	015 mm	11/08/2 020	1031	L20AA015 046Y	01504 6	MVM Compo site	2020	015 mm	11/08/2 020	Renouvellement	531 CHEMIN DES FRENES	FONTAINE LES CLERCS FONTAINE LES CLERCS
001026 1283	GOMES ARMANDO	00100697 75001	C05AA052 547A	05254 7	2005	015 mm	03/08/2 020	4360	L20AA015 087H	01508 7	MVM Compo site	2020	015 mm	03/08/2 020	Renouvellement	3 LOT DU TOUR DE VILLE	FONTAINE LES CLERCS
001026 1303	PECQUE EMILE	00100697 95001		13209 5	1998	015 mm	04/08/2 020	2637	L20AA015 289P	01528 9	MVM Compo site	2020	015 mm	04/08/2 020	Renouvellement	14 GRANDE RUE	HAPPENC COURT





Réfère nce Client	Client	Référence PF	Ancien compteur déposé				Nouveau compteur posé				Adresse PF	Commune					
			Matricule ancien compteur	Nume ro de série ancien compt eur	Année n compt eur	Diamè tre ancien compt eur	Date de dépos e	Inde x dépo se	Matricule nouveau compteur	Nume ro de série nouve au compt eur			Année nouve au Compt eur	Modèle nouve au compt eur	Diamè tre nouve au compt eur	Date de pose	Motif du renouvele ment
001026 1311	CARPENTIER DANIEL	00100698 03001	C05AA052 580B	05258 0	2005	015 mm	10/08/2 020	726	L20AA015 280G	01528 0	MVM Compo site	2020	015 mm	10/08/2 020	Renouvele ment	1 RUE DU TOUR DE VILLE	HAPPENC OURT
001026 1327	LECUYER SOPHIE	00100698 19001	C10FA511 100K	51110 0	2010	015 mm	29/01/2 020	75	J20FA409 029Y	40902 9	V200 P	2020	015 mm	29/01/2 020	Compteur Défectueu x	8 RUE DE LA TERRIERE	HAPPENC OURT
001026 1363	LEBLOND ALAIN	00100698 55001	D05LA026 287V	02628 7	2005	015 mm	06/08/2 020	2	L20AA015 132V	01513 2	MVM Compo site	2020	015 mm	06/08/2 020	Renouvele ment	4 RUE DES CAILLOUX	OLLEZY
001026 1393	GODEREAUX ALBERT	00100698 85001	C05AA052 575E	05257 5	2005	015 mm	06/08/2 020	457	L20AA015 136Z	01513 6	MVM Compo site	2020	015 mm	06/08/2 020	Renouvele ment	27 RUE DES MULQUINI ERS	OLLEZY
001026 1395	BRICOUT BRUNO	00100698 87001	C05AA052 576F	05257 6	2005	015 mm	03/08/2 020	2256	L20AA015 089J	01508 9	MVM Compo site	2020	015 mm	03/08/2 020	Renouvele ment	29 RUE DES MULQUINI ERS	OLLEZY
001038 6055	DUCROQ ALEXANDRE	00100699 00001	C05AA052 577G	05257 7	2005	015 mm	07/08/2 020	294	L20AA015 139C	01513 9	MVM Compo site	2020	015 mm	07/08/2 020	Renouvele ment	5 RUE DU BILBOQUE T	OLLEZY
001026 1424	DUFLOT MAURICE	00100699 16001	E05KA544 969X	54496 9	2005	015 mm	05/08/2 020	666	L20AA015 122T	01512 2	MVM Compo site	2020	015 mm	05/08/2 020	Renouvele ment	1 CITE DU HAMEL	SERAUCO URT LE GRAND
001026 1520	GRIS DANIEL	00100700 10001	E05KA544 988A	54498 8	2005	015 mm	04/08/2 020	710	L20AA015 081B	01508 1	MVM Compo site	2020	015 mm	04/08/2 020	Renouvele ment	3 RUE DE L ETERNITE	SERAUCO URT LE GRAND
001026 1557	WATTIER PATRICE	00100700 47001	E05KA545 003I	54500 3	2005	015 mm	10/08/2 020	596	L20AA015 275J	01527 5	MVM Compo site	2020	015 mm	10/08/2 020	Renouvele ment	33 RUE CHARLES VOYEUX	SERAUCO URT LE GRAND
001026 1645	STOLZ LEGLISE RAPHAEL	00100701 35001	C05AA052 590D	05259 0	2005	015 mm	13/08/2 020	958	L20AA015 168H	01516 8	MVM Compo site	2020	015 mm	13/08/2 020	Renouvele ment	11 RUE DE LA GRENOUIL LERE	SERAUCO URT LE GRAND
001026 1660	AKSOUL ALBERT	00100701 50001	C05AA052 583E	05258 3	2005	015 mm	10/08/2 020	458	L20AA015 272G	01527 2	MVM Compo site	2020	015 mm	10/08/2 020	Renouvele ment	16 RUE DE LA GRENOUIL LERE	SERAUCO URT LE GRAND





Réfère nce Client	Client	Référence PF	Ancien compteur déposé					Nouveau compteur posé					Motif du renouvellement	Adresse PF	Commune		
			Matricule ancien compteur	Nume ro de série ancien compteur	Année ancie n	Diamè tre ancien compteur	Date de dépô se	Inde x dépo se	Matricule nouveau compteur	Nume ro de série nouveau compteur	Année Nouve au Compteur	Diamè tre nouveau compteur				Date de pose	
001026 1670	GUIN FRANCIS	00100701 60001	C05AA052 549C	05254 9	2005	015 mm	10/08/2 020	2386	L20AA015 277L	01527 7	MVM Compo site	2020	015 mm	10/08/2 020	Renouvelle ment	5 AVENUE DES PEUPLIER S	SERAUCO URT LE GRAND
001026 1947	CARPENTIER ALAIN	00100704 37001	D05LA028 617B	02861 7	2005	015 mm	05/08/2 020	599	L20AA015 127Y	01512 7	MVM Compo site	2020	015 mm	05/08/2 020	Renouvelle ment	5 RUE DU HAMEL	SERAUCO URT LE GRAND
001045 6645	HENIN NATHALIE	00100699 72001	C14FA310 093W	31009 3	2014	015 mm	06/11/2 020	425	L20AA015 159G	01515 9	MVM Compo site	2020	015 mm	06/11/2 020	Compteur Défectueu x	3 RUE DU JEU D ARC	SERAUCO URT LE GRAND
001047 9888	LARTIZIEN OU DELANNOY DENIS ET NATHALIE	00100699 33001	E05KA544 971R	54497 1	2005	015 mm	03/08/2 020	700	L20AA015 088I	01508 8	MVM Compo site	2020	015 mm	03/08/2 020	Renouvelle ment	5 RUE DU CANAL	SERAUCO URT LE GRAND
001053 1903	DOUAI ALLISON	00100680 54001		98358	2000	015 mm	13/10/2 020	151	J20FA497 029J	49702 9	V200 P	2020	015 mm	13/10/2 020	A la demande du client	24 RUE D ARTEMPS	SERAUCO URT LE GRAND
001053 2157	GOBEAUD JONATHAN	00100699 20001	C13FA381 253Y	38125 3	2013	015 mm	06/05/2 020	203	J20FA408 923P	40892 3	V200 P	2020	015 mm	06/05/2 020	Compteur bloqué	4 B CITE DU HAMEL	SERAUCO URT LE GRAND
001026 1699	DELAPORTE PASCAL	00100701 89001	C05AA052 527W	05252 7	2005	015 mm	06/08/2 020	964	L20AA015 287N	01528 7	MVM Compo site	2020	015 mm	06/08/2 020	Renouvelle ment	13 B HAMEAU DE MALAKOF F	SOMMETT E EAUCOUR T
001026 1700	COLLAU BERNARD	00100701 90001	C05AA052 565C	05256 5	2005	015 mm	06/08/2 020	902	L20AA015 128Z	01512 8	MVM Compo site	2020	015 mm	06/08/2 020	Renouvelle ment	15 HAMEAU DE MALAKOF F	SOMMETT E EAUCOUR T
001043 3416	AHERN ALEXANDRE BOUVIER ANGIE	00100701 91001	C13FA717 317K	71731 7	2013	015 mm	28/07/2 020	489	L20AA020 667G	02066 7	MVM Compo site	2020	015 mm	28/07/2 020	Compteur Défectueu x	16 HAMEAU DE MALAKOF F	SOMMETT E EAUCOUR T
001050 5242	HOUDAN DANIEL ET	00100701 98001	E05KA545 026P	54502 6	2005	015 mm	06/08/2 020	849	L20AA015 130T	01513 0	MVM Compo site	2020	015 mm	06/08/2 020	Renouvelle ment	2 RUE DU MOULIN	SOMMETT E





Réfère ce Client	Client	Référence PF	Ancien compteur déposé				Nouveau compteur posé						Adresse PF	Commune			
			Matricule ancien compteur	Nume ro de série ancien compt eur	Année n compt eur	Diamè tre ancien compt eur	Date dépos e	Inde x dépo se	Matricule nouveau compteur	Nume ro de série nouve au compt eur	Modè le nouve au compt eur	Année au Compt eur			Diamè tre nouve au compt eur	Date de pose	Motif du renouvelle ment
001053 8187	TREBINSKI SEBASTIEN	00100704 05001	C08EU000 795Y	00079 5	2008	"Coaxi aux 1" <sup>m</sup> 1/2"	28/10/2 020	428	J20EU309 0070	30900 7	V210 P	2020	"Coaxi aux 1" <sup>m</sup> 1/2"	28/10/2 020	Compteur bloqué	2 HAMEAU DE MALAKOF F	EAUCOUR T SOMMETT E EAUCOUR T
001026 1856	NOZAL MICHEL	00100703 46001	C05AA052 611R	05261 1	2005	015 mm	07/08/2 020	1330	L20AA015 131U	01513 1	MVM Compo site	2020	015 mm	07/08/2 020	Renouvelle ment	4 DIGUE DU CANAL	TUGNY ET PONT
001026 1879	DUREUX JEAN	00100703 69001	A04TA008 268M	00826 8	2004	015 mm	10/08/2 020	2482	J20FB201 390B	20139 0	V200 P	2020	020 mm	10/08/2 020	Renouvelle ment	5 HAMEAU DE LAVESNE	TUGNY ET PONT
001029 2375	HARTER MURIELLE	00100702 89001	C05AA052 538Z	05253 8	2005	015 mm	07/08/2 020	1057	L20AA015 135Y	01513 5	MVM Compo site	2020	015 mm	07/08/2 020	Renouvelle ment	2 RUE DES PRES	TUGNY ET PONT
001031 6701	CORDELETTE SEVERINE	00100703 09001	C14FA654 370A	65437 0	2014	015 mm	08/01/2 020	759	J19FA212 435S	21243 5	V200 P	2019	015 mm	08/01/2 020	Compteur Défectueu x	23 HAMEAU DE LAVESNE	TUGNY ET PONT





## PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

ANTICIPER LA RÉGLEMENTATION : NOTRE EXPÉRIENCE AU SERVICE DE VOTRE COLLECTIVITÉ.

La mise en place des **PGSSE** (Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau), est la prochaine grande transformation du paysage réglementaire national. Depuis la parution de la nouvelle Directive Européenne sur l'eau potable du 16 décembre au JO de l'Union Européenne le 23 décembre 2020, **la France se doit de retranscrire cette directive en droit français d'ici 2 ans.**

Les PGSSE vont devenir réglementairement obligatoires sur toute la chaîne d'approvisionnement en eau : **de la zone de captage jusqu'au robinet de l'utilisateur.**

**Votre collectivité** en tant que Personne Responsable de Production et de la Distribution de l'Eau (ou PRPDE) sera donc tenue d'initier cette démarche d'amélioration continue sur l'ensemble de votre périmètre.

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau en quelques mots :

- **Stratégie générale de prévention et d'anticipation ;**
- **Approche fondée sur l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire de l'eau ;**
- **Visé à garantir en permanence cette sécurité sur l'ensemble du processus.**

Il est basé sur l'évaluation et la gestion des risques intégrant toutes les étapes depuis la ressource en eau, son traitement et sa distribution jusqu'au robinet du consommateur.



Extrait Guide ASTEE : déploiement du PGSSE en 10 modules

Pilotée par la PRPDE, **SAUR**, fort de son expérience, qui a participé activement au Groupe de Travail ASTEE sur

cette thématique **sous le mandat de la Direction Générale de la Santé,** **pourra à vos côtés assurer l'accompagnement de la démarche au moyen de supports méthodologiques qui ont été établis à cet effet.**

Les principales étapes de l'établissement du PGSSE, adapté à votre territoire, s'inscrivent dans une **démarche d'amélioration continue.** Elles peuvent se résumer en six phases principales qui intègrent les 10 modules préconisés par le Guide ASTEE :

1. Initiation de la Démarche PGSSE et constitution de l'équipe PGSSE
2. Évaluation des Risques intrinsèques (Ri = Gravité x Fréquence d'apparition)
3. Définition des mesures de maîtrise et de surveillance
4. Évaluation des Risques Résiduels
5. Mise en place d'un plan d'action PGSSE afin de diminuer le Risque Résiduel
6. Méthode et outil de déploiement et de suivi de l'efficacité

Grâce à ce partenariat renforcé, nous anticiperons les risques sanitaires et nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur votre territoire afin de mieux préserver votre patrimoine et de répondre aux grands enjeux du PGSSE.



### APPRÉHENDER ET PRÉDIRE LE RISQUE DE MANQUE D'EAU SUR VOTRE TERRITOIRE ET VOS CAPTAGES





## RESSOURCES EN EAUX : LA NECESSITE D'AGIR

Au cours des dix dernières années, la France a connu six épisodes de sécheresses dont 3 majeurs : 2011, 2017 et 2019. Ces déficits hydriques obligent l'Etat à prendre des arrêtés de restriction d'eau afin de limiter la vidange des nappes et d'éviter des ruptures d'alimentation en eau potable des collectivités. Ce risque de sécheresse est d'autant plus impactant lorsque les ouvrages de production d'eau souterraine (puits et forages) sont colmatés et ne permettent plus un écoulement optimal de l'eau.

## LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES RESSOURCES EN EAU

Pour anticiper ces crises liées à la sécheresse sur un territoire et surveiller le rendement des ouvrages de production d'eau souterraine, SAUR propose la solution « EMI », application Web d'aide à la décision pour la protection des nappes et des forages de votre territoire.

Quotidiennement, l'application Web EMI

- collecte les données issues de capteurs installés dans les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine (niveau d'eau, débit, volume, temps de pompage...).
- interroge les serveurs de l'Etat et les bases « Open Data » afin d'obtenir des données complémentaires.

Ces données sont vérifiées, validées et utilisées dans des algorithmes hydrogéologiques afin de calculer des indicateurs vis-à-vis de la vulnérabilité à la sécheresse et du rendement du captage.



Vous maîtrisez vos ressources en eau par une vision continue de l'état quantitatif des ressources de votre territoire et de la performance de vos captages.



En cas de dégradation d'un indicateur, un changement de couleur s'opère et des alertes sont envoyées afin de mettre en place des actions correctives.

La collectivité peut ainsi anticiper des travaux de maintenance qui lui permettront de maintenir la capacité de production du champ captant et d'éviter les crises.

La surveillance accrue de la ressource participe également à une amélioration et une adaptation continues de votre Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux.

**Un module prédiction** (disponible 2<sup>e</sup> trimestre 2021) permettra de prédire le niveau des nappes de votre territoire à 20 jours et d'observer des tendances à 30 jrs, 60 jours et 90 jours.

Avec EMI, vous :

- Anticipez les risques de sécheresse : pour prendre des dispositions adaptées, délivrer une communication qualifiée vis-à-vis de la préfecture et de vos administrés.
- Optimisez vos investissements et réduisez vos coûts : ciblez et planifiez les opérations de maintenance sur votre patrimoine de production.
- prévoyez le développement de votre territoire en anticipant la disponibilité de la ressource à moyen terme et les plans de sécurisation.
- Devenez acteur de la préservation de la ressource en eau : pensez global, agissez local.

## PARTAGER L'INFORMATION : INFO-SECHERESSE.FR

Le développement de la plateforme « EMI » a permis de construire une base de données de l'eau interdisciplinaire et actualisée de manière quotidienne. Dans un souci d'utilité citoyenne visant à favoriser l'accessibilité à la donnée de l'eau, **une extension gratuite** de « EMI » a été mise en ligne le 17 juin 2020 : [info-secheresse.fr](http://info-secheresse.fr).

Cette plateforme numérique unique rassemble sur un seul site 7000 indicateurs sécheresse vis-à-vis du débit des cours d'eau, du niveau des nappes phréatiques et des cumuls de précipitations.

Ces derniers sont calculés selon des méthodes conformes aux standards internationaux et sont actualisés quotidiennement.



Ainsi, [info-secheresse.fr](http://info-secheresse.fr) permet aux différents acteurs de l'eau et au grand public d'être informé en continu du risque sécheresse sur l'ensemble du territoire métropolitain.





## NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet, et suit cinq axes d'évolution :

- l'accès à l'eau potable pour tous, en réponse à la 1<sup>ère</sup> initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain »,
- l'évaluation de la sécurité sanitaire de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive,
- l'actualisation de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques,
- l'harmonisation entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable,
- le renforcement de la transparence pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

En particulier, l'article 4.3, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m<sup>3</sup>/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.

L'article 5 et les annexes I (A, B, C et D) dressent la liste des nouveaux paramètres entrant dans le contrôle de la qualité d'eau, et de ceux dont la valeur paramétrique a été révisée :

Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Nouveaux paramètres	Chlorates	0,25 mg/l
	Chlorites	0,25 mg/l
	Bisphénol A	2,5 µg/l
	AHA (sommés de 5)	60 µg/l
	Uranium chimique	30 µg/l
	Microcystines LR	1 µg/l
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/l

	Total PFAS	0,5 µg/l
Relèvement de la limite de qualité	Antimoine	10 µg/l
	Bore	1,5 mg/l
	Sélénium	20 µg/l
Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Abaissement de la limite de qualité	Chrome	25 µg/l
	Plomb	5 µg/l

Une précision est également apportée quant à la notion de pertinence des métabolites de pesticides.

Les articles 7 à 10 décrivent la gestion de la sécurité sanitaire assurée par la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) :

- l'article 7 fait une présentation de l'approche globale, de la ressource jusqu'au robinet, fondée sur l'évaluation et la gestion des risques. Il introduit également les délais obligatoires de mise en œuvre : de 4,5 ans à 6 ans, en fonction de la taille du service et sous la responsabilité de la PRPDE. Une révision doit être réalisée autant que nécessaire, sans dépasser un délai de 6 ans.
- l'article 8, déclinaison du PGSSE au niveau de la ressource : recensement des points de captage, recensement des dangers et des sources de pollution, surveillance des paramètres pertinents pour les dangers et les sources de pollution recensées.
- l'article 9, déclinaison du PGSSE au niveau de la production et de la distribution : évaluation des risques liés à l'approvisionnement.
- l'article 10 déclinaison du PGSSE au niveau des réseaux privés : évaluation des risques liés à la distribution domestique, aux produits et matériaux en contact avec l'eau potable, et surveillance des paramètres plomb et Légionnelles.

L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

L'article 13 encadre le suivi de la qualité de l'eau par votre opérateur, avec notamment la référence de qualité de la turbidité en sortie de traitement fixée à 0,3 NFU dans 95% des échantillons.

L'article 15 maintient le principe des dérogations pour encadrer certaines non-conformités mais le limite à certaines situations et n'autorise qu'un seul renouvellement (3 + 3 ans au maximum).





L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoins à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,

Enfin, l'article 17 vise améliorer la confiance du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production ...)

L'Etat Français dispose de deux ans pour transposer la Directive Européenne dans la réglementation nationale, à l'exception des nouveaux paramètres (+ 3 ans) et de la mise en œuvre des premiers PGSSE (+ 4,5 à 6 ans).

SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre PGSSE

## MÉTABOLITES DE PESTICIDES

### L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

La présence de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est liée principalement à la dégradation de leur substance mère conduisant à leur formation dans l'environnement.

La notion de **pertinence** d'un métabolite de pesticide repose sur un objectif de protection de la santé associée à la consommation d'eau.

La nouvelle Directive Européenne 2020/2184 précise qu'un « métabolite de pesticide est jugé pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine s'il y a lieu de considérer qu'il possède des propriétés intrinsèques comparables à celles de la substance mère en ce qui concerne son activité cible pesticide ou qu'il fait peser (par lui-même ou par ses produits de transformation) un risque sanitaire pour les consommateurs ».

L'ANSES apporte une définition similaire dans son avis du 30 janvier 2019.

Dans son instruction du 18 décembre 2020, la **Direction Générale de la Santé** classe les métabolites de pesticides de la manière suivante :

- métabolites pertinents, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l,
- métabolites non pertinents, auxquels est associée la valeur de vigilance dans l'EDCH de 0,9 µg/l,

- métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l.

**Le jugement de la pertinence d'un métabolite relève exclusivement de la compétence de l'ANSES.**

Ainsi, dans son dernier avis du 14 janvier 2021, L'ANSES a établi la pertinence des métochlors ESA et NOA, et la non-pertinence du métochlors OXA.

**FACE AUX MÉTABOLITES : LE CARBOPLUS® DE SAUR, VÉRITABLE BARRIÈRE CONTRE LES MICROPOLLUANTS**

SAUR a développé le procédé **CarboPlus®**, qui permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau, dont les métabolites de pesticides, à un coût maîtrisé.

Le CarboPlus est un réacteur à lit de Charbon Actif fluidisé à renouvellement continu, qui offre les avantages suivants :

- une **efficacité élevée et constante** grâce au renouvellement continu du charbon actif et à la masse importante de charbon actif en contact avec l'eau
- Procédé **compact**, qui permet son intégration facile dans une usine existante
- Investissement **perenne** : technologie évolutive pouvant s'adapter aux variations de pollutions et aux évolutions réglementaires en matière de micropolluants.

SAUR dispose également d'un « **Observatoire des pesticides et de leurs métabolites** », qui permet le suivi de ces molécules, détectées dans les ressources et dans les EDCH des exploitations gérées par SAUR ou non.

Grâce à cet observatoire, nos Experts ont accès également la liste des pesticides vendus à l'échelle de chaque département. Ils peuvent connaître également la tendance des détections et essayer de prédire les substances qui poseront problèmes demain pour les **tester** sur nos procédés de traitement, **cibler** les campagnes de mesures et être ainsi **en amont de vos besoins**.

## NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée (> 50 mg/l).

La présence des nitrates dans les eaux est due :





- à leur présence naturelle dans l'environnement,
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines.

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- Filtration biologique, avec le **Bionitracycle**®,
- Résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracycle**®,

## MANGANÈSE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau ;
- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution ;
- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (tâches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de 60 µg/l pour le manganèse dans l'EDCH est proposée ;
- la référence de qualité actuelle de 50 µg/l pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessous.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de propositions : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse ...

## CVM

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, une **nouvelle instruction de la DGS** est parue, avec comme évolutions majeures :

- **Votre collectivité**, en tant que la PRPDE et Maître d'ouvrage, devient responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et votre obligation à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

- Un **diagnostic CVM** doit être mené sur l'ensemble des conduites à risque (évalué en fonction de la nature de la conduite, de sa date de pose et du temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses.

- En cas de non-conformité confirmée (> 0,5 µg/l), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.



SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **Modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact
- Mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **Proposition** d'actions correctives

De plus, Saur mène en 2021 une **expérimentation** sur des territoires pilotes avec une solution de traitement individuel, la **carafe aérante**, qui offrirait en cas de situation de crise CVM :





- une alternative à la distribution d'eau en bouteille,
- une substitution aux purges de réseau, très consommatrices d'eau.



## TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

### 1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

### 2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

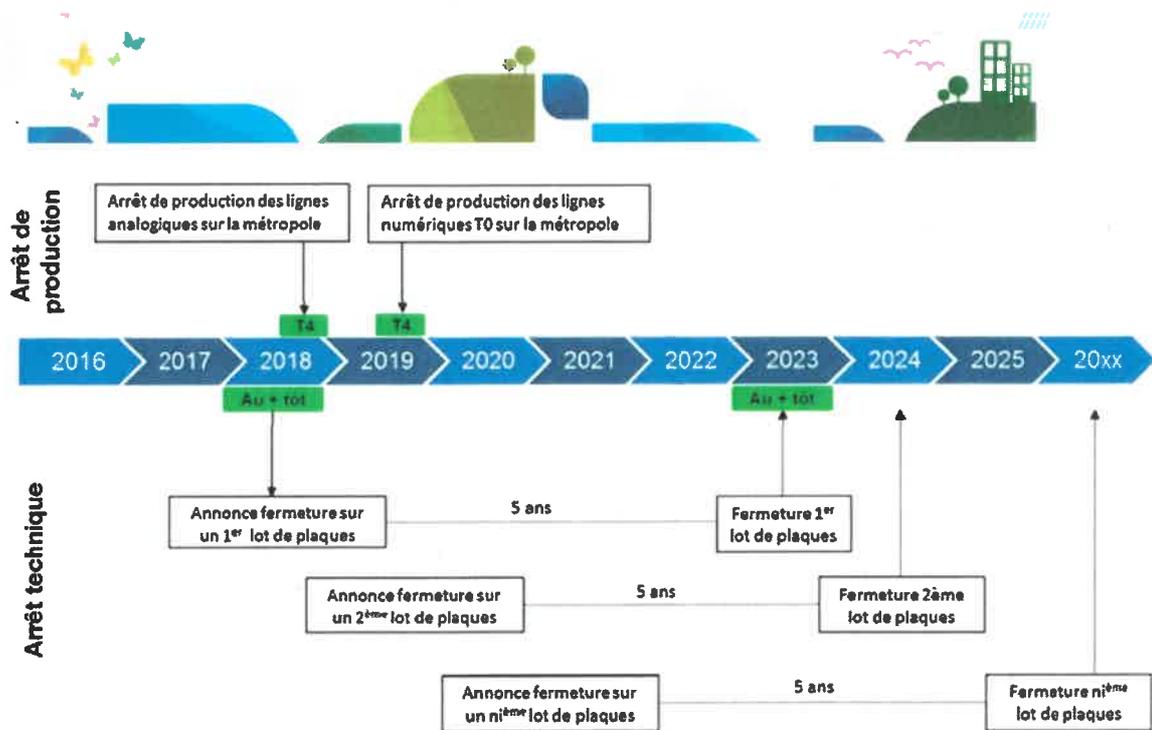
 , l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

**L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.**

**L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.**





Source du document : Orange

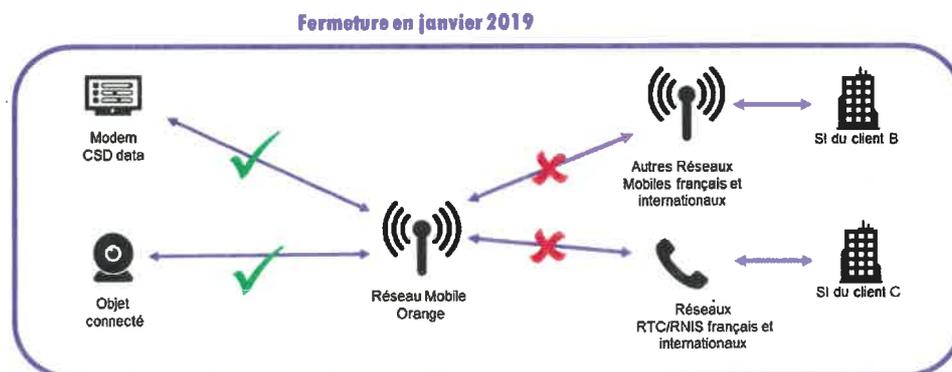
### 3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



à annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année **2018**, cet arrêt programmé va entraîner une **dégradation de la Qualité des communications** : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.



Source du document : Orange





a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'**arrêter définitivement le 31/12/2020**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

## **4. Evolution et aménagement à prévoir**

### **a. Nouveaux modes de communications**

**Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.**

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
  - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
  - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
  - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
  - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée.mais encore peu déployée.





## b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL** à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

---

**Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.**

---

## c. Aménagement à prévoir sur vos installations



Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Vous trouverez en annexe l'ensemble des installations concernées et le détail des opérations à prévoir.

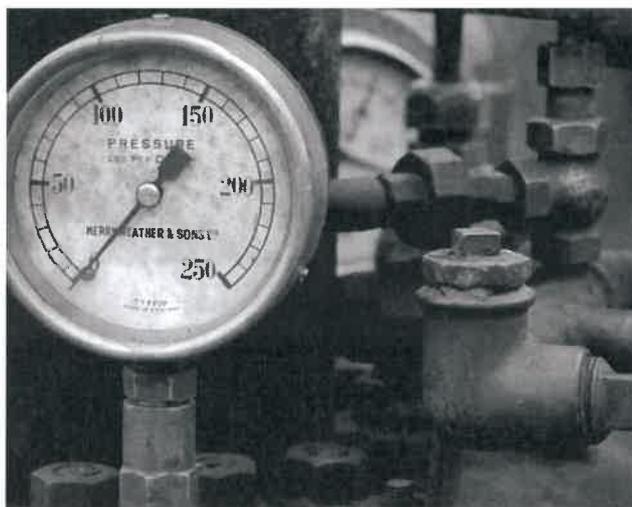
Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part.





## LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES APPORTÉES PAR LE NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION



**Objet :** Présentation du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi en service des récipients sous pression (arrêté ministériel du 20 novembre 2017 avec mise en application au 01 janvier 2018).

**Contexte :** Ce nouvel arrêté permet à la réglementation des équipements sous pression de se conformer au code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 16 juillet 2013, les produits et équipements à risques sont couverts par le code de l'environnement (Ministère de l'écologie).

### **Dispositions générales :**

#### **Périmètre :**

- ❖ Aucune modification des seuils de soumission,
- ❖ Des évolutions sous certaines conditions sur les périodicités des inspections périodiques

#### **Autorités :**

Types d'équipements	Autorités compétentes	Équipements Exploitant
ESP transportables	Ministère de l'écologie	Extincteurs et autres
ESP nucléaire	Autorité sûreté nucléaire	
ESP courants	Ministère de l'écologie	Ballons anti-béliers et réservoirs d'air comprimé
ESP spécifiques	Le Préfet	



### **Les nouvelles obligations à partir du 01 janvier 2018 :**

- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, le contrôle de mise en service (CMS) est obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le produit PS\*V > 10 000 bars.litres. (Ce contrôle à la mise en service doit impérativement être réalisé par un organisme habilité (OH)).
- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, la déclaration sur le site « LUNE » géré par la DREAL est également obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le produit PS\*V > 10 000 bars. Litres. (L'insertion des documents disponibles est requise et en particulier le contrôle de mise en service (CMS)).
- ❖ Le personnel d'exploitation et/ou de maintenance susceptible d'intervenir (manœuvre) sur des équipements sous pression dont le produit PS\*V > 10 000 bars.litres doit disposer d'une habilitation délivrée par l'entreprise.
- ❖ Dans le régime général, les inspections périodiques peuvent être réalisées selon différents scénarios suivant la date de mise en service.
  - Pour les équipements déjà en exploitation au 01 janvier 2018 :
    - **T0 / 2 ans / 6 ans / 10 ans**
    - **T0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans**

	Inspection périodique sans mise à l'arrêt
	Inspection périodique avec arrêt (complète)
	Requalification incluant une inspection avec arrêt
  - Pour les équipements mis en service après le 01 janvier 2018 :
    - ❖ Sans contrôle de mise en service (CMS)
      - **0 / 3 ans / 7 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus
    - ❖ Avec contrôle de mise en service (CMS)
      - **0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus

Attention les cas possibles sont nombreux et des exceptions sont éventuellement applicables au cas par cas après étude au regard du type d'exploitation et de la réglementation.

- ❖ Réalisation d'un dossier machine complet pour chaque équipement sous pression
  - Notice constructeur
  - Document de mise en service
  - Document de suivi en service de l'équipement





## ATTESTATIONS D'ASSURANCES

### Attestation Dommages aux Biens



#### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne  
CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

*La présente attestation d'assurance, valable du 1<sup>er</sup> Avril 2021 au 31 Mars 2022 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Paris, le 30 Mars 2021

**MMA IARD SA**  
RCS Le Mans 440 048 882  
Siège social : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882  
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances





## Responsabilité civile



Allianz Global Corporate & Specialty SE

### Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
**11, Chemin de Bretagne**  
**CS 40082**  
**94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex**

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL00281521 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

#### **Responsabilité Civile Exploitation**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par sinistre

#### **Responsabilité Civile Après Livraison / Réception**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus .....20.000.000 euros par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance : du 01/04/2021 au 31/03/2022 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 26 mars 2021  
Pour la Compagnie

	Allianz Global Corporate & Specialty SE
	Succursale en France
Signé par :	Chronique Deveaux
E-mail :	Chronique.Deveaux@allianz.com
Heure de :	2021 20:35:18
Adresse IP :	140.04.30.212

Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex  
487 424 668 RCS Nanterre

Siège social :  
Königsplatz 2E  
80852 Munich  
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 258312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Grauhofendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne  
www.agos.allianz.com





## **Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)**



### ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR**  
**11, CHEMIN DE BRETAGNE**  
**CS40082**  
**92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX**  
**SIREN 339.379.984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2021 au 31/12/2021 couvrant les activités professionnelles suivantes :

#### **ENTREPRISE GÉNÉRALE**

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

#### **TERRASSEMENT**

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

#### **VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)**

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

#### **CONTRACTANT GENERAL**

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voies Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

#### **Ouvrages d'hygiène publique :**

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

### **1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE**

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

• aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

• aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





• aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF E1), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>(1)</sup> ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>(2)</sup>,
  - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>(3)</sup>,
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
    - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(<sup>1</sup>) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>2</sup>) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE ([www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>3</sup>) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

**Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.**





## 2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o En Habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>o Hors habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>o En présence d'un CCRD :</p> <p>Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## 3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Fait à PARIS le 08/01/2021

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations  
Generali Iard

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



## Attestation Tous risques chantiers



### GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



Assuré :

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

<b>Période de validité :</b>	du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022
<b>Fonctionnement de la garantie :</b>	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 <sup>er</sup> avril 2020, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none"><li>• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.</li><li>• la durée des travaux est inférieure à 36 mois</li><li>• la durée des essais n'excède pas 12 mois</li></ul> Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
<b>Biens Assurés :</b>	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
<b>Etendue de la garantie :</b>	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
<b>Territorialité :</b>	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"><li>• des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE</li><li>• des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA</li></ul>

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

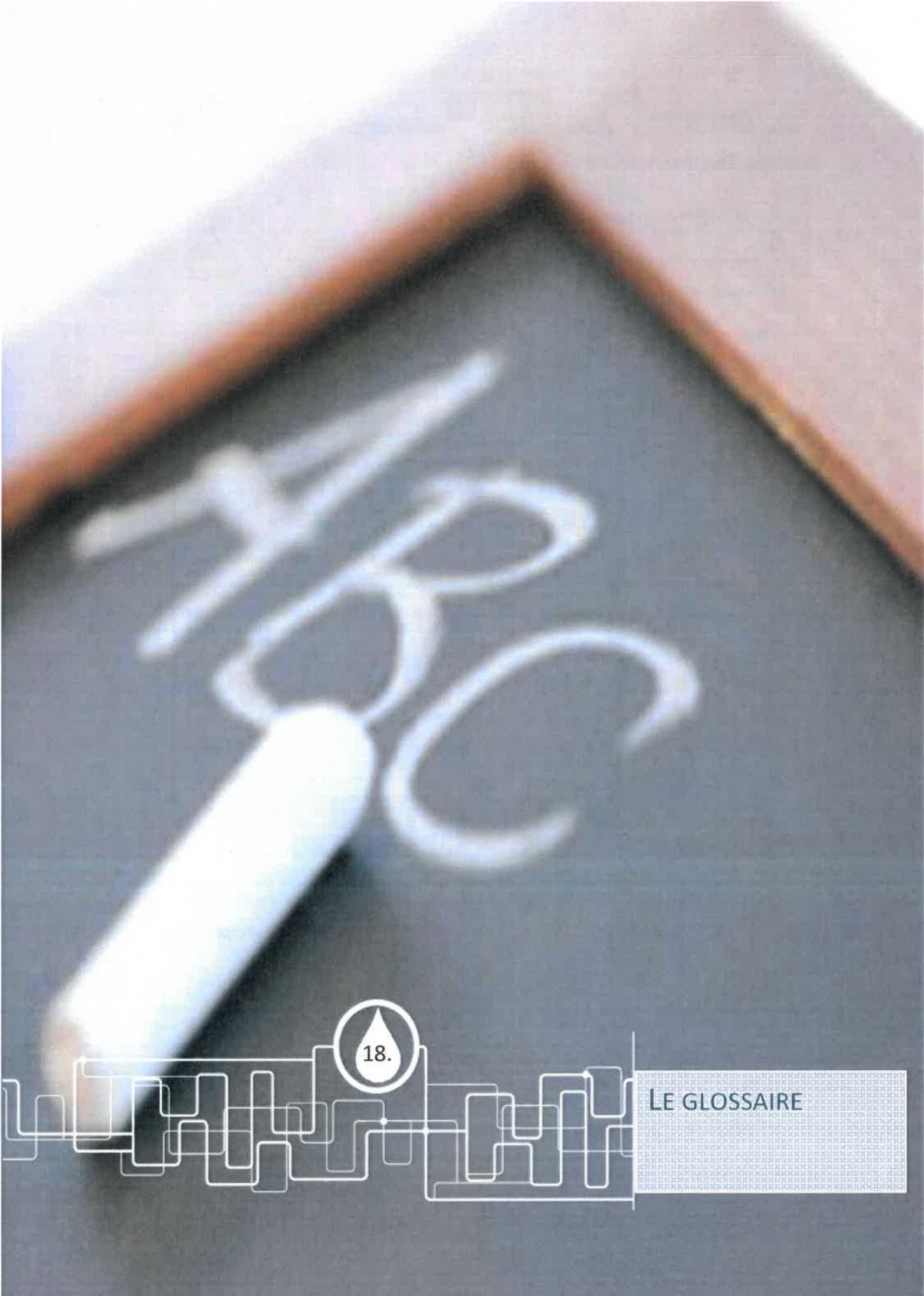
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager GENERALI Iard au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er avril 2021

GENERALI Iard  
SA au capital de 94 000 000 Euros  
ENTREPRISE INDICÉE EN LEY 1033-1  
Siège Social : 2 rue Euler 75009 Paris  
RCS PARIS 332 067 843

GENERALI Iard, par délégation





18.

LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

**Analyse de pilotage** : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

**Biens financés par la collectivité** = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

**Biens de retour** = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

**Biens de reprise** = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

**Branchement** : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

**CARE** : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

**Client** : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

**Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement** : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

**Compteur** : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

**Contrat-abonnés** : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

**Contrôle sanitaire** : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).





**Echantillon** : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

**Garantie pour continuité de service** (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Déléguataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

**Indice linéaire de pertes en réseau** : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

**Indice linéaire des volumes non comptés** : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

**Paramètre d'une analyse** : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

**Patrimoine immobilier** : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Déléguataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Déléguataire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Déléguataire (bureaux) entièrement dédié au service.

**Période de relève des compteurs** : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

**Point de mise en distribution** : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

**Programme contractuel de renouvellement** : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléguataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.





**Programme d'investissement :** Il s'agit des engagements pris par le Déléguataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

**Qualité eau au point de mise en distribution :** Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Qualité eau brute :** Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Qualité eau distribuée :** Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Qualité eau traitée :** Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

**Rapport bactériologique :** Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

**Rapport physico-chimique :** Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

**Rendement hydraulique d'une installation :** Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

**Rendement du réseau de distribution :** Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

**Réseau de distribution public :** ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

**Réseau de distribution intérieur :** ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.





**Surveillance de l'exploitant** : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

**Taux de mobilisation d'une installation** : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

**Terre de décantation** : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

**Volume comptabilisé** : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

**Volume consommateurs sans comptage** : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

**Volume de service du réseau** : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

**Volume consommé autorisé** : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

**Volume consommé hors VEG** : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

**Volume de pointe** : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

**Volume eau brute** : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

**Volume exporté (ou vendu en gros)** : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

**Volume importé (ou acheté en gros)** : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).





**Volume produit** : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée auquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

**Volume besoin usine** : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

**Volume mis en distribution** : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et auquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

**Volume eau traitée** : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.





19.

LES NOUVEAUX  
TEXTES  
REGLEMENTAIRES



Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2020 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

## PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

- **Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**  
Adoptée le 21 janvier par l'Assemblée nationale et le 30 janvier par le Sénat, sur la base d'un texte consensuel issu de la commission mixte paritaire. Le texte prévoit notamment les avancées suivantes :
  - **POINTS D'EAU EN VILLE (ARTICLE 77 ET ARTICLE 107)**
    - ⇒ OBLIGATION FAITE AUX ERP, À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022, D'ÊTRE ÉQUIPÉS D'AU MOINS UNE FONTAINE D'EAU POTABLE ACCESSIBLE AU PUBLIC, RACCORDÉE AU RÉSEAU D'EAU POTABLE ;
    - ⇒ RENVOI À UN DÉCRET POUR PRÉCISER LES MODALITÉS D'APPLICATION ET LES CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENTS SOUMIS À L'OBLIGATION ;
    - ⇒ INSCRIPTION DANS LES SCHÉMAS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DÉFINIS PAR LES COMMUNES ET LEUR GROUPEMENTS DES ZONES DANS LESQUELLES IL EST PERTINENT D'INSTALLER DES FONTAINES D'EAU POTABLE.
  
- **Décret n° 2020-296 du 23 mars 2020 relatif à la procédure d'enquête publique simplifiée applicable aux modifications mineures des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine**  
Pris en application des articles L. 1321-2 et L. 1321-2-2 du Code de la santé publique, le décret prévoit la mise en œuvre d'une procédure d'enquête simplifiée en cas de révision des périmètres de protection déjà existants et de modification de l'acte portant déclaration d'utilité publique pour des modifications mineures. Le décret est applicable aux captages pour lesquels un arrêté d'ouverture d'enquête publique relative à la révision des périmètres de protection et des servitudes afférentes est publié postérieurement au 26 mars 2020.
  
- **Décret n° 2020-954 du 31 juillet 2020 relatif aux agences de l'eau**  
Le décret modifie la composition des conseils d'administration des Agences de l'eau pour prendre en compte les évolutions apportées aux collèges des Comités de bassin et aux modalités de désignation des membres des conseils d'administration des Agences de l'eau définies par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage. Il prolonge ou interrompt également les mandats actuels des membres des conseils d'administration, jusqu'à fin 2020 afin d'en permettre le renouvellement.
  
- **Décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin**  
Afin de tenir compte des évolutions apportées par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le décret introduit la déconcentration des nominations des membres des Comités de bassins au Préfet coordonnateur de bassin, ainsi que des dispositions visant à favoriser le renouvellement des membres et apporte des précisions quant au fonctionnement des Comités de bassins.
  
- **Décret n° 2020-1094 du 27 août 2020 relatif à la sécurité sanitaire des eaux et des aliments**  
Le texte détermine les conditions d'utilisation de l'eau de mer propre, la procédure d'autorisation, les modalités de surveillance et de contrôle, ainsi que les sanctions applicables.





- **Arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (NOR : TREL2002366A)**  
Le montant de la contribution des agences de l'eau, mentionnée à l'article 135 de la loi de finances pour 2018 modifiée, au profit de l'Office français de la biodiversité s'établit pour l'année 2020 à 331 894 272 euros.
  
- **Arrêté du 27 février 2020 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2020 (NOR : TREL2000344A)**  
L'arrêté fixe pour chaque Agence de l'eau les plafonds pour l'année 2020 des taxes et redevances perçues.
  
- **Arrêté du 2 avril 2020 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (NOR : TREL1934662A) (JORF du 6 mai 2020)**  
L'arrêté intègre les éléments du décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 dans l'arrêté du 17 mars 2006 et actualise son contenu en vue de la préparation du troisième cycle de gestion de la Directive cadre sur l'eau (2022-2027) :
  - COMPLÉTER LES ÉLÉMENTS COMPOSANT LE SDAGE EN MATIÈRE D'INFORMATION DU PUBLIC ET DE CONSULTATIONS (CONTENU DU RÉSUMÉ ET AJOUT DE LA DÉCLARATION PRÉVUE À L'ARTICLE L. 122-9 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT) ;
  - L'ATTEINTE DES OBJECTIFS RELATIFS AUX EAUX DE SURFACE ET AUX EAUX SOUTERRAINES, AINSI QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS À PRÉVOIR DANS CES TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ;
  - LES ÉLÉMENTS PRÉVUS EN COMPLÉMENT DU REGISTRE DES ZONES PROTÉGÉES PRÉVUES À L'ARTICLE R. 212-4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, EN PARTICULIER POUR CE QUI CONCERNE L'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE (CAPTAGES PRIORITAIRES...);
  - QUELQUES PRÉCISIONS SUR LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DE SAUVEGARDE POUR L'ALIMENTATION FUTURE EN EAU POTABLE.
  
- **Arrêté du 7 mai 2020 modifiant l'arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (NOR : TREL2011678A)**  
L'arrêté modifie l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contributions financières dues par chaque Agence de l'eau à l'OFB, pour l'année 2020.
  
- **Arrêté du 8 août 2020 relatif aux modalités d'instauration d'un simple périmètre de protection immédiate pour les captages d'eau destinée à la consommation humaine pris en application des dispositions de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique**  
L'arrêté précise les modalités et la procédure à respecter pour instaurer un simple périmètre de protection immédiate autour des captages définis à l'alinéa 3 de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique dans sa rédaction issue de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

## ENVIRONNEMENT

### **Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Le décret prévoit une réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de mener l'examen au cas par cas pour les projets relevant du champ de l'évaluation environnementale. Il maintient la compétence du préfet de région, pour mener dans la plupart des cas, l'examen au cas par cas des projets locaux et confie à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable la compétence d'autorité environnementale pour ces mêmes projets.





- **Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011759A)**

L'arrêté fixe les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique IOTA n° 3.3.5.0 relative aux « Travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif, définis par un arrêté du ministre en charge de l'environnement », parmi lesquels :

- ARASEMENT OU DÉRASEMENT D'OUVRAGE EN LIT MINEUR ;
- DÉSENDIGUEMENT ;
- DÉPLACEMENT DU LIT MINEUR POUR AMÉLIORER LA FONCTIONNALITÉ DU COURS D'EAU OU RÉTABLISSEMENT DU COURS D'EAU DANS SON LIT D'ORIGINE ;
- RESTAURATION DE ZONES HUMIDES.

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n° 2020-886 du 20 juillet 2020 relatif aux modalités d'accès aux informations de consommation et de facturation liées aux consommations de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire dans les immeubles collectifs dotés de dispositifs d'individualisation des frais de chauffage, de froid ou d'eau chaude sanitaire et dans les immeubles raccordés à un réseau de chaleur ou de froid**

Le décret définit la fréquence et les modalités d'information, d'une part, des occupants sur les consommations de chaleur, de froid ou d'eau chaude sanitaire de la quantité de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire consommée, dans les immeubles collectifs d'habitation ou mixte, et d'autre part, des propriétaires ou des syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage professionnel et d'habitation raccordés à un réseau de chaleur ou de froid.

- **Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP20112895A)**

L'arrêté définit les conditions auxquelles doivent répondre les matériaux et produits métalliques mis sur le marché et destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement, neuves ou faisant l'objet de rénovation, et qui entrent en contact avec l'EDCH en application de l'article R. 1321-48 du Code de la santé publique. Il précise les exigences relatives à l'innocuité de ces matériaux et produits métalliques et les conditions d'attestation du respect de ces dispositions avant leur mise sur le marché, dans le cadre de la délivrance des attestations de conformité sanitaire (ACS). Le texte entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

- **Arrêté du 14 janvier 2019 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine (NOR : SSAP1826692A)**

L'arrêté définit les exigences applicables aux produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique d'EDCH afin de limiter l'impact sur la santé des personnes, en cas d'absorption d'eau destinée à la consommation humaine contaminée accidentellement par ces produits.

- **Instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2010990J)**

L'instruction vient modifier la précédente instruction sur le repérage des canalisations en polychlorure de vinyle susceptible de contenu du CVM résiduel risquant de migrer vers les EDCH, et à la gestion des risques sanitaires en





cas de dépassement de la limite de qualité des EDCH, en ce qui concerne les modalités d'intervention des ARS et la mise en œuvre des mesures de gestion.

- **Avis relatif aux modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2004308V)**  
L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine.
- **Avis relatif aux réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2004311V)**  
L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine.
- **Directive (UE)2020/2184 du 16 /12/2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte). JOUE, L 435, 23/12/2020.**  
Aspects sociaux de l'accès à l'eau pour tous dans l'UE. Leur mise en œuvre nécessitera l'adoption de nouvelles dispositions législatives en droit interne et des financements supplémentaires.

## DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires**  
Afin de faciliter la relance de l'économie, le décret relève le seuil de passation sans publicité ni mise en concurrence des marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 €HT, jusqu'au 10 juillet 2021 inclus. Il en va de même pour les lots qui portent sur des travaux (et dont le montant est inférieur à 70 000 €HT), à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur total estimée de tous les lots.
- **Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics**  
Le décret modifie les conditions de versement et de remboursement des avances dans les marchés publics :
  - LES AVANCES NE SONT PLUS PLAFONNÉES À 60 % DU MONTANT TTC INITIAL DU MARCHÉ ;
  - L'ACHETEUR PEUT VERSER AU TITULAIRE UNE AVANCE D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 30 % SANS OBLIGATION POUR CE DERNIER DE FOURNIR UNE GARANTIE FINANCIÈRE (CELA RESTE UNE SIMPLE FACULTÉ) ;
  - DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, LE DÉMARRAGE DU REMBOURSEMENT DE L'AVANCE COMMENCE :
    - DÈS QUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES ATTEINT 65 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ POUR LES AVANCES INFÉRIEURES OU ÉGALES À 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ,
    - DÈS LA PREMIÈRE DEMANDE DE PAIEMENT LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE VERSÉE DÉPASSE 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ ;
  - LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE EST INFÉRIEUR À 80 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ, SON REMBOURSEMENT DOIT ÊTRE TERMINÉ LORSQUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES PAR LE TITULAIRE ATTEINT 80 % DU MONTANT TTC ;
  - LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE DÉPASSE LES 80 %, L'AVANCE EST, DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, INTÉGRALEMENT REMBOURSÉE LORSQUE LE MONTANT TTC DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES ATTEINT LE MONTANT DE L'AVANCE ACCORDÉE.
- **Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée (NOR : ECOM2004461A)**





Le modèle annexé à l'arrêté correspond à l'avis de marché mentionné au 2° de l'article R. 2131-12 du Code de la commande publique. L'arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et s'appliquera aux marchés publics pour lesquels un avis de marché est envoyé à la publication à compter de cette date.

➤ **Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics**

Pris en application du 2° de l'article R. 2191-46 et de l'article R. 2391-28 du Code de la commande publique, l'arrêté fixe le modèle de certificat de cessibilité d'une créance issue d'un marché.

## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Loi n° 2020-43 du 27 janvier 2020 autorisant la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales**

La loi permet à la France de ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. Le protocole additionnel vise « à faire entrer dans le champ d'application de la Charte le droit pour tout citoyen qui réside dans la circonscription de la collectivité locale de participer aux affaires de cette collectivité locale ». Le Protocole définit le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale comme « le droit de s'efforcer de déterminer ou d'influencer l'exercice des compétences de la collectivité locale ». Ainsi, les États doivent établir ou maintenir un cadre législatif qui facilite l'exercice du droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.

➤ **Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique**

Le décret précise les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à l'interdiction qui est faite aux agents publics d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative. Il fixe en particulier la liste exhaustive des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire. Il précise également l'obligation de déclaration à laquelle sont soumis à la fois les dirigeants des sociétés et associations recrutés par l'administration et les agents à temps non complet ou exerçant des fonctions à temps incomplet lorsqu'ils exercent une activité privée lucrative. Le décret détermine les modalités du contrôle déontologique exercé par l'administration ou la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), selon le cas, lors d'une demande d'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ou d'une demande de cessation de fonctions, définitive ou temporaire, pour exercer une activité privée lucrative. Il fixe la liste des emplois pour lesquels la saisine de la HATVP est obligatoire pour ces deux types de demandes. Enfin, il détermine les modalités du contrôle préalable à la nomination à certains emplois d'une personne ayant exercé une activité privée au cours des trois années précédentes. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2020.

➤ **Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet**

Le préfet de région ou de département peut déroger à des normes édictées par les services de l'Etat pour prendre uniquement des décisions individuelles relevant de sa compétence, notamment en matière d'environnement, agriculture et forêt. La dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et répondre à certaines conditions de fond et de forme. La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

➤ **Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat**

Le décret crée les articles R. 1116-1 et suivants du CGCT, qui organisent la formalisation des échanges entre l'autorité de saisine et le représentant de l'Etat compétent au titre du contrôle de légalité de l'acte concerné : les conditions de la saisine du représentant de l'Etat et de la réponse portée à la connaissance du demandeur, le contenu de la demande et la procédure relative à la transmission de pièces complémentaires, ainsi que le point





de départ au délai de 3 mois au terme duquel le silence gardé par le représentant de l'Etat vaut absence de prise de position formelle.

➤ **Décret n° 2020-556 du 11 mai 2020 relatif à l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales**

Le décret précise les conditions que doivent remplir les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux pour demander à adhérer à l'Agence France Locale.

➤ **Décret n° 2020-606 du 19 mai 2020 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales**

Le décret détermine les modalités d'application de mesures votées en loi de finances pour 2020, notamment pour la majoration de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, la création d'un nouveau fonds de péréquation départemental, les règles de calcul des dotations allouées aux communes nouvelles, la possibilité de répartition dérogatoire de la dotation globale de fonctionnement selon des critères locaux et la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.



**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**EAU ET  
ASSAINISSEMENT -  
Rapport d'activités du  
délégué du service  
public d'assainissement  
collectif de l'ex Syndicat  
d'Adduction d'Eau et  
d'Assainissement de la  
Vallée de la Somme pour  
l'exercice 2020 -  
Présentation.**

==

**Rapporteur :  
Mme la Présidente**

Date de convocation :  
16/09/21

Date d'affichage :  
16/09/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers  
votants : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 septembre 2021 à 18h00**

**en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 Rouvroy.**

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alexis GRANDIN, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Frédéric MAUDENS, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Bernard DESTOMBES, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Philippe LEMOINE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE. Mme Patricia COUPET-VERRIER suppléante de M. Jean-Marie GONDRY, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Michel HERBIN suppléant de Mme Francine GOMEL, M. Paul REMY suppléant de M. Roger LURIN, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Stéphane LINIER, M. Alain BRISON représenté(e) par Mme Jocelyne DOGNA, M. Sébastien VAN HYFTE représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2020, joint en annexe, de la société SAUR, délégué du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par la

Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il revient au Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois d'adopter ce document.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 2 septembre 2021 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport 2020 relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme tel que joint au présent rapport.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 68 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20210922-54353-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27 septembre 2021

Publication : 30 septembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT- QUENTINOIS – Assainissement

## 2020

### RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

cc



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE





## Table des matières

<b>EDITORIAL:</b> .....	<b>4</b>
<b>L'ESSENTIEL DE L'ANNEE</b> .....	<b>5</b>
LES CHIFFRES CLÉS .....	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE.....	7
<b>LE CONTRAT</b> .....	<b>8</b>
LA VIE DE VOTRE CONTRAT .....	9
Les conventions du contrat.....	9
<b>PRESENTATION DE L'ENTREPRISE</b> .....	<b>10</b>
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR .....	11
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU .....	12
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT.....	14
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE</b> .....	<b>15</b>
VOTRE PATRIMOINE .....	16
LE RÉSEAU.....	16
Répartition par matériau .....	16
Répartition par diamètre .....	16
<b>LE SERVICE AUX USAGERS</b> .....	<b>17</b>
VOS BRANCHEMENTS .....	18
LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT.....	18
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS .....	18
<b>BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE</b> .....	<b>19</b>
LE TRAITEMENT .....	20
EVOLUTION GÉNÉRALE.....	20
LES VOLUMES (EN M3) .....	20
Les consommations électriques.....	20
Les boues et les sous-produits.....	21
Production de boues (en tMS).....	21
Evacuation des boues (en tMS).....	21
Les sous-produits : Graisses (en Kilogrammes).....	21
Les sous-produits : Refus Grille (en kg).....	21
Les sous-produits : les sables (en Mètre cube) .....	21
Les apports extérieurs (en kg).....	21
<b>LA QUALITÉ DU TRAITEMENT</b> .....	<b>22</b>
SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP .....	23
Nombre de bilans journaliers réalisés.....	23
Conformité des stations d'épurations .....	23
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b> .....	<b>24</b>
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007 .....	25
Qualité des rejets.....	25
Performance de réseau.....	26
Service à l'utilisateur .....	27
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES</b> .....	<b>28</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	29
Les opérations d'hydrocurage du réseau.....	29





Les passages caméra .....	29
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	30
<b>LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION .....</b>	<b>31</b>
<b>LE CARE .....</b>	<b>33</b>
LE CARE .....	34
MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE .....	35
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques .....	35
<b>LE PATRIMOINE DE SERVICE .....</b>	<b>39</b>
LES INSTALLATIONS .....	40
LE RÉSEAU.....	41
CONSOMMATION D'ÉNERGIE .....	43
<b>LE SERVICE AUX USAGERS .....</b>	<b>44</b>
LA GESTION CLIENTÈLE .....	45
LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	47
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M <sup>3</sup> .....	51
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>56</b>
LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :.....	57
DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT .....	61
<b>LES INTERVENTIONS RÉALISÉES .....</b>	<b>63</b>
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	64
Les opérations d'hydrocurage du réseau.....	64
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	67
Les interventions de maintenance 2ème niveau .....	67
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques .....	69
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	70
<b>ANNEXES COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>84</b>
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES FILIÈRES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES .....	84
LISTE DES BRANCHEMENTS NEUFS (AVEC TOTAL) ET MONTANT.....	87
TEMPS DE FONCTIONNEMENT DES POMPES.....	88
VOLUME MENSUEL ET ANNUEL POMPÉS .....	96
SUIVI DES DICT .....	96
INVENTAIRE.....	97
ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA GESTION DES BOUES EN COURS DE PANDÉMIE COVID EN 2020 .....	144
TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA .....	146
1. Introduction .....	146
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC .....	146
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.....	147
4. Evolution et aménagement à prévoir .....	148
a. Nouveaux modes de communications.....	148
b. Cybersécurité .....	149
c. Aménagement à prévoir sur vos installations .....	149
ATTESTATIONS D'ASSURANCES .....	150
Attestation Dommages aux Biens.....	150
Responsabilité civile.....	151
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	152
Attestation Tous risques chantiers .....	155
<b>LE GLOSSAIRE .....</b>	<b>156</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES .....</b>	<b>159</b>





## EDITORIAL:



*Madame la présidente,*

*Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.*

*Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'assainissement et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.*

*Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'assainissement, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégalement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégant constitue le socle de notre engagement.*

*L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. Avec côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.*

*Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.*

*La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement, pour le bien de tous.*

*Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.*

**Patrick Blethon**  
Président Exécutif de Saur



**Xavier GORIOUX**

*Le Directeur Territorial Hauts de France*

*« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »*

*Etabli par le CPO : le 20/05/2021*

*Approuvé par la Direction Territoriale Hauts de France : le 20/05/2021*





1.

L'ESSENTIEL DE  
L'ANNÉE  
*Les temps forts et les chiffres  
clés de l'année d'exercice*



## LES CHIFFRES CLÉS

**106 582** m<sup>3</sup> assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

**1 189** branchements raccordés

Prix de l'assainissement **3,16** € TTC / m<sup>3</sup>

Au 1er janvier 2021 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>



**46,753** kmL de réseau

**3 585** ml hydrocurés avec le camion

**8** interventions de débouchage

**28** Poste(s) de relèvement

**2** station(s) d'épuration

**3 260** eq/hab.

Boues évacuées : **10,274** tMS

**100%** des bilans réalisés sont conformes.

**116 157** m<sup>3</sup> épurés

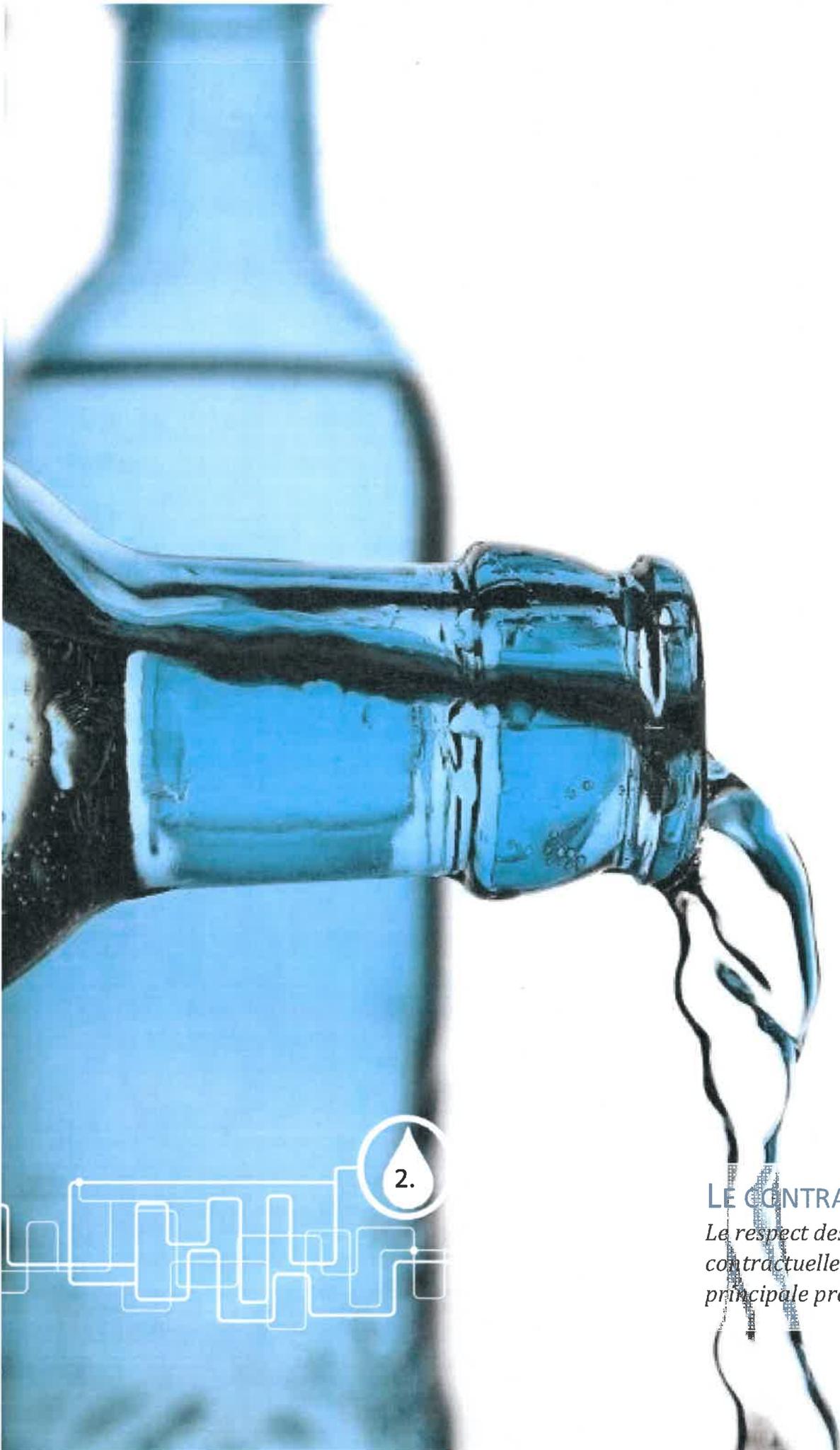


## LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

Démarrage de la réhabilitation de la STEP de Dury.

A noter l'incendie volontaire d'un véhicule léger devant le local d'exploitation de la STEP de Seraucourt le 25/09/2020. Cela a endommagé quelques équipements mais sans incidence sur la qualité de traitement.





## LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*



## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SOMME est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 16 janvier 2015, arrivera à échéance le 15 janvier 2027.

### Les conventions du contrat

OBJET	Date de signature	Date d'échéance	Signataires	Commentaire
Autorisation de déverser les eaux usées provenant des communes de Castres et Contescourt dans le réseau public d'assainissement « eaux usées » du Syndicat de la Vallée de la Somme pour les traiter à la station d'épuration d'Artemps-Seraucourt	16/01/2015	15/01/2027	SAUR – SAEA de la Vallée de la Somme – Communauté d'Agglomération de St Quentin	
Convention d'épandage des boues De la STEP de Dury	Autorisation de la préfecture			
Convention d'épandage des boues De la STEP de Séraucourt le Grand	Autorisation de la préfecture			



## LA PROXIMITÉ

Écouter et agir  
en conséquence

## LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible  
et faire primer le collectif

## LA TRANSPARENCE

Partager l'information  
et travailler en confiance

## LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif  
et toujours à l'écoute du client

## LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer  
ses décisions

## LE PRAGMATISME

Apporter des solutions  
simples et efficaces



## LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

## LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

## LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

## LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

## LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

## LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLIS ET EFFICACES

3.

SAUR, LES VALEURS FORTES SONT LES GRANDS PRINCIPES

PRÉSENTATION DE  
L'ENTREPRISE

SAUR, une organisation et  
une méthode éprouvée



A MARNE-LE-VALLEE

## PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à 6 Directions Opérationnelles (DIROP), 8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) et 20 Directions Régionales (DR) (dont 2 dans les DOM) composées de 60 AGENCES qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la Direction Régionale, la Direction Opérationnelle et le Centre de Pilotage Opérationnel regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

### NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

## NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.



## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes  $\geq 10\,000$  eqH avant le 31/12/2020.



SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

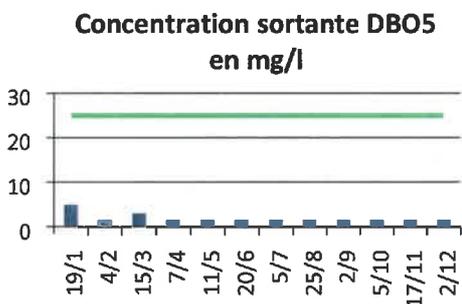
Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

### ASSURER LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.



## PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

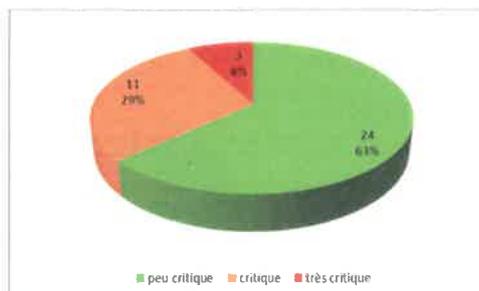
**GALATE**, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.



Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejet, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

### SÉCURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.



Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie





## PÉRENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PRODUIRE DE L'ÉNERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La **méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



## RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

RÉUTILISER LES EAUX EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION POUR UN USAGE AGRICOLE OU INDUSTRIEL

Saur exploite les installations de production d'eau épurées pour arroser les cultures de pomme de terre sur Noirmoutier et l'île de Ré ou pour l'arrosage de golfs.



## PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Par ailleurs sur la universi



Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



## LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... nous améliorerons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.

### UNE EXPÉRIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentent en permanence les 8 centres de pilotage opérationnels de Saur qui s'articulent pour offrir aux nouvelles fonctionnalités, permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

Identification des projets d'innovation au lieu avec les grands experts de l'eau  
Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain  
Conversion au CPO  
Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos opérations

150 projets identifiés d'innovations au service de l'eau

30 tests pilotes ou POC en cours

Plus de 150 start-up analysées



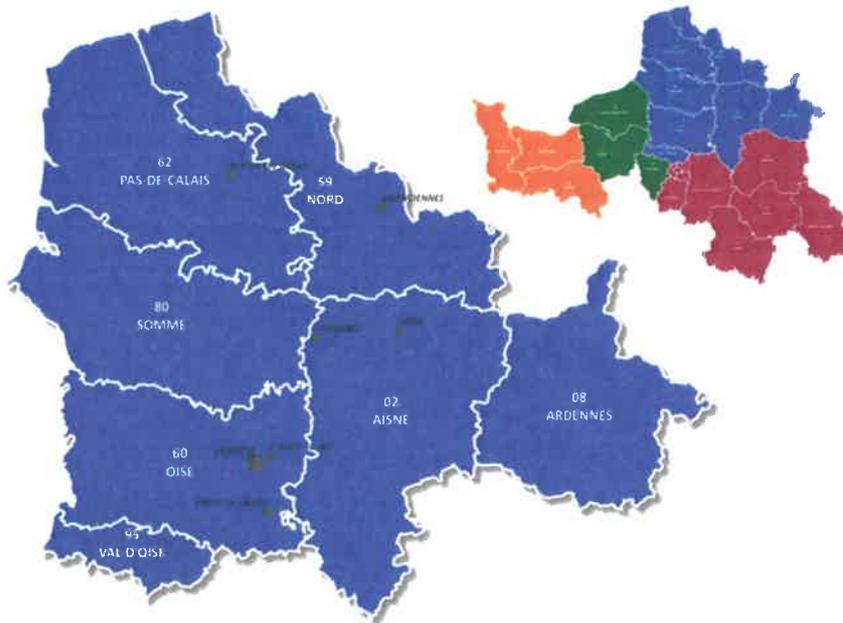
## LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

### TERRITOIRE HAUTS DE FRANCE

**Vincent LIER**  
 Responsable territorial  
 Nord & GESAV  
 VALENCIENNES  
 06 07 66 47 03  
 vincent.lier@saur.com



**Xavier GORIOUX**  
 Directeur de territoire  
 HAUTS-DE-FRANCE  
 VENETIT  
 06 65 54 85 22  
 xavier.goriox@saur.com

**Jérôme PICARD**  
 Chef de Secteur  
 VERMANDOIS  
 VERMAND  
 06 98 03 79 43  
 jerome.picard@saur.com



**Eurydice BAFFA**  
 Chef de Secteur  
 ARTOIS  
 NOELIX-LES-MINES  
 09 66 47 45 78  
 eurydice.baffa@saur.com



**Julien COCONI**  
 Chef de Secteur  
 VALOIS  
 CREPY-EN-VALOIS  
 06 65 52 88 48  
 julien.coconi@saur.com

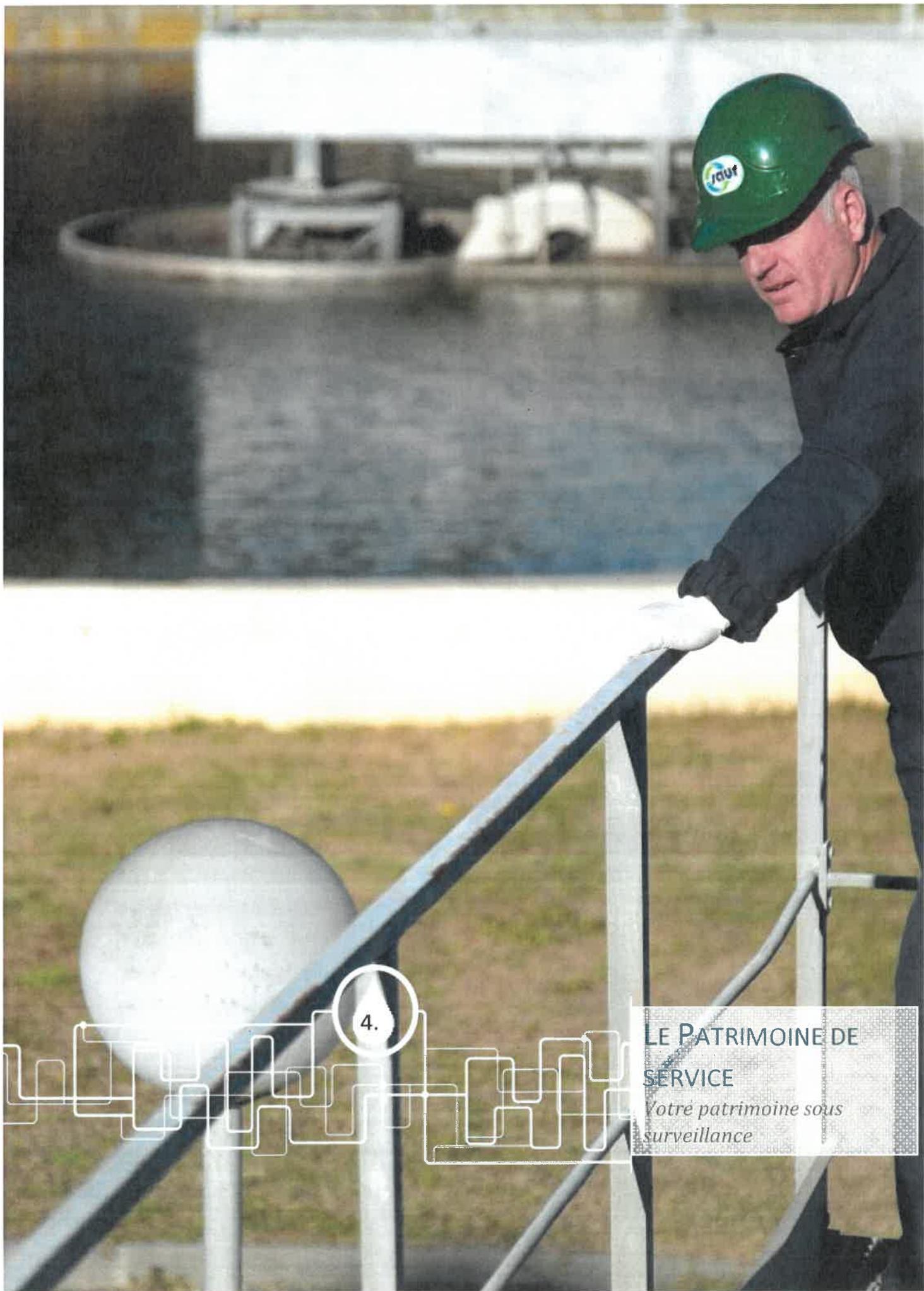


**David MORTIER**  
 Chef de Secteur  
 COMPIEGNOIS  
 CHOISY-AU-BAC  
 06 65 53 02 29  
 david.mortier@saur.com



**Sébastien GRANZOTTO**  
 Chef de Secteur  
 THIÉRACHE  
 GUISE  
 06 45 52 98 59  
 sebastien.granzotto@saur.com



4.

**LE PATRIMOINE DE SERVICE**

*Votre patrimoine sous surveillance*

CONCEPT GRAPHIQUE: BUREAU DE LA QUALITE

## VOTRE PATRIMOINE

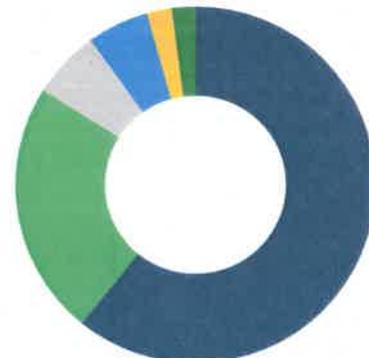
Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	2
Capacité épuratoire (eq Hab)	3 260
Poste(s) de relevage	28
Linéaire de conduites (Kml)	46,753



Matériau	Valeur (%)
Amiante ciment	65,47
Pvc	34,03
Autres	0,5



### Répartition par diamètre



- Circulaire 200
- Circulaire 90
- Circulaire 125
- Circulaire 110
- Autres ?
- Autres

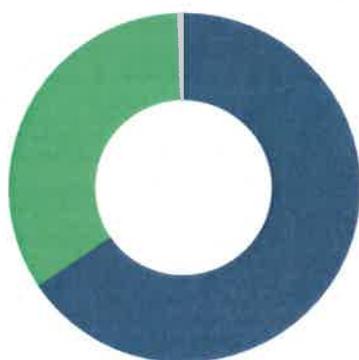
Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	60,82
Circulaire 90	23,12
Circulaire 125	6,16
Circulaire 110	5,57
Autres ?	2,17
Autres	2,16

## LE RÉSEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

En 2020, le linéaire de canalisations est de 46,753 km.

### Répartition par matériau



- Amiante ciment
- Pvc
- Autres



5.

## LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

**Le Branchement :** Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées et pluviales le cas échéant au réseau de collecte intérieur d'un client.

**Le Client :** Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de distribution de l'eau.

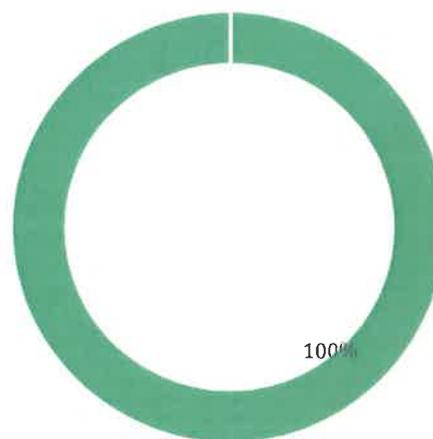
Nombre de branchements	2019	2020	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	1 190	1 189	-0,1%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



## LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RÉCLAMATIONS

Motifs de réclamations	2019	2020	Evolution
Facturation encaissement	0	1	0%



■ Facturation encaissement

## LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT

**L'assiette d'assujettissement :** La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2019	2020	Evolution
Total de la collectivité	103 457	106 582	3,02%



6.

BILAN DE L'ACTIVITE  
DE CETTE ANNEE  
*Un regard sur les réalisations*

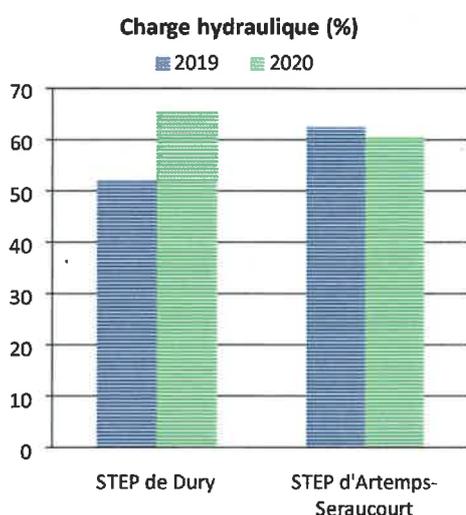
## LE TRAITEMENT

### EVOLUTION GÉNÉRALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

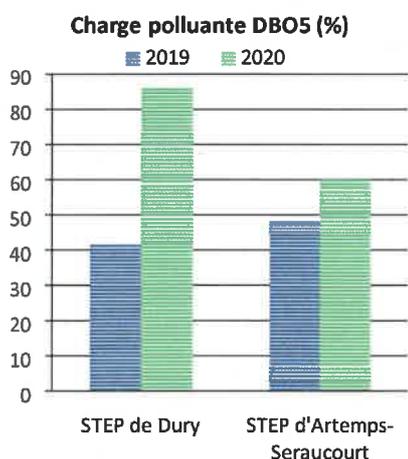
#### Charge hydraulique

	2019	2020
STEP d'Artemps-Seraucourt	62,45%	60,44%
STEP de Dury	52,21%	65,45%



#### Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2019	2020
STEP d'Artemps-Seraucourt	48,24%	60,07%
STEP de Dury	41,68%	86,1%



### LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2019	2020
STEP d'Artemps-Seraucourt	Entrée	71 385	74 887
STEP d'Artemps-Seraucourt	Sortie	76 318	80 333
STEP de Dury	Entrée	40 051	35 824
STEP de Dury	Sortie	40 051	35 824

### Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2019	2020
Consommation en KWh	253 388	279 586



## Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



### Production de boues (en tMS)

	2019	2020
STEP de Dury	4,07	10,274
STEP d'Artemps-Seraucourt	31,639	30,586

### Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2019	2020
STEP de Dury	Boues évacuées sans traitement	4,07	10,274

### Les sous-produits : Graisses (en Kilogrammes)

	Destination	2019	2020
STEP de Dury	Graisses évacuées vers décharge	3 600	4 500

### Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

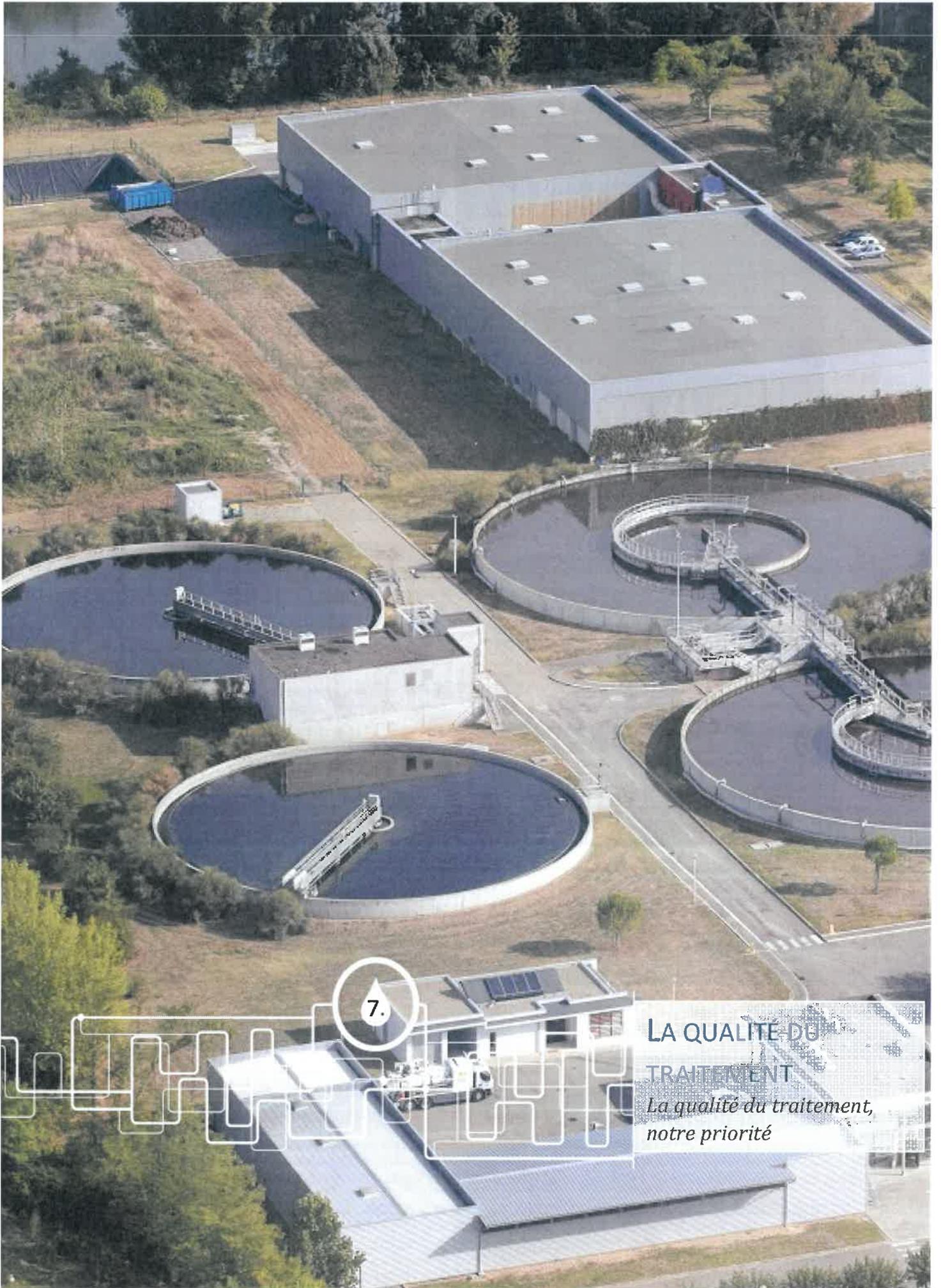
	Destination	2019	2020
STEP de Dury	Refus dégrillage évacué vers dé	40	100
STEP d'Artemps-Seraucourt	Refus dégrillage évacué vers dé	9 240	8 840

### Les sous-produits : les sables (en Mètre cube)

	2019	2020
STEP de Dury	-	24

### Les apports extérieurs (en kg)

		2019	2020
STEP d'Artemps-Seraucourt	Apport extérieur de boues-Quantité brute (en kg)	623 000	1 083 000
STEP d'Artemps-Seraucourt	Apport extérieur de boues-Quantité de MS (en kg matière sèche)	4 070	10 274
STEP d'Artemps-Seraucourt	Apport extérieur de boues-Siccité (en %)	10	8
STEP d'Artemps-Seraucourt	Apport extérieur de boues-volume (en m³)	623	1 083



7.

**LA QUALITE DU  
TRAITEMENT**

*La qualité du traitement,  
notre priorité*

### Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

Nous restons à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

## SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP

### Nombre de bilans journaliers réalisés

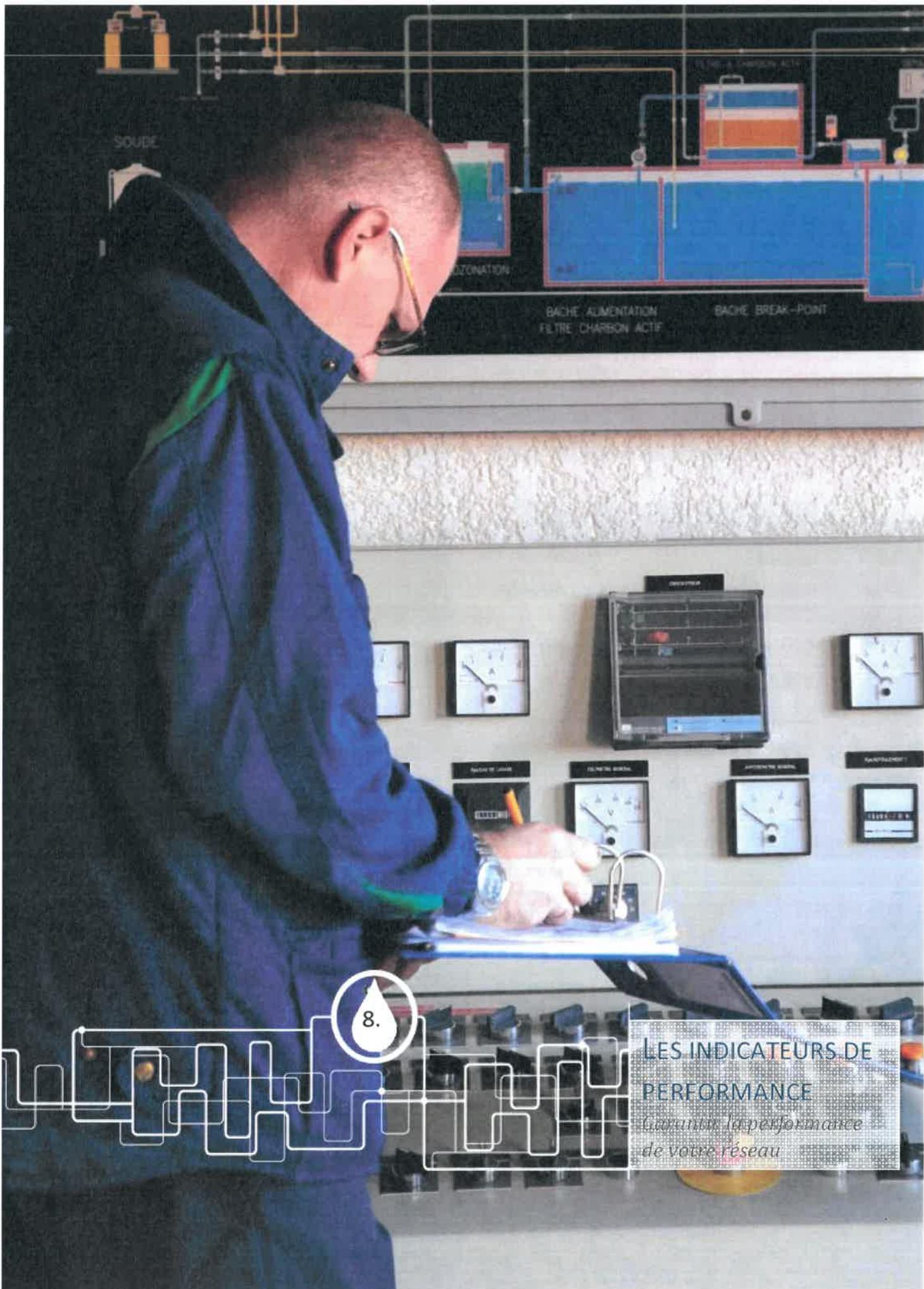
STEP	2019	2020
STEP d'Artemps-Seraucourt	12	12
STEP de Dury	2	2



### Conformité des stations d'épurations

STEP	2019	2020	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP d'Artemps-Seraucourt	88,89%	100%	Conforme
STEP de Dury	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).



8.

**LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**  
*Garantir la performance de votre réseau*



## LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

### Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2020

#### Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	129,75	100%	10,274 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
0	10,274 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.





## Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecte hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
75	46,753	60	195,6	1189	1 189
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial) (km)
0	0	46,753
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)
-	-	-	46,753
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation

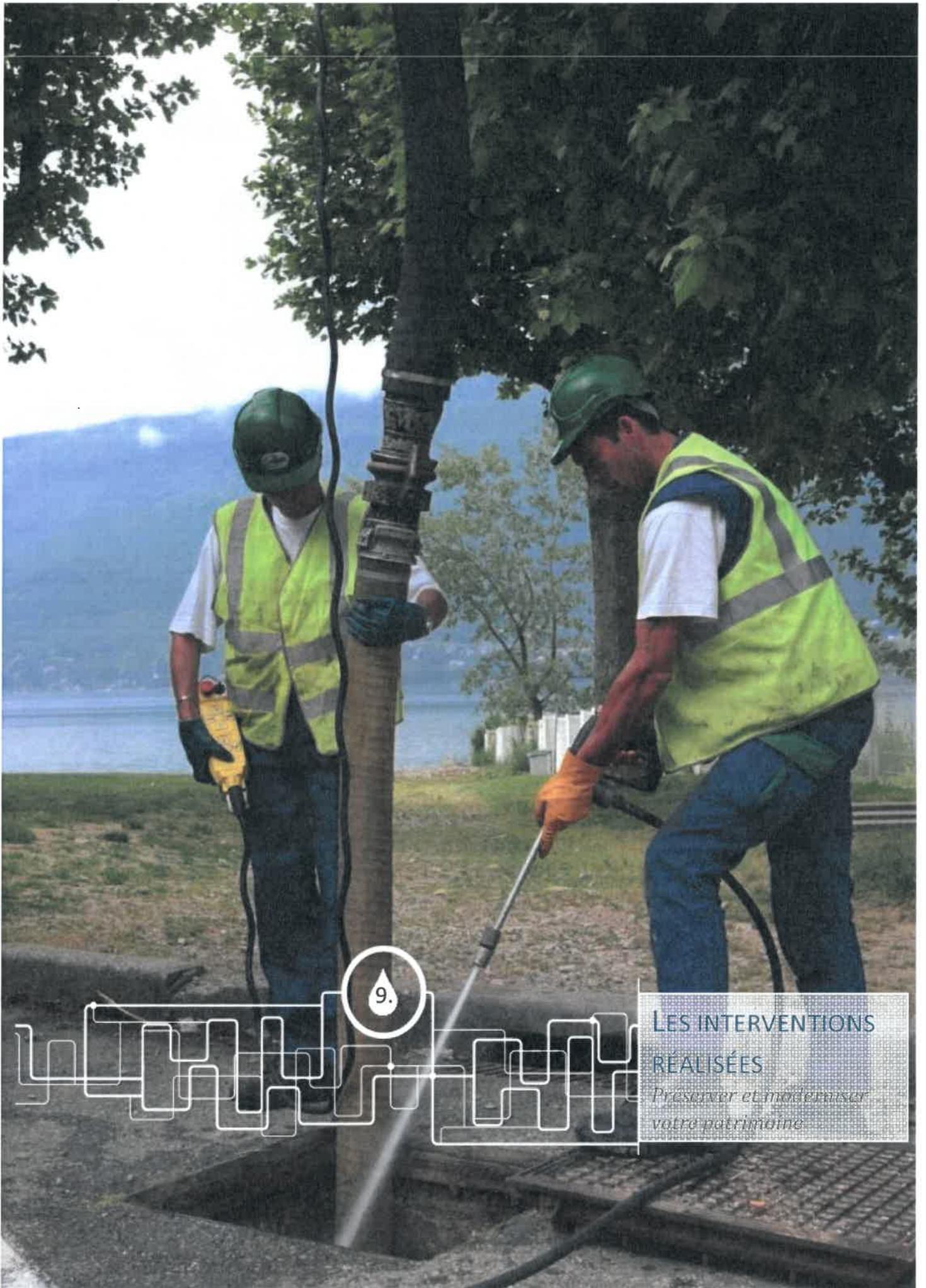


## Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N (€)
2 833	3,16	3,15

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2020	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	Nombre d'abonnés raccordés
2,53	7829,33	309 264	0	1 189
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m <sup>3</sup> )	Montants en Euros des abandons de créances
0	106 582	0
	Données de consolidation	Données de consolidation



9.

## LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

*Préserver et moderniser votre patrimoine*

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les opérations d'hydrocurage du réseau

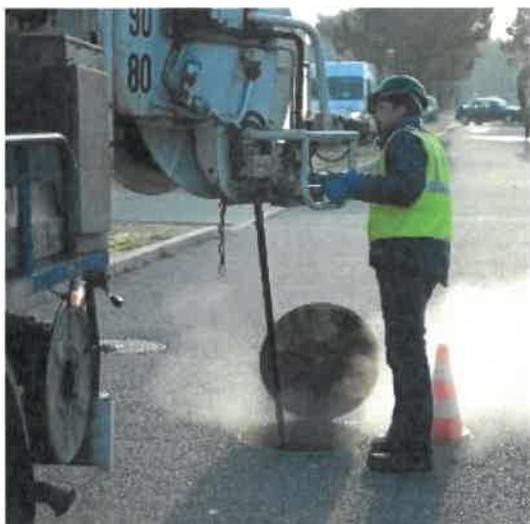
Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

### Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



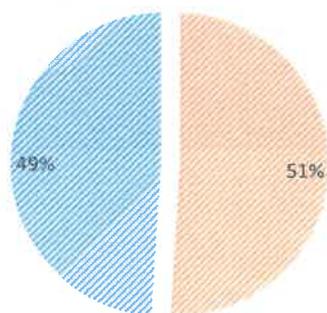
	2020
Hydrocurage préventif (ml)	3 172
Passage caméra (ml)	1 481,5
Nombre de débouchage	4
Hydrocurage curatif sur réseau/branchements (ml)	413
Nettoyage postes de relevage (nombre)	38



## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2019	2020
<b>Entretien niveau 2</b>	25	30
<b>Contrôles réglementaires</b>	28	29



● Entretien Nv 2    ✎ Contrôles réglementaires

**Entretien niveau 1 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

**Entretien niveau 2 :** désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

### Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2019	2020
<b>Curatif</b>	22	30
<b>Préventif</b>	3	-

**Contrôles réglementaires :** ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

**Contrôles métrologiques :** ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.



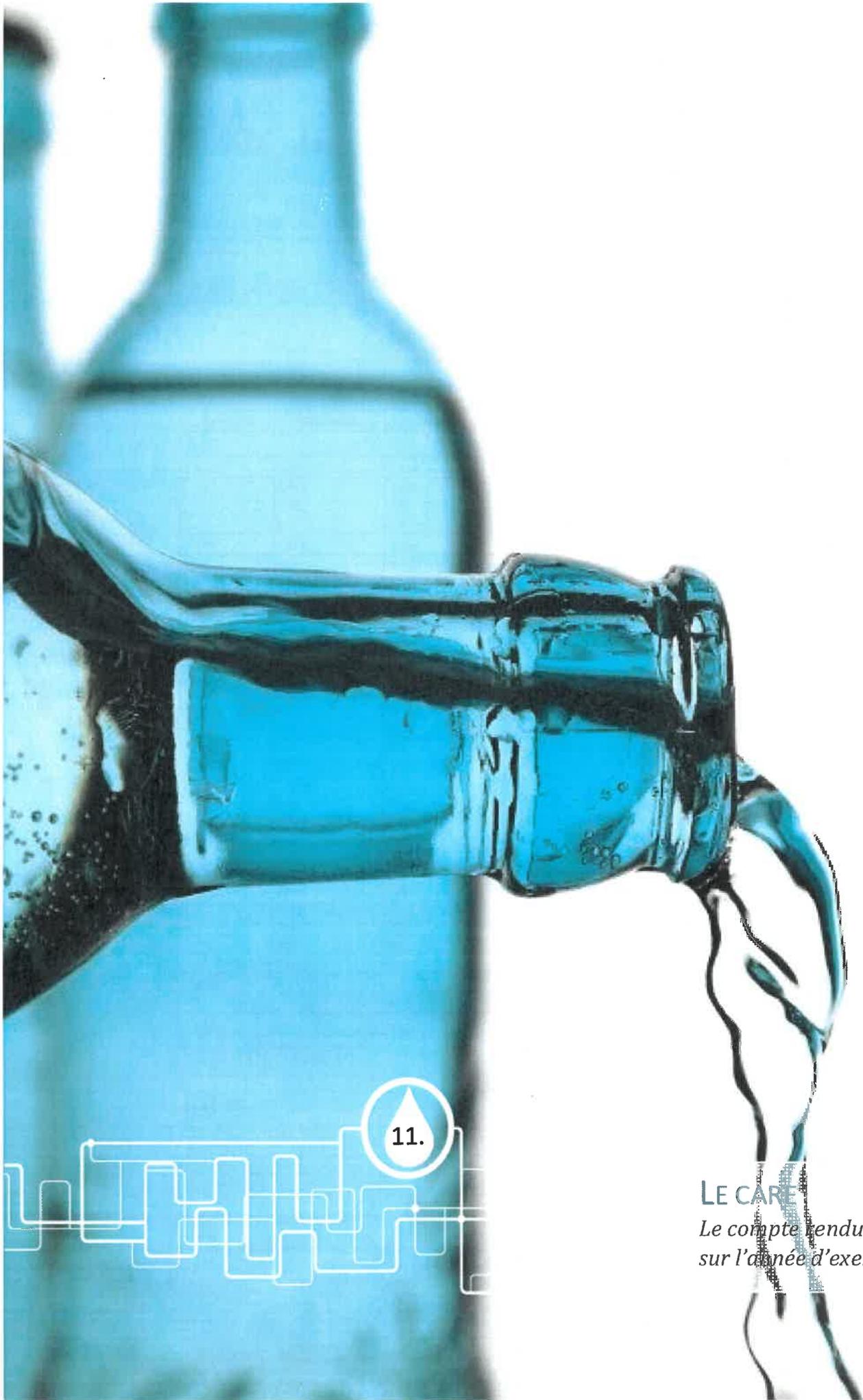


10.

LES PROPOSITIONS  
D'AMÉLIORATION  
*Améliorer votre  
patrimoine, une priorité*



Localisation	Proposition	Délai
STEP de Dury	STEP Dury Réhabilitation de la STEP de Dury (avant-projet transmis au syndicat)	Moyen terme
Commentaire général	les trappes des postes Moulin, écluse, Cogny sont dégradés et non adaptés pour le passage de véhicules, ainsi que la cuve de sulfate de fer du poste Brouchy à Eaucourt.	Moyen terme
Commentaire général	Les postes ne sont pas équipés d'antichute.	Moyen terme
STEP de Dury	Le chemin d'accès à la step de Dury devrait être remis en état.	Moyen terme



11.

**LE CARE**  
*Le compte rendu financier  
sur l'année d'exercice*



**SAUR**  
**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION**  
**ANNEE 2020**

18/05/2021

(en application du décret du 14 mars 2005)

**GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Région **NORD IDF NORMANDIE**  
 Centre **HAUTS DE FRANCE**  
 Département **AISNE**  
 Collectivité **SD VALLEE DE LA SOMME AST**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>		<b>283,3</b>	<b>312,2</b>	<b>10,2</b>
Exploitation du service		202,1	219,1	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		78,0	91,0	
Travaux attribués à titre exclusif		2,1	2,1	
<b>CHARGES</b>		<b>253,2</b>	<b>313,8</b>	<b>23,9</b>
Personnel		28,9	43,3	
Energie électrique		28,3	31,6	
Produits de traitement		2,0	4,1	
Analyses		3,1	2,8	
Sous-traitance, matières et fournitures		30,2	28,7	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		6,0	6,7	
Autres dépenses d'exploitation		10,1	25,9	
- Télécommunications, poste et télégestion		1,1	0,7	
- Engins et véhicules		3,5	8,8	
- Informatique		5,8	10,9	
- Assurances		0,6	0,7	
- Locaux		3,1	3,0	
- Divers		-4,1	1,8	
Frais de contrôle		4,0	4,0	
Contribution des services centraux et recherche		25,5	29,5	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		79,0	91,0	
- Part collectivité		63,0	73,0	
- Autres organismes publics		16,0	18,0	
Charges relatives aux renouvellements		29,1	37,9	
- Pour garantie de continuité du service		6,3	14,6	
- Fonds contractuel		22,8	23,3	
Charges relatives investissements du domaine privé		4,6	4,6	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		2,4	3,7	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>30,1</b>	<b>-1,6</b>	<b>-105,3</b>
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		10,3		
<b>RESULTAT</b>		<b>19,8</b>	<b>-1,6</b>	<b>-108,0</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
 Réf: 110-011002 -025001-02 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 18/05/2021





## MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

### **Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques**

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :





- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

#### 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

#### 6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

#### 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.



8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :





Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

**14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :**

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

**15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :**

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

**4) Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

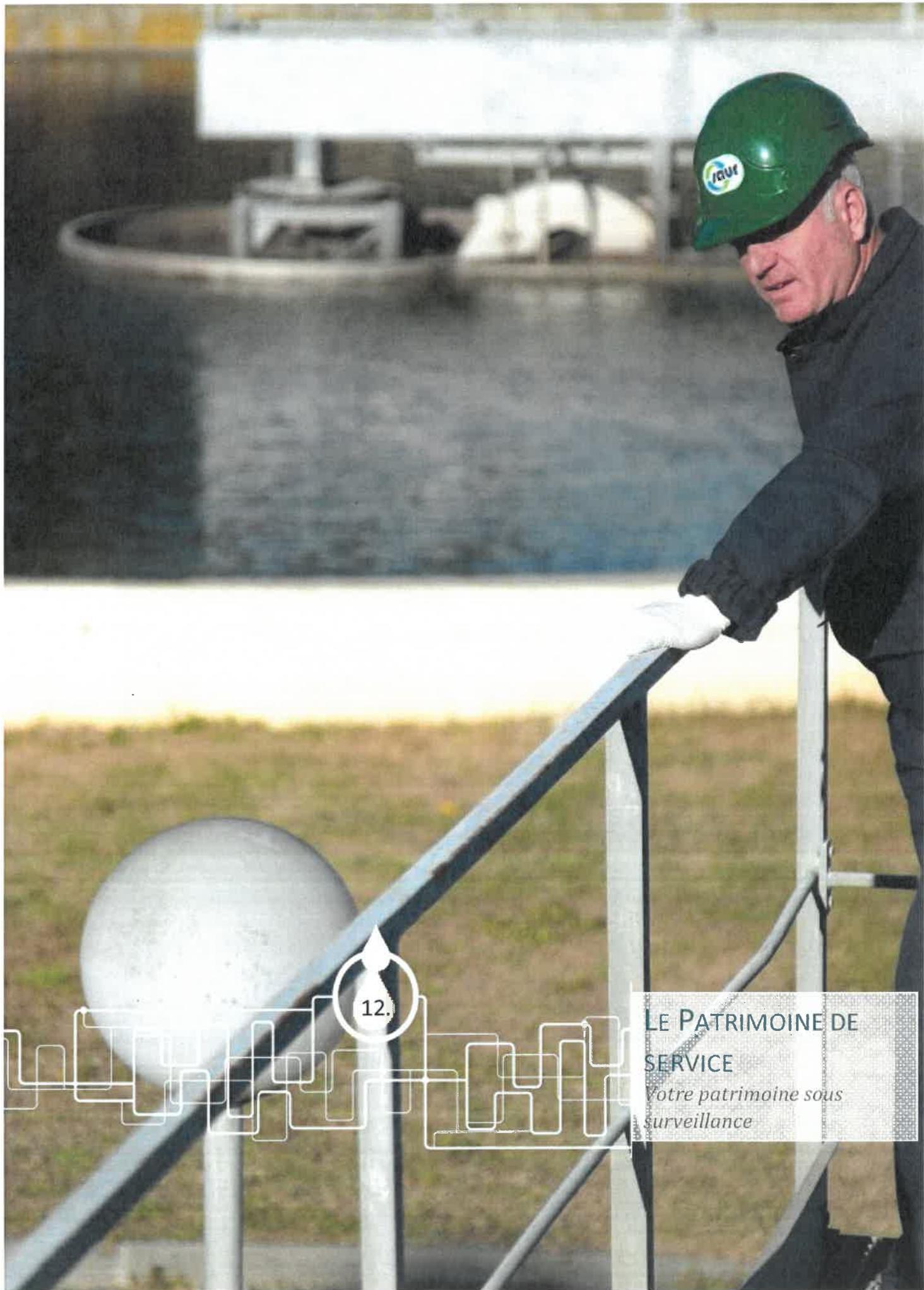
**5) Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

**6) Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.





**LE PATRIMOINE DE SERVICE**  
*Votre patrimoine sous surveillance*



## LES INSTALLATIONS

### Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP de Dury	1990	1 100	Domestique	Boues activées très faible charge	Oui	Non	DURY
STEP d'Artemps-Seraucourt	2010	2 160	Domestique	Boues activées	Oui	Non	SERAUCOURT-LE-GRAND

### Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
ARTEMPS	PR Canal - Artemps	-	-	Oui	Non
ARTEMPS	PR Tugny - Artemps	-	-	Non	Non
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	-	-	Non	Non
DALLON	PR Fontaine -Dallon	-	-	Oui	Non
DALLON	PR Hameau de la maison Rouge - Dallon	-	-	Oui	Non
DALLON	PR Place - Dallon	-	-	Oui	Non
DURY	PR Alva - Dury	-	-	Oui	Non
DURY	PR Monchel - Dury	-	-	Oui	Non
DURY	STEP de Dury	-	-	Non	Non
FONTAINE-LÈS-CLERCS	PR Place - Fontaine-les-Clercs	-	-	Oui	Non
HAPPENCOURT	PR Grande Rue - Happencourt	-	-	Oui	Non
OLLEZY	PR Cailloux - Ollezy	-	-	Non	Non
OLLEZY	PR Mulquiniers - Ollezy	-	-	Oui	Non
OLLEZY	PR Renon - Ollezy	-	-	Oui	Non
SERAUCOURT-LE-GRAND	PR Berlique - Seraucourt-le-Grand	-	-	Oui	Non
SERAUCOURT-LE-GRAND	PR Cogne - Seraucourt-le-Grand	-	-	Oui	Non
SERAUCOURT-LE-GRAND	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand	-	-	Oui	Non
SERAUCOURT-LE-GRAND	PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	-	-	Non	Non
SERAUCOURT-LE-GRAND	PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	-	-	Oui	Non
SOMMETTE-EAUCOURT	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	-	-	Oui	Non
SOMMETTE-EAUCOURT	PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	-	-	Oui	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Brusles - Tugny-et-Pont	-	-	Non	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Canal - Tugny-et-Pont	-	-	Oui	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Pont - Tugny-et-Pont	-	-	Non	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Prés - Tugny-et-Pont	-	-	Oui	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Privé 1 - Tugny-et-Pont	-	-	Non	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Privé 2 - Tugny-et-Pont	-	-	Non	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	-	-	Non	Non



## LE RÉSEAU

Le réseau comprend des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2020, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 46,753 km.

### Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Autres ?	532,88	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire ?	56,53	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	577,09	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	27718,9	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	112,95	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 500	49,4	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	232,17	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	482,03	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Autres ?	482,18	Refoulement	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire ?	11,69	Refoulement	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 110	542,79	Refoulement	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 125	323,25	Refoulement	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 75	65,93	Refoulement	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 80	136,64	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	2063,81	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	2557,09	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	10807,69	Refoulement	Eaux usées
<b>Total</b>		<b>46753,02</b>		

### Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Té de curage	1
Vanne	3
Ventouse	9
Vidange	6
Tampons	661





### Les regards de visite par commune

Commune	Nombre de regard
Artemps	78
Bray-Saint-Christophe	19
Dallon	89
Dury	55
Fontaine-lès-Clercs	73
Happencourt	60
Ollezy	36
Seraucourt-le-Grand	122
Sommette-Eaucourt	39
Tugny-et-Pont	88
<b>Total général</b>	<b>659</b>



## CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2016	2017	2018	2019	2020
PR Alva - Dury	2 300	2 240	2 286	2 409	2 607
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	1 210	1 057	894	802	771
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand	1 239	1 232	1 091	449	394
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	733	1 439	4 966	719	683
PR Brusles - Tugny-et-Pont	398	281	346	420	1 219
PR Cailloux - Ollezy	1 110	273	774	671	51
PR Canal - Artemps	14 580	4 431	19 220	13 464	10 797
PR Canal - Tugny-et-Pont	115	127	105	127	310
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand	6 500	3 468	4 190	4 227	4 466
PR Écluse - Seraucourt-le-Grand	14 812	11 706	13 831	15 817	15 867
PR Fontaine -Dallon	3 953	3 532	3 729	4 309	4 312
PR Grande Rue - Happencourt	1 410	1 777	1 820	1 960	1 781
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	- 179	176	222	241	411
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon	- 2 471	355	528	264	306
PR Monchel - Dury	668	579	489	528	711
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	4 128	3 515	3 845	3 885	4 307
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	2 834	2 921	5 692	2 869	2 657
PR Mulquiniers - Ollezy	3 374	4 549	2 310	2 662	4 009
PR Place - Dallon	3 617	3 286	3 440	3 743	3 485
PR Place - Fontaine-les-Clercs	11 474	10 628	8 478	11 988	12 772
PR Prés - Tugny-et-Pont	10 374	13 386	13 829	15 165	24 004
PR Privé 1 - Tugny-et-Pont	947	581	621	612	907
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont	89	80	18	17	11
PR Renon - Ollezy	34	39	377	257	1 309
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	1 155	1 232	1 231	2 932	4 310
PR Tugny - Artemps	- 196	985	367	1 494	821
STEP d'Artemps-Seraucourt	87 577	115 158	134 862	125 507	140 725
STEP de Dury	45 580	34 992	34 752	35 850	35 583
<b>Total</b>	<b>217 365</b>	<b>224 025</b>	<b>264 313</b>	<b>253 388</b>	<b>279 586</b>

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.



13.

**LE SERVICE AUX  
USAGERS**  
*Leur satisfaction au cœur de  
nos préoccupations*



## LA GESTION CLIENTÈLE

### Les branchements par commune

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
ARTEMPS	140	142	144	143	142	-0,7%
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	30	32	32	32	32	0%
DALLON	161	160	162	163	162	-0,6%
DURY	91	91	91	94	94	0%
FONTAINE-LES-CLERCS	110	111	110	110	110	0%
HAPPENCOURT	64	63	66	67	67	0%
OLLEZY	73	75	76	78	78	0%
SERAUCOURT-LE-GRAND	297	305	305	309	312	1%
SOMMETTE-EAUCOURT	74	75	72	75	76	1,3%
TUGNY-ET-PONT	116	116	118	119	116	-2,5%
<b>Total</b>	<b>1 156</b>	<b>1 170</b>	<b>1 176</b>	<b>1 190</b>	<b>1 189</b>	<b>-0,08%</b>

### Les clients par commune

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
ARTEMPS	140	141	143	142	141	-0,7%
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	30	32	32	32	32	0%
DALLON	160	160	162	163	162	-0,6%
DURY	91	91	91	94	94	0%
FONTAINE-LES-CLERCS	110	111	110	110	110	0%
HAPPENCOURT	64	63	66	67	67	0%
OLLEZY	73	75	76	78	78	0%
SERAUCOURT-LE-GRAND	296	301	301	305	308	1%
SOMMETTE-EAUCOURT	74	75	72	75	76	1,3%
TUGNY-ET-PONT	116	116	118	119	116	-2,5%
<b>Total</b>	<b>1 154</b>	<b>1 165</b>	<b>1 171</b>	<b>1 185</b>	<b>1 184</b>	<b>-0,08%</b>

### Les volumes consommés par commune

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
ARTEMPS	11 919	12 420	12 057	11 692	12 446	6,4%
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	2 160	1 924	2 197	2 112	2 346	11,1%
DALLON	12 459	12 366	13 673	13 056	13 495	3,4%
DURY	8 336	7 593	8 881	8 500	8 353	-1,7%
FONTAINE-LES-CLERCS	16 696	16 216	17 499	16 788	16 874	0,5%
HAPPENCOURT	4 370	4 609	4 947	5 385	6 004	11,5%
OLLEZY	5 909	5 921	6 057	5 762	6 378	10,7%
SERAUCOURT-LE-GRAND	25 398	26 059	28 164	25 021	26 526	6%
SOMMETTE-EAUCOURT	5 262	4 874	5 191	5 405	5 270	-2,5%
TUGNY-ET-PONT	9 510	12 746	8 829	9 736	8 890	-8,7%
<b>Total</b>	<b>102 019</b>	<b>104 728</b>	<b>107 495</b>	<b>103 457</b>	<b>106 582</b>	<b>3,02%</b>





## Les consommations par tranche

### Les branchements par tranche

Commune	2020	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)
ARTEMPS	142	137	5	0
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	32	32	0	0
DALLON	162	157	5	0
DURY	94	87	7	0
FONTAINE-LES-CLERCS	110	107	2	1
HAPPENCOURT	67	63	4	0
OLLEZY	78	75	3	0
SERAUCOURT-LE-GRAND	312	299	13	0
SOMMETTE-EAUCOURT	76	75	1	0
TUGNY-ET-PONT	116	110	6	0
Repartition (%)	-	96,05	3,87	0,08
<b>Total</b>	<b>1 189</b>	<b>1 142</b>	<b>46</b>	<b>1</b>

### Les volumes consommés par tranche

Commune	2020	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m <sup>3</sup> / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)
ARTEMPS	12 446	11 155	1 291	0
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	2 346	2 346	0	0
DALLON	13 495	12 302	1 193	0
DURY	8 353	6 351	2 002	0
FONTAINE-LES-CLERCS	16 874	7 916	708	8 250
HAPPENCOURT	6 004	4 978	1 026	0
OLLEZY	6 378	5 672	706	0
SERAUCOURT-LE-GRAND	26 526	22 103	4 423	0
SOMMETTE-EAUCOURT	5 270	5 040	230	0
TUGNY-ET-PONT	8 890	7 412	1 478	0
<b>Total de la collectivité</b>	<b>106 582</b>	<b>85 275</b>	<b>13 057</b>	<b>8 250</b>
Consommation moyenne par TYPE de branchement	89,64	74,67	283,85	8 250



# LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

Vos Contacts :

**Accueil :** ZA du Champ des Lavoirs  
à VERMAND  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h  
et sur RDV de 13h30 à 16h30

**Téléphone :** 03 60 56 40 00  
Du lundi au vendredi de 8h à 16h,

**Dépannage 24h/24 :** 03 60 56 40 08 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2021

**Courrier :** TSA 41160  
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

11

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Collecte et traitement des eaux usées :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Abonnement TTC	80,62 €	soit 0,0025 €/Litre
Consommation TTC	298,65 €	
<b>Total facture TTC</b>	<b>379,27 €</b>	

**379,27 €**

SAUR SAS au capital de 101520000 € RCS Nanterre 339370984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR2833679884-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ARTEMPS						120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	319,59 € HT	351,55 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale		Année 2021					20,00	10,00
Abonnement Part SAUR		Année 2021					53,29	10,00
Consommation Part Syndicale		Année 2021		120	0,5000	60,00		10,00
Consommation Part SAUR		Année 2021		120	1,5525	186,30		10,00

Organismes publics			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	25,20 € HT	27,72 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des Réseaux (Agence de l'Eau)		Année 2021		120	0,2100	25,20		10,00

<b>Total Facture</b>	<b>379,27 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 344,79 €  
TVA sur les débits : 34,48 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe Intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





Vos Contacts :

Accueil : ZA du Champ des Lavoirs  
à VERMAND  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et sur RDV de 13h30 à 16h30

Téléphone : 03 60 56 40 00  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h,

Dépannage 24h/24 : 03 60 56 40 08 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2020

Courrier : TSA 41160  
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

11

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Collecte et traitement des eaux usées :

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	80,32 €	
Consommation TTC	297,64 €	soit 0,0025 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>377,96 €</b>	
	<b>377,96 €</b>	

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379904 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26338379904-NAF 3500  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, d'un droit de réimpression ou d'opposition des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 11 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**





BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
ARTEMPS			120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			120	

SPECIMEN	FACTURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	318,40 € HT	350,24 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale		Année 2020					20,00	10,00
Abonnement Part SAUR		Année 2020					53,02	10,00
Consommation Part Syndicale		Année 2020		120	0,5000	60,00		10,00
Consommation Part SAUR		Année 2020		120	1,5448	185,38		10,00

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Organismes publics</b>	25,20 € HT	27,72 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des Réseaux (Agence de l'Eau)		Année 2020		120	0,2100	25,20		10,00

<b>Total Facture</b>	<b>377,96 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumise à TVA : 343,80 €  
TVA sur les débits : 34,36 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





## NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M<sup>3</sup>

### **Note de calcul de révision du prix**



**SAUR**  
**Partenaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS**  
**Référence contrat : 025001/02**

**Profil :** Assainissement  
**Type de contrat :** Affermage  
**Type d'établissement :** Société

**Parti SAUR**

Retenue : Abonnement part SAUR  
 Date d'actualisation : 25/03/2021  
 K : 1,069

**Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix**

Formule de révision :  $0.15 + 0.26 \times \text{ICHTTE} / \text{ICHTE} + 0.29 \times \text{PSD2} / \text{PSD2} + 0.15 \times \text{TP10a} / \text{TP10a} + 0.15 \times \text{I633963} / \text{I633963}$   
 Contrat K =  $0.15 + 0.26 \times \text{ICHTTE} / \text{ICHTE} + 0.29 \times \text{PSD2} / \text{PSD2} + 0.15 \times \text{TP10a} / \text{TP10a} + 0.15 \times \text{I633963} / \text{I633963}$   
 Applications des indices : Valeur connue

**K intermédiaire : 1,069**

Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/11/2020					
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	01/06/2020	19/10/2020	SITE: MONTHEUR + INSEE			121,20000
PSD2	PRELÈVEMENTS DIVERS (REMPLACEMENT PSDB.C.T)	01/06/2020	09/10/2020	MTPB - 6106			127,80000
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASSIST. ADDUCTEUR AVEC TUYAUX	01/06/2020	24/10/2020	MTPB 6122		1,2701	110,30000
I633963	Substitué avec coeff. 1,1722 par TP10a, 2010 IP - ELECTRICITE - TARIF BLEU PROFESSIONNEL, ILES CREUSES BASE 2010	01/06/2020	27/10/2020	SITE: INTERNET INSEE		1,1722	142,77396
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763	01/06/2020					121,80000





Détail du calcul du coefficient de variation	
Résultat=0,15+0,26xICHTE/ICHTE+0,29xFSD2/FSD2+0,15xTP10a/TP10a+0,15x1653963/1653963+0	
0,15	0,15000
+ 0,26	+ 0,29259
+ 0,29	+ 0,29508
+ 0,15	+ 0,15474
+ 0,15	+ 0,17655
	=====
	1,06896

<b>K définitif : 1,069</b>	
CRITERES/STABIAIRES	

Critère	Tranches			
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	50,00	53,45		



**SAUR**

Date : 27/03/2021

Partenaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Référence contrat : 025001402

Prendik : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
<b>Part SAUR</b>		
Prix HTa compter de 01/01/2021	Reference : Consommation part SAUR	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 29/03/2021	K : 1,069
Prix révisé = [K - 1,069] * P.K de base		

**Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix**

Formule de révision : $0.15 + 0.26 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0.29 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0.15 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}_0 + 0.15 \times \text{I653963} / \text{I653963}_0$
Contrat K = $0.15 + 0.26 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0.29 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0.15 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}_0 + 0.15 \times \text{I653963} / \text{I653963}_0$

Applications des indices : Valeur connue

**K Intermédiaire : 1,069**

Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/11/2020				
Indice	Description	Valeur de base	Date application	Date publication	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	107,70000	01/06/2020	10/10/2020		121,20000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT FSDB.C.T.)	123,60000	01/06/2020	09/10/2020		127,80000
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASSST, ADDUCTEAU AVEC TUYAUX	135,80000				140,09203
I653963	IP - ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL MFSCREUSES BASE 2010	121,30000	01/07/2020	24/10/2020	1,2701	110,30000
	Substitue avec coeff. 1,1723 par 010534763	010534763	01/06/2020	27/10/2020	1,1723	142,77396
						121,80000





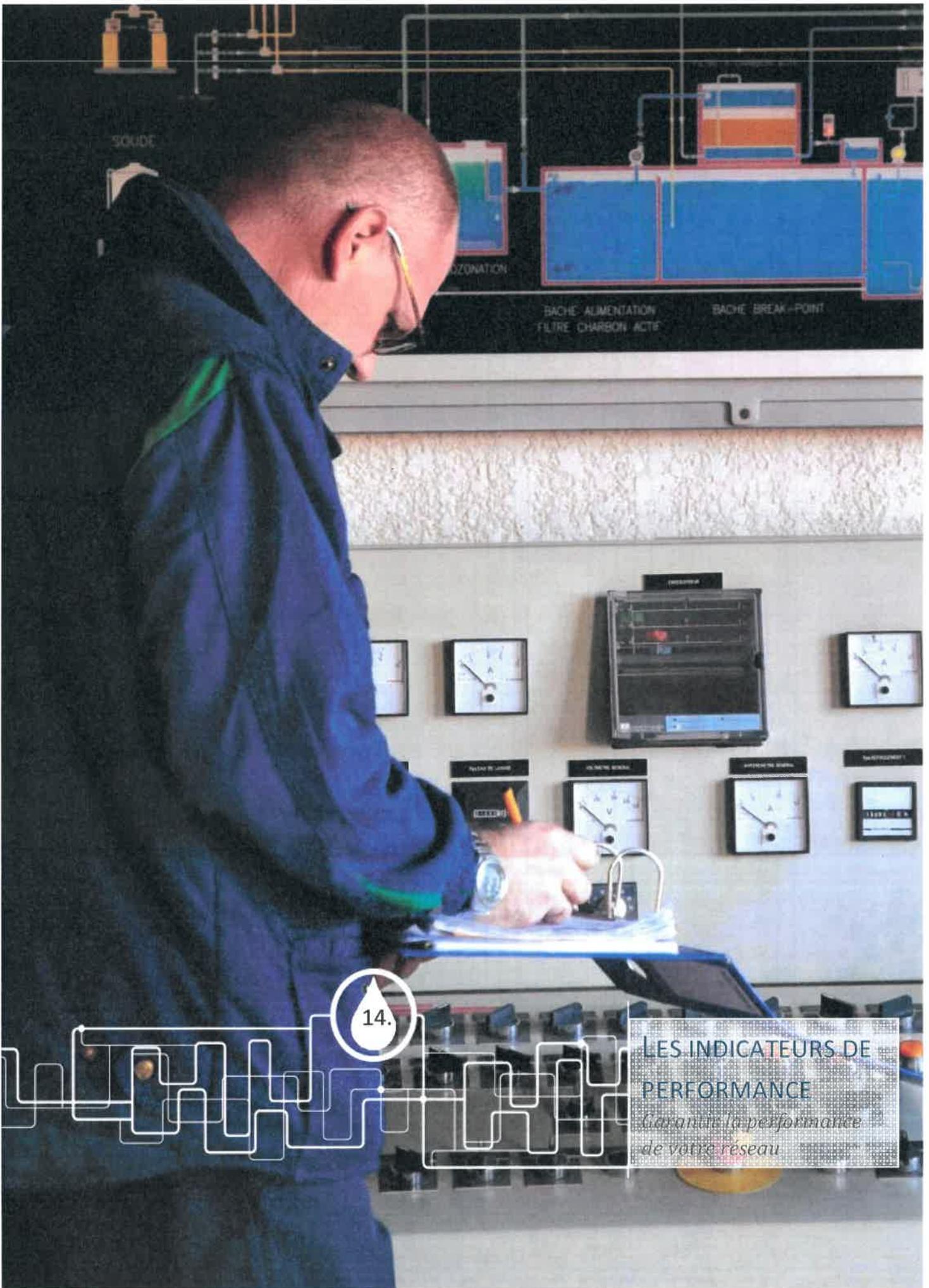
**Détail du calcul du coefficient de variation**

Résultat=0,15+0,26xICHTE/ICHTEe+0,29xFSDD2/FSDD2e+0,15xTP10a/TP10ae+0,15x1653963/1653963e	
.	0,15
.	0,26
.	0,29
.	0,15
.	0,15
.	0,15000
.	+ 0,29259
.	+ 0,29508
.	+ 0,15474
.	+ 0,17655
.	=====
.	1,06896

<b>K définitif : 1,069</b>	
<b>CRITERES TARIFAIRES</b>	

n.r - non assujéti à la redevance	Tranches					
	Chêtré	Pris de base	Pris actualisé	Pris de base	Pris actualisé	Pris de base
Valeitr	1,458	1,573				





14.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE  
*Garantir la performance de votre réseau*



LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :

Description du contrat			
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SOMME			
Délégation de service public			
Début contrat : 16 janvier 2015 Fin contrat : 15 janvier 2027			
D201.0 Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat : 2 833 hab			

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2020	Commentaire
<b>Données clientèle</b>			
VP.068	Volume assujettis à l'assainissement	106 582	m <sup>3</sup>
VP.056	Nombre d'abonnés total	1 189	
P.207	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond solidarité	0	€
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	-	
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	-	
<b>Indicateurs de performance</b>			
VP.046	Nombre de points noirs	-	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	-	
P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	1189	%
VP.228	Densité linéaire d'abonnés	-	Calcul
VP.229	Ratio habitants par abonnés	-	Calcul
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	0	%
<b>Tarification de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1</b>			
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (N+1)	3,16	€/m <sup>3</sup>

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	0	unité
<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux</b>			
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	75	/120
<b>Partie A : plan des réseaux</b>			
VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	OUI	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
<b>Partie B : inventaire des réseaux</b>			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.253	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	97,19%	
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.255	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	99,5%	
<b>Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>			
VP.256	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	0%	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du	OUI	





	réseau d'eaux usées		
VP.258	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	NON	
VP.260	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	OUI	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	NON	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement	NON	
<b>Consolidation</b>			
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	0,00	kml
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	46,75	kml
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (kml)	46,75	kml
<b>Taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées</b>			
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	0	%
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0	Selon les informations en notre possession



Collecte			
Conformité de la collecte des effluents			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	-	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
VP.176	Charge entrante en DBO5	129,75	kg DBO5/j Le détail par installation est présenté ci-après
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel			
<b>P255.3</b>	<b>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</b>	<b>60</b>	
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	
VP.159	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	NON	
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	NON	
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI	
VP.164	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	
Epuration			
P204.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées	-	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	-	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
Boues			
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	10,274	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%
VP.208	Quantité totale de boues évacuées	10,274	tMS Le détail par installation est présenté ci-après
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	10,274	tMS Le détail par installation est présenté ci-après
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	-	Kg DBO5/j
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	14	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de	14	





	l'autosurveillance réglementaire		
--	----------------------------------	--	--

Données exploitation par installation			
STEP d'Artemps-Seraucourt			
VP.176	Charge entrante en DBO5	78,088	
VP.208	Boues évacuées en tMS	-	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation par installation			
STEP de Dury			
VP.176	Charge entrante en DBO5	51,66	
VP.208	Boues évacuées en tMS	10,274	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	10,274	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Gestion financière			
VP.068	Volume facturé	106 582	m <sup>3</sup>
VP.185	Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N)	309 264	€TTC
Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue)	0	
Données CCSP			
P251.1	Taux de débordements d'effluents chez les usagers	0	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.182	Encours total de la dette	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
VP.183	Epargne brute annuelle	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,53	
P258.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0	
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	-	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
DC.195	Montant financier des travaux engagés	-	Travaux SAUR + collectivité



## DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
<b>PARTIE A</b>			
<b>Plan du réseau</b>			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
<b>Total Partie A :</b>			<b>15</b>
<b>PARTIE B</b>			
<b>Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage</b>			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
<b>Informations structurelles</b>			
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	VP.253	97,19%	15
		45,44	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		46,753	
<b>Connaissance de l'âge des canalisations</b>			
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	VP.255	99,5%	15
		46,52	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		46,753	
<b>Total Partie B :</b>			<b>30</b>
<b>PARTIE C</b>			
<b>Altimétrie des canalisations</b>			
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	VP.256	0%	0
		0	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		46,753	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite du réseau eaux usées)	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	NON	0
<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux</b>			
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	VP.262	NON	0
		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
<b>Total Partie C :</b>			<b>30</b>
<b>VALEUR DE L'INDICE</b>			<b>75</b>





P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161	NON	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162	NON	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	OUI	10
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	OUI	10
<b>Note</b>			<b>60</b>





15

**LES INTERVENTIONS  
RÉALISÉES**

*Préserver et maintenir  
votre patrimoine*



## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les opérations d'hydrocurage du réseau

*Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :*

Commune	Linéaire curé (ml)
Artemps	744
Bray-Saint-Christophe	600
Dallon	1728
Fontaine-lès-Clercs	100
<b>Total</b>	<b>3172</b>

*Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :*

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Artemps	09/04/20	Grande Rue,02480,Artemps	744
Bray-Saint-Christophe	12/03/20	Ruelle des Rosiers,02480,Bray-Saint-Christophe	600
Dallon	20/02/20	Rue d'Oestres,02680,Dallon	764
Dallon	20/02/20	Place Publique,02680,Dallon	684
Dallon	21/02/20	Place Publique,02680,Dallon	280
Fontaine-lès-Clercs	16/10/20	Rue de Ham,02680,Fontaine-lès-Clercs	100

*Synthèse de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :*

Commune	Nombre	Type	Linéaire curé (mL)
Dury	1	Sur branchement public	10
Dury	1	Sur réseau séparatif eaux usées	50
Fontaine-lès-Clercs	1	Sur branchement public	38
Happencourt	1	Sur réseau séparatif eaux usées	-
Seraucourt-le-Grand	1	Sur branchement public	-
Seraucourt-le-Grand	2	Sur réseau séparatif eaux usées	315
Tugny-et-Pont	1	Sur branchement public	-
<b>Total</b>	<b>8</b>		<b>413</b>

*Détail de l'hydrocurage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :*

Commune	Date	Adresse
Dury	12/01/20	32 Rue d'Alva,02480,Dury
Dury	05/11/20	La Voie des Ziebbes,02480,Dury
Fontaine-lès-Clercs	08/04/20	104 Rue de Ham,02680,Fontaine-lès-Clercs
Seraucourt-le-Grand	11/05/20	37 Rue du Canal,02790,Seraucourt-le-Grand



**Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :**

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Dallon	1481,5

**Détail des passages caméra réalisés durant l'année :**

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Dallon	19/02/20	Rue de Fontaine-les-clers,02680,Dallon	1481,5

**Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :**

Commune	Nombre
Artemps	3
Bray-Saint-Christophe	1
Dallon	5
Dury	4
Fontaine-lès-Clercs	1
Happencourt	2
Ollezy	5
Seraucourt-le-Grand	9
Sommette-Eaucourt	2
Tugny-et-Pont	6
<b>Total</b>	<b>38</b>

**Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :**

Commune	Date	Adresse
Artemps	11/02/20	PR Canal - Artemps
Artemps	27/07/20	PR Tugny - Artemps
Artemps	25/09/20	PR Canal - Artemps
Bray-Saint-Christophe	28/07/20	PR Avesne - Bray-Saint-Christophe
Dallon	10/02/20	PR Hameau de la maison Rouge - Dallon
Dallon	06/05/20	PR Place - Dallon
Dallon	27/05/20	PR Hameau de la maison Rouge - Dallon
Dallon	09/10/20	PR Place - Dallon
Dallon	09/10/20	PR Fontaine -Dallon
Dury	20/04/20	STEP de Dury
Dury	28/07/20	PR Alva - Dury
Dury	28/07/20	PR Monchel - Dury
Dury	11/09/20	RELEVAGE
Fontaine-lès-Clercs	28/07/20	PR Place - Fontaine-les-Clercs
Happencourt	11/02/20	PR Grande Rue - Happencourt
Happencourt	27/05/20	PR Grande Rue - Happencourt
Ollezy	16/01/20	PR Renon - Ollezy
Ollezy	17/01/20	PR Renon - Ollezy
Ollezy	24/01/20	PR Renon - Ollezy
Ollezy	29/05/20	PR Mulquiniers - Ollezy
Ollezy	08/09/20	PR Mulquiniers - Ollezy
Seraucourt-le-Grand	06/05/20	PR Cogny - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	11/05/20	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	29/05/20	PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	29/05/20	PR Berlique - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	28/07/20	PR Cogny - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	28/07/20	PR Moulin - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	25/09/20	PR Cogny - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	25/09/20	PR Moulin - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	25/09/20	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand
Sommette-Eaucourt	27/05/20	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	27/05/20	PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt





Commune	Date	Adresse
Tugny-et-Pont	02/01/20	PR Canal - Tugny-et-Pont
Tugny-et-Pont	29/05/20	PR Brusles - Tugny-et-Pont
Tugny-et-Pont	27/07/20	PR Pont - Tugny-et-Pont
Tugny-et-Pont	27/07/20	PR Prés - Tugny-et-Pont
Tugny-et-Pont	27/07/20	PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont
Tugny-et-Pont	27/07/20	PR Privé 1 - Tugny-et-Pont

**Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :**

Commune	Date	Adresse
Happencourt	28/05/20	Réseau communal de Happencourt - 0250010102
Seraucourt-le-Grand	04/02/20	1 Chemin de l'Ecluse,02790,Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	23/09/20	25 Rue d'Artemps,02790,Seraucourt-le-Grand
Tugny-et-Pont	26/02/20	2 Rue du Haut,02640,Tugny-et-Pont





## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Les interventions de maintenance 2<sup>ème</sup> niveau

#### *Synthèse des interventions de maintenance 2<sup>ème</sup> niveau*

Commune	Curatif	Préventif	Total
Artemps	1	0	1
Dallon	2	0	2
Dury	4	0	4
Fontaine-lès-Clercs	4	0	4
Ollezy	2	0	2
Seraucourt-le-Grand	10	0	10
Sommette-Eaucourt	2	0	2
Tugny-et-Pont	5	0	5
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>30</b>

#### *Détail des interventions de maintenance 2<sup>ème</sup> niveau*

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Artemps	PR Tugny - Artemps	PR Tugny - Artemps	05/03/20	Curatif
Dallon	PR Hameau de la maison Rouge - Dallon	Compteur énergie PR Hameau de la maison Rouge	05/08/20	Curatif
Dallon	PR Place - Dallon	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 80	30/10/20	Curatif
Dury	STEP de Dury	STEP de Dury	19/05/20	Curatif
Dury	STEP de Dury	STEP de Dury	17/06/20	Curatif
Dury	PR Alva - Dury	Sonde de Niveau	23/09/20	Curatif
Dury	STEP de Dury	Télésurveillance	20/10/20	Curatif
Fontaine-lès-Clercs	PR Place - Fontaine-les-Clercs	PR Place - Fontaine-les-Clercs	07/02/20	Curatif
Fontaine-lès-Clercs	PR Place - Fontaine-les-Clercs	PR Place - Fontaine-les-Clercs	07/02/20	Curatif
Fontaine-lès-Clercs	PR Place - Fontaine-les-Clercs	Télésurveillance	26/02/20	Curatif
Fontaine-lès-Clercs	PR Place - Fontaine-les-Clercs	Poires de niveau (3)	26/02/20	Curatif
Ollezy	PR Renon - Ollezy	PR Renon - Ollezy	05/03/20	Curatif
Ollezy	PR Renon - Ollezy	PR Renon - Ollezy	26/03/20	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	Télésurveillance	30/01/20	Curatif
Seraucourt-le-Grand	PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	Télésurveillance	05/03/20	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	Dégrilleur	23/03/20	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	Armoire électrique	22/06/20	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	27/07/20	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	Armoire électrique	25/09/20	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	29/09/20	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	Télésurveillance	15/10/20	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	28/10/20	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	Automate	09/12/20	Curatif





Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Sommette-Eaucourt	PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	Télésurveillance	22/10/20	Curatif
Sommette-Eaucourt	PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	Pompe de relevage n° 1	18/11/20	Curatif
Tugny-et-Pont	PR Prés - Tugny-et-Pont	Télésurveillance	10/02/20	Curatif
Tugny-et-Pont	PR Prés - Tugny-et-Pont	Télésurveillance	05/03/20	Curatif
Tugny-et-Pont	PR Prés - Tugny-et-Pont	Armoire de commande 2 pompes	17/04/20	Curatif
Tugny-et-Pont	PR Prés - Tugny-et-Pont	Poires de Niveau (3)	26/06/20	Curatif
Tugny-et-Pont	PR Canal - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage N°2	09/10/20	Curatif





## Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Artemps	PR Tugny - Artemps	PR Tugny - Artemps	02/06/20
Artemps	PR Canal - Artemps	PR Canal - Artemps	02/06/20
Bray-Saint-Christophe	PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	02/06/20
Dallon	PR Fontaine - Dallon	PR Fontaine - Dallon	02/06/20
Dallon	PR Place - Dallon	PR Place - Dallon	02/06/20
Dallon	PR Hameau de la maison Rouge - Dallon	PR Hameau de la maison Rouge - Dallon	02/06/20
Dury	PR Monchel - Dury	PR Monchel - Dury	02/06/20
Dury	PR Alva - Dury	PR Alva - Dury	02/06/20
Dury	STEP de Dury	STEP de Dury	02/06/20
Fontaine-lès-Clercs	PR Place - Fontaine-lès-Clercs	PR Place - Fontaine-lès-Clercs	02/06/20
Happencourt	PR Grande Rue - Happencourt	PR Grande Rue - Happencourt	02/06/20
Ollezy	PR Cailloux - Ollezy	PR Cailloux - Ollezy	05/06/20
Ollezy	PR Renon - Ollezy	PR Renon - Ollezy	05/06/20
Ollezy	PR Mulquiniers - Ollezy	PR Mulquiniers - Ollezy	05/06/20
Seraucourt-le-Grand	PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	02/06/20
Seraucourt-le-Grand	PR Berlique - Seraucourt-le-Grand	PR Berlique - Seraucourt-le-Grand	02/06/20
Seraucourt-le-Grand	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand	02/06/20
Seraucourt-le-Grand	PR Cogny - Seraucourt-le-Grand	PR Cogny - Seraucourt-le-Grand	02/06/20
Seraucourt-le-Grand	PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	02/06/20
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	02/06/20
Sommette-Eaucourt	PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	05/06/20
Sommette-Eaucourt	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	05/06/20
Tugny-et-Pont	PR Prés - Tugny-et-Pont	PR Prés - Tugny-et-Pont	12/03/20
Tugny-et-Pont	PR Privé 1 - Tugny-et-Pont	PR Privé 1 - Tugny-et-Pont	12/03/20
Tugny-et-Pont	PR Privé 2 - Tugny-et-Pont	PR Privé 2 - Tugny-et-Pont	12/03/20
Tugny-et-Pont	PR Pont - Tugny-et-Pont	PR Pont - Tugny-et-Pont	12/03/20
Tugny-et-Pont	PR Brusles - Tugny-et-Pont	PR Brusles - Tugny-et-Pont	12/03/20
Tugny-et-Pont	PR Canal - Tugny-et-Pont	PR Canal - Tugny-et-Pont	12/03/20
Tugny-et-Pont	PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	12/03/20



## LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

### Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
PR Canal - Artemps	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel	200											2019
PR Canal - Artemps	Automate	Renouvellement complet du matériel	2 310											
PR Canal - Artemps	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel	2 030											
PR Canal - Artemps	Armoire de commande 2 pompes	Renouvellement complet du matériel	4 560											
PR Canal - Artemps	Disjoncteur Différentiel	Renouvellement complet du matériel	300											
PR Canal - Artemps	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	1 180											2016
PR Canal - Artemps	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel	1 180											
PR Tugny - Artemps	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel				200								2019
PR Tugny - Artemps	Armoire de commande 2 pompes	Renouvellement complet du matériel				4 560								2019
PR Tugny - Artemps	Disjoncteur Différentiel	Renouvellement complet du matériel				300								2019
PR Tugny - Artemps	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du			1 180									2016



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
		matériel												
PR Tugny - Artemps	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	1 180											
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel									1 180			
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel			1 180									
PR Fontaine - Dallon	Panier de dégrillage	Renouvellement complet du matériel									1 060			
PR Fontaine - Dallon	Barres de guidage pompe N°1	Renouvellement complet du matériel									230			
PR Fontaine - Dallon	Barres de guidage pompe N°2	Renouvellement complet du matériel									230			
PR Fontaine - Dallon	Pied d'assise Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel									210			
PR Fontaine - Dallon	Pied d'assise Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel									210			
PR Fontaine - Dallon	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel							480					
PR Fontaine - Dallon	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel							200					
PR Fontaine - Dallon	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel							2 030					
PR Fontaine - Dallon	Armoire de commande 2 pompes	Renouvellement complet du matériel							4 560					
PR Fontaine - Dallon	Disjoncteur Différentiel	Renouvellement complet du matériel							300					



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
PR Fontaine - Dallon	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel							1 180					
PR Fontaine - Dallon	Cuve époxy du poste	Renouvellement complet du matériel									2 190			
PR Fontaine - Dallon	Vanne Pompe de DN 80 N°1	Renouvellement complet du matériel									100			
PR Fontaine - Dallon	Vanne Pompe de DN 80 N°2	Renouvellement complet du matériel									100			
PR Fontaine - Dallon	Clapet Pompe de DN 80 N°1	Renouvellement complet du matériel									180			
PR Fontaine - Dallon	Clapet Pompe de DN 80 N°2	Renouvellement complet du matériel									180			
PR Fontaine - Dallon	Tuyauterie Collecteur chambre de vannes	Renouvellement complet du matériel									1 250			
PR Fontaine - Dallon	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80	Renouvellement complet du matériel									940			
PR Fontaine - Dallon	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 80	Renouvellement complet du matériel									940			
PR Place - Dallon	Compresseur d'injection d'air	Renouvellement complet du matériel										1 310		
PR Place - Dallon	Panier de dégrillage	Renouvellement complet du matériel								1 060				
PR Place - Dallon	Barres de guidage pompe N°1	Renouvellement complet du matériel								230				
PR Place - Dallon	Barres de guidage pompe N°2	Renouvellement complet du matériel								230				

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
PR Place - Dallon	Pied d'assise Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel								210				
PR Place - Dallon	Pied d'assise Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel								210				
PR Place - Dallon	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel										200		
PR Place - Dallon	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel										2 030		
PR Place - Dallon	Armoire de commande 2 pompes	Renouvellement complet du matériel										4 560		
PR Place - Dallon	Disjoncteur Différentiel	Renouvellement complet du matériel										300		
PR Place - Dallon	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel								1 180				
PR Place - Dallon	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel											1 180	
PR Place - Dallon	Cuve époxy du poste	Renouvellement complet du matériel								2 190				
PR Place - Dallon	Vanne Pompe de DN 80 N°1	Renouvellement complet du matériel								100				
PR Place - Dallon	Vanne Pompe de DN 80 N°2	Renouvellement complet du matériel								100				
PR Place - Dallon	Clapet Pompe de DN 80 N°1	Renouvellement complet du matériel								180				
PR Place - Dallon	Clapet Pompe de DN 80 N°2	Renouvellement complet du matériel								180				
PR Place - Dallon	Tuyauterie Collecteur chambre de	Renouvellement complet du matériel								1 250				



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020	Type de Renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
	vannes												
PR Place - Dallon	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80								940				
PR Place - Dallon	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 80								940				
PR Alva - Dury	Télésurveillance								2 030				
PR Alva - Dury	Pompe de relevage N°1					1 180							
PR Alva - Dury	Pompe de relevage N°2									1 180			
PR Monchel - Dury	Poires de Niveau (3)	200											2019
PR Monchel - Dury	Pompe de relevage n°1					1 180							
STEP de Dury	Turbine d aération									11 000			
STEP de Dury	Lame déversante							3 000					
STEP de Dury	Poires de Niveau (3)	260											2019
STEP de Dury	Pompe de relevage N°1					1 600							2020
STEP de Dury	Pompe de relevage N°2					1 600							2020
STEP de Dury	Pompe de relevage N°1 - bassin aération							1 280					2020



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
STEP de Dury	Pont clarificateur	Renouvellement complet du matériel		20 630										
PR Place - Fontaine-les-Clercs	Pompe sulfate de fer	Renouvellement complet du matériel										2 190		
PR Place - Fontaine-les-Clercs	Panier de dégrillage	Renouvellement complet du matériel			1 060									
PR Place - Fontaine-les-Clercs	Poires de niveau (3)	Renouvellement complet du matériel			200									2018
PR Place - Fontaine-les-Clercs	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel			2 030									2018
PR Place - Fontaine-les-Clercs	Armoire de commande 2 pompes	Renouvellement complet du matériel			4 560									2018
PR Place - Fontaine-les-Clercs	Disjoncteur Différentiel	Renouvellement complet du matériel			300									2018
PR Place - Fontaine-les-Clercs	Tuyauterie Collecteur chambre de vannes	Renouvellement complet du matériel			1 500									
PR Place - Fontaine-les-Clercs	Tuyauterie traitement H2S	Renouvellement complet du matériel			190									
PR Grande Rue - Happencourt	Pompe doseuse N°1	Renouvellement complet du matériel	2 190											2020
PR Grande Rue - Happencourt	Panier de dégrillage	Renouvellement complet du matériel					1 060							
PR Grande Rue - Happencourt	Barres de guidage pompe N°1	Renouvellement complet du matériel						230						
PR Grande Rue - Happencourt	Barres de guidage pompe N°2	Renouvellement complet du matériel						230						
PR Grande Rue - Happencourt	Pied d'assise Pompe N°1	Renouvellement complet du						260						



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
		matériel												
PR Grande Rue - Happencourt	Pied d'assise Pompe N°2	Renouvellement complet du matériel						260						
PR Grande Rue - Happencourt	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel						200						
PR Grande Rue - Happencourt	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel						2 030						
PR Grande Rue - Happencourt	Armoire de commande 2 pompes	Renouvellement complet du matériel						4 560						
PR Grande Rue - Happencourt	Disjoncteur Différentiel	Renouvellement complet du matériel						300						
PR Grande Rue - Happencourt	Cuve époxy du poste	Renouvellement complet du matériel						2 190						
PR Grande Rue - Happencourt	Vanne Pompe de DN 100 N°1	Renouvellement complet du matériel						120						
PR Grande Rue - Happencourt	Vanne Pompe de DN 100 N°2	Renouvellement complet du matériel						120						
PR Grande Rue - Happencourt	Clapet Pompe de DN 100 N°1	Renouvellement complet du matériel						230						
PR Grande Rue - Happencourt	Clapet Pompe de DN 100 N°2	Renouvellement complet du matériel						230						
PR Grande Rue - Happencourt	Tuyauterie Collecteur chambre de vannes	Renouvellement complet du matériel						1 500						
PR Grande Rue - Happencourt	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100	Renouvellement complet du matériel						1 250						
PR Grande Rue - Happencourt	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN	Renouvellement complet du matériel						1 250						





Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
100														
PR Mulquiniers - Ollezy	Pompe de relevage n° 1	Renouvellement complet du matériel						1 400						2017
PR Mulquiniers - Ollezy	Pompe de relevage n° 1	Renouvellement complet du matériel						1 400						2017
PR Renon - Ollezy	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel						200						2019
PR Renon - Ollezy	Armoire de commande 2 pompes	Renouvellement complet du matériel						3 560						2019
PR Renon - Ollezy	Disjoncteur Différentiel	Renouvellement complet du matériel						300						2019
PR Renon - Ollezy	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel			1 180									
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	1 180											
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand	Compresseur d'injection d'air	Renouvellement complet du matériel				1 310								
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel						2 030						
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel											2 030	
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	Armoire de commande 2 pompes	Renouvellement complet du matériel											4 560	
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	Disjoncteur Différentiel	Renouvellement complet du matériel											300	
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel			1 180									



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel				1 180								
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel										2 030		
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	Barres de guidage pompe N°1	Renouvellement complet du matériel							230					
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	Pied d'assise Pompe N°1	Renouvellement complet du matériel							210					
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel				200								
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel				2 030								2019
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	Armoire de commande 1 pompe	Renouvellement complet du matériel				3 560								2019
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	Disjoncteur Différentiel	Renouvellement complet du matériel				280								2019
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel							950					
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	Vanne Pompe de DN 65 N°1	Renouvellement complet du matériel							90					
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	Clapet Pompe de DN 65 N°1	Renouvellement complet du matériel							140					
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN	Renouvellement complet du							750					



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
Grand	65	matériel												
STEP d'Artemps-Seraucourt	Pompe doseuse n°1	Renouvellement complet du matériel						1 810						
STEP d'Artemps-Seraucourt	Sonde O2	Renouvellement complet du matériel								810				
STEP d'Artemps-Seraucourt	Sonde rédox	Renouvellement complet du matériel								810				
STEP d'Artemps-Seraucourt	Transmetteur mesure O2 - bassin aération	Renouvellement complet du matériel								1 060				
STEP d'Artemps-Seraucourt	Transmetteur mesure rédox - bassin aération	Renouvellement complet du matériel								1 060				
STEP d'Artemps-Seraucourt	Preleveur sortie	Renouvellement complet du matériel			4 350									2019
STEP d'Artemps-Seraucourt	Preleveur entrée	Renouvellement complet du matériel			4 350									2018
STEP d'Artemps-Seraucourt	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel							3 100					
STEP d'Artemps-Seraucourt	Pompe extraction des boues n°1	Renouvellement complet du matériel											1 290	
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Pompe doseuse FeSO4	Renouvellement complet du matériel			1 560									
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel		1 180										2016
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel				1 180								2021
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	Pompe doseuse FeSO4	Renouvellement complet du matériel						2 190						



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel	200											2019
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel							200					
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	Armoire de commande 2 pompes	Renouvellement complet du matériel							4 560					
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	Disjoncteur Différentiel	Renouvellement complet du matériel							300					
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel				1 180								
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel							1 180					
PR Prés - Tugny-et-Pont	Pompe doseuse FeSO4	Renouvellement complet du matériel	2 190											
PR Prés - Tugny-et-Pont	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel								200				2019
PR Prés - Tugny-et-Pont	Télesurveillance	Renouvellement complet du matériel								2 030				2019
PR Prés - Tugny-et-Pont	Armoire de commande 2 pompes	Renouvellement complet du matériel								4 560				2019
PR Prés - Tugny-et-Pont	Disjoncteur Différentiel	Renouvellement complet du matériel								300				2019
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel						200						
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel						1 180						
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du										1 180		



Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2020		Type de Renouvellement	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Année de Réalisation
		matériel												
PR Canal - Tugny-et-Pont	Pompe doseuse N°1	Renouvellement complet du matériel	2 190											
PR Canal - Tugny-et-Pont	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel								2 030				
PR Canal - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	1 400											2020
PR Canal - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel					1 400							
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel										200		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel											1 180	
PR Pont - Tugny-et-Pont	Poires de Niveau (3)	Renouvellement complet du matériel								200				
PR Pont - Tugny-et-Pont	Armoire de commande 2 pompes	Renouvellement complet du matériel								4 560				
PR Pont - Tugny-et-Pont	Disjoncteur Différentiel	Renouvellement complet du matériel								300				
PR Pont - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel			1 180									
PR Pont - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel									1 180			
PR Pont - Tugny-et-Pont	Cuve époxy du poste	Renouvellement complet du matériel								2 190				





Dotations non actualisées en Compte au : 31/12/2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
<b>Dotations(€)</b>	18 556	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	795	<b>232 212</b>

Coefficients en Compte au : 31/12/2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Coefficient de la dotation</b>	1,000000	0,995900	0,996700	1,007500	1,037200	1,060400
<b>Coefficient de report de solde</b>	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

Bilan financier en Compte au : 31/12/2020	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total (€)
<b>Dotation actualisée (€)</b>	18 556	19 272	19 287	19 496	20 071	20 520	<b>117 202</b>
<b>Report de solde actualisé (€)</b>	0	15 967	31 708	49 600	57 556	49 412	
Non Programmé au contrat	TOTAL	2 589					<b>2 589</b>
Programmé au contrat	TOTAL		3 530	1 395	11 540	28 215	<b>53 237</b>
<b>Total renouvellement(€)</b>	<b>2 589</b>	<b>3 530</b>	<b>1 395</b>	<b>11 540</b>	<b>28 215</b>	<b>8 557</b>	<b>55 826</b>
<b>Solde(€)</b>	<b>15 967</b>	<b>31 708</b>	<b>49 600</b>	<b>57 556</b>	<b>49 412</b>	<b>61 375</b>	

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2020	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
STEP de Dury	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	19/05/2020	1 697
STEP de Dury	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel	07/02/2020	1 697
STEP de Dury	Pompe de relevage N°1 - bassin aération	Renouvellement complet du matériel	17/07/2020	1 357



PR Grande Rue - Happencourt	Pompe doseuse N°1	Renouvellement complet du matériel	02/01/2020	2 322
PR Canal - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	09/10/2020	1 485
<b>Total</b>				<b>8 557</b>

### **La garantie pour la continuité de service**

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

0250010102 - CA SAINT QUENTINOIS (EX VALLEE DE LA SOMME) AC DSP Contrat du : 16/01/2015 au : 15/01/2027 Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2020	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
PR Canal - Artemps	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	09/04/2020	
PR Place - Dallon	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	01/04/2020	
STEP d'Artemps-Seraucourt	Motoréducteur compacteur tamis rotatif	Renouvellement complet du matériel	28/04/2020	
<b>Total</b>				<b>6 796</b>

### **Le montant des investissements prévus à l'exclusion des travaux de renouvellement**

Pas d'investissement réalisé au cours de l'année 2020.



## ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

### DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES FILIÈRES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Seraucourt le Grand :

→ **La filière eau :**

#### 1 Le poste de relevage :

Les effluents arrivent dans un poste de relèvement équipé de 3 pompes de 2 kW (débit moyen: 26 m<sup>3</sup>/h ; débit de pointe jusqu'à 50 m<sup>3</sup>/h par temps de pluie).

Ce poste de relevage est équipé d'un trop plein qui est condamné (26/07/2017) et ne déverse plus vers le milieu naturel.

#### 2 Le prétraitement :

Le prétraitement est constitué d'un dégrilleur-dessableur-dégraisseur combiné automatique, de type tamis rotatif Prépazur.

#### 3 Le bassin de traitement biologique :

Le bassin biologique est composé d'une zone aérobie de 545 m<sup>3</sup> contenant 1 turbine et 1 agitateur rapide. La zone d'aération est asservie à 1 sonde redox.

La déphosphatation physico-chimique se fait par une injection de FeCl<sub>3</sub> dans le bassin d'aération depuis une cuve de 3 m<sup>3</sup>.

#### 4 Le clarificateur :

Le clarificateur, cylindro-conique, est équipé d'une racle de fond et de surface. Son volume est de 252 m<sup>3</sup> et sa surface est de 81,5 m<sup>2</sup> (hors clifford).

#### 5 La recirculation des boues :

La recirculation est assurée par 3 pompes immergées qui recirculent les boues du clarificateur vers le bassin d'aération.

#### 6 Le système de comptage :

La canalisation de refoulement en entrée de la station est équipée d'un débitmètre électromagnétique.

Le canal de comptage en sortie de la station est équipé d'une contraction venturi (250 mm) ainsi que d'une sonde à ultrasons, d'un enregistreur de données et d'une réglette limnimétrique.

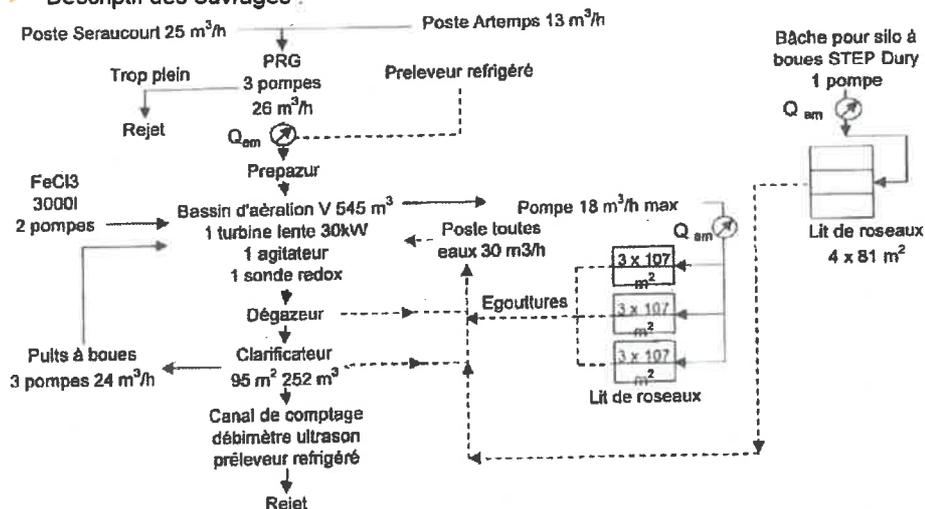


→ **La filière boues :**

3 lits de 3 casiers de 107 m<sup>2</sup> (soit 963 m<sup>2</sup>) de filtres plantés de roseaux.

1 lit de 4 casiers de 81 m<sup>2</sup> (soit 324m<sup>2</sup>) de filtres plantés de roseaux permet de traiter les boues de la station d'épuration de Dury.

> **Descriptif des ouvrages :**



**Dury :**

→ **La filière eau :**

① Le poste de relevage :

Les effluents arrivent dans un poste de relèvement équipé de 2 pompes de 0,9 kW (débit moyen: 18 m<sup>3</sup>/h)

② Le prétraitement :

Un dégrilleur courbe à nettoyage automatique

Un dégraisseur aéré et raclé (racleur – 0,55 kW). Volume : 7,8 m<sup>3</sup>

Un dessableur manuel

③ Le bassin de traitement biologique :

Le bassin biologique est composé d'une zone de contact de 180 m<sup>3</sup> avec une turbine SABLA TS15 de 7.5 kW.





④ Le clarificateur :

La station est équipée d'un clarificateur cylindro-conique avec racleur de fond et de surface.

Il a un volume de 70 m<sup>3</sup> et sa surface est de 27 m<sup>2</sup>.

④ La recirculation des boues :

La recirculation est assurée par 2 pompes immergées qui recirculent les boues du clarificateur vers le Bassin d'aération.

④ Retours en têtes :

Les retours en têtes se font du silo à boues, des fosses à sables et à graisses, du dégazeur et du compostier à mousse vers le poste de relevage.

④ Le canal de comptage :

Le canal de comptage en entrée de la station n'est pas équipé de débitmètre fixe.

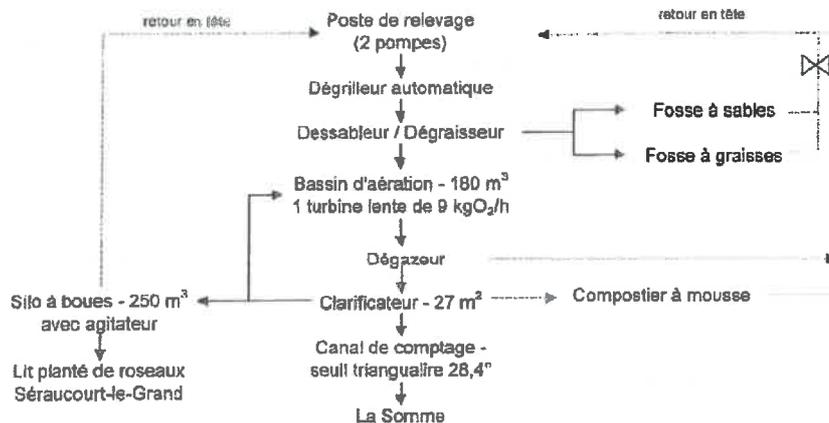
Le canal de comptage en sortie de la station est équipé d'un déversoir triangulaire (28,4°) mais pas de débitmètre fixe.

→ La filière boues :

Les boues sont stockées et traitées dans un silo à boues épaisseur de 250 m<sup>3</sup> avec agitateur de fond.

Les boues sont amenées sur la station d'épuration de Séraucourt-Le-Grand dans un lit de 4 casiers de 81m<sup>2</sup> (soit 324 m<sup>2</sup>) de filtres plantés de roseaux.

Après déshydratation partielle, les boues des stations d'épuration de Dury sont valorisées par épandage agricole.





## LISTE DES BRANCHEMENTS NEUFS (AVEC TOTAL) ET MONTANT

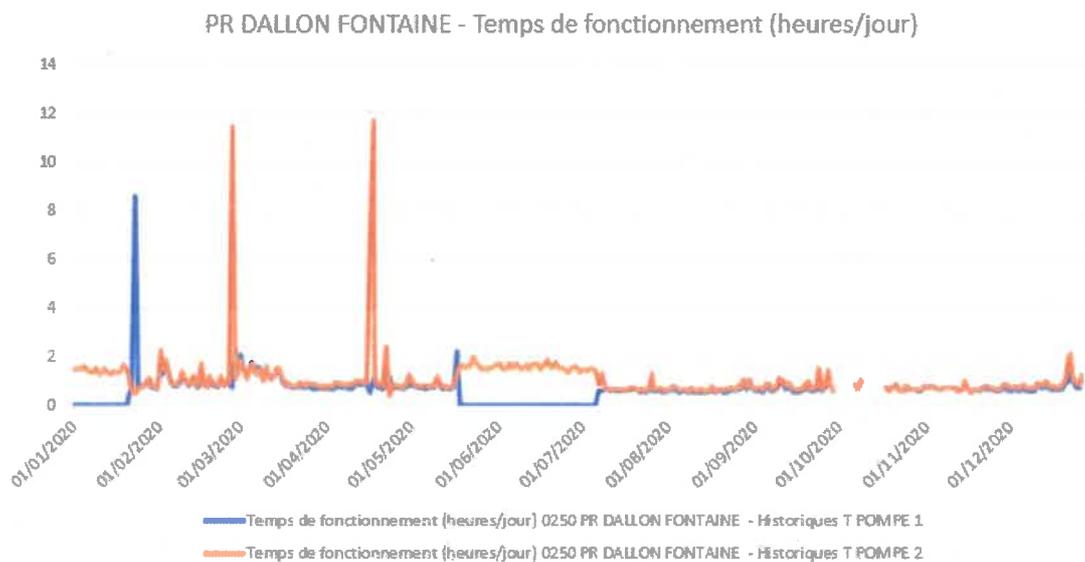
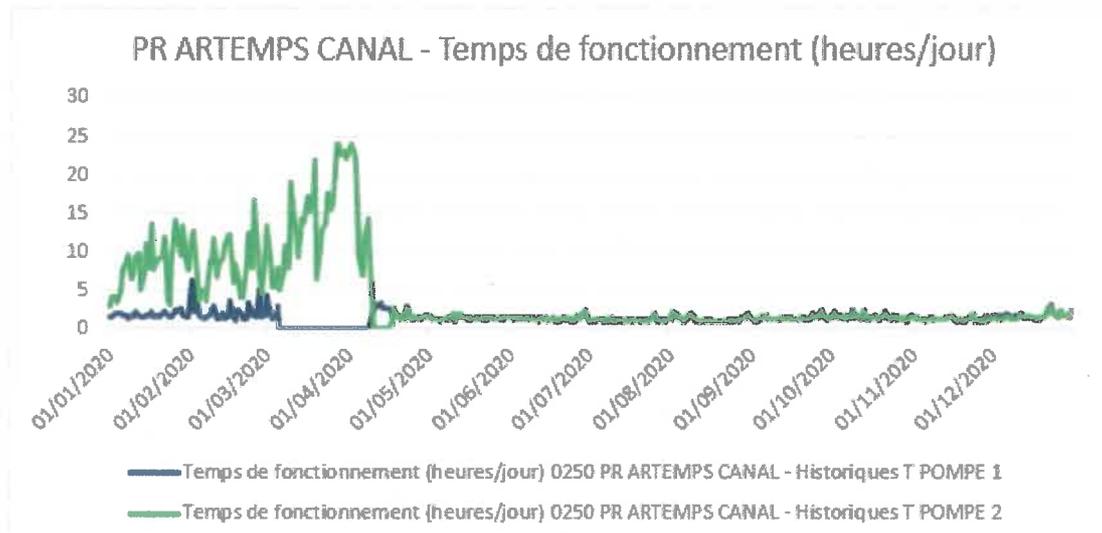
NOM	Réf client	Commune	Réception dossier	Montant HT	Réalisation	Facturation
CAILLE BALLEUR	110051462	BRAY ST CHRISTOPHE	20/08/2020	1979,67	07/10/2020	21/10/2020





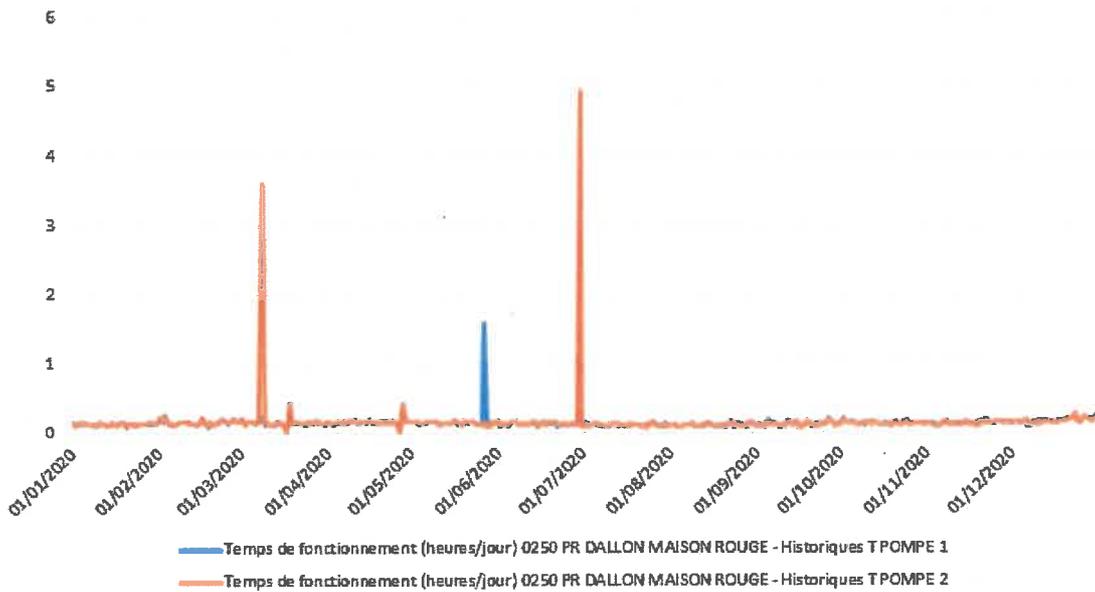
## TEMPS DE FONCTIONNEMENT DES POMPES

La validation des débits (date de dernière mesure) : Août 2019

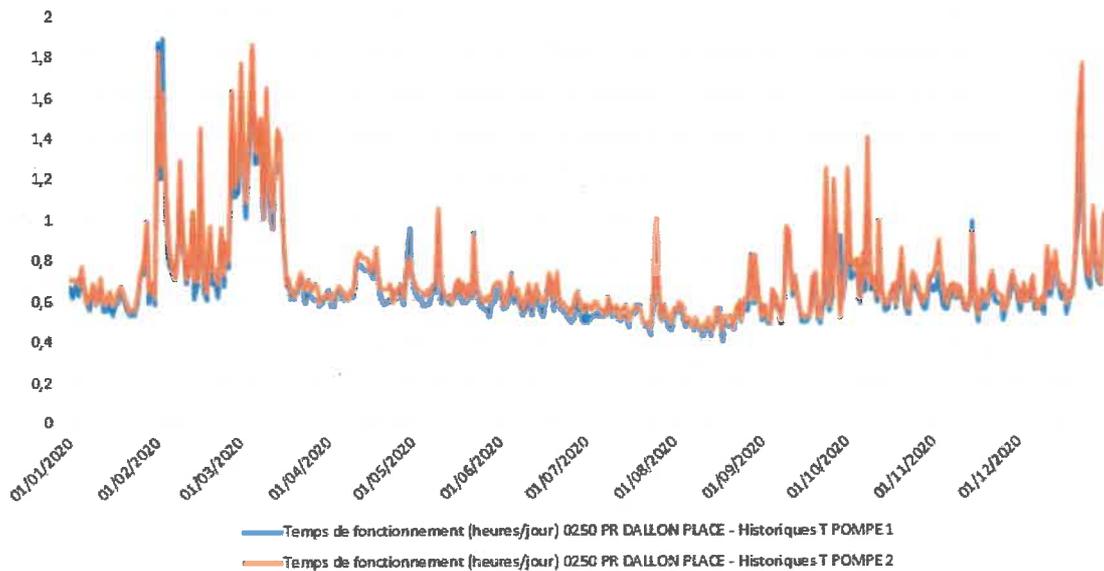




PR DALLON MAISON ROUGE - Temps de fonctionnement (heures/jour)

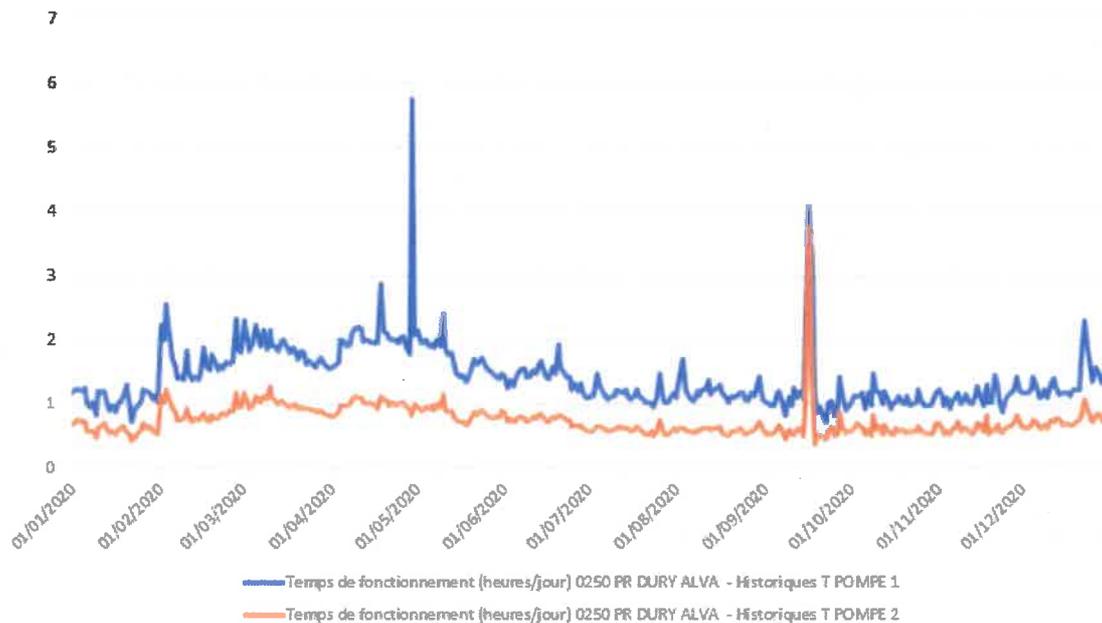


PR DALLON PLACE - Temps de fonctionnement (heures/jour)



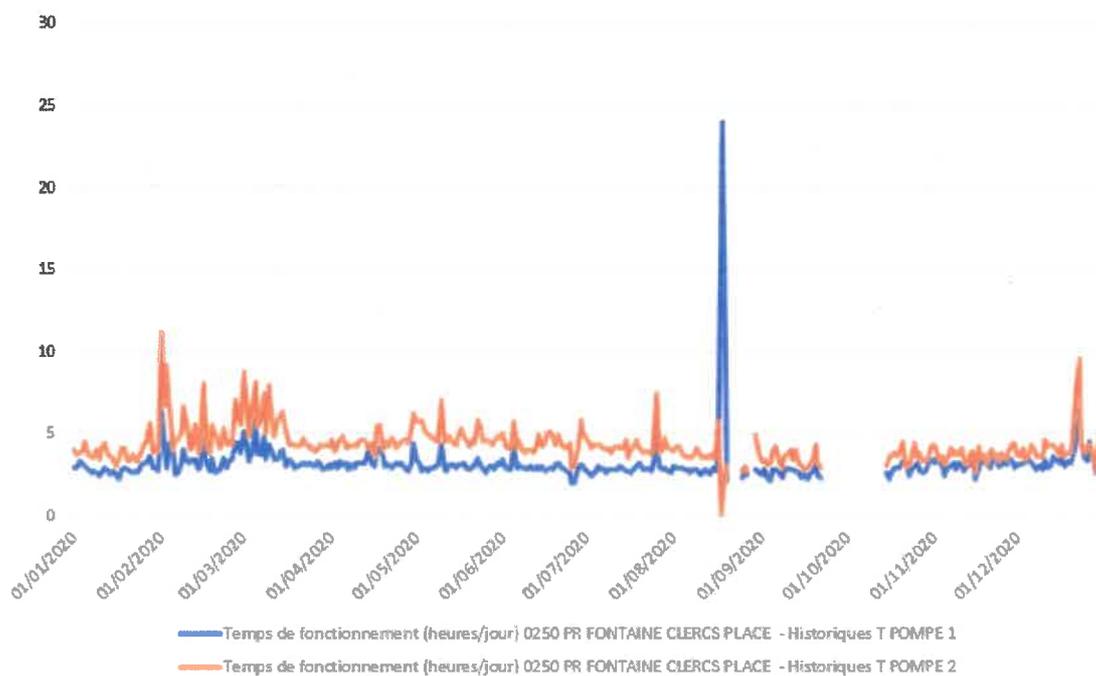


### PR DURY ALVA - Temps de fonctionnement (heures/jour)



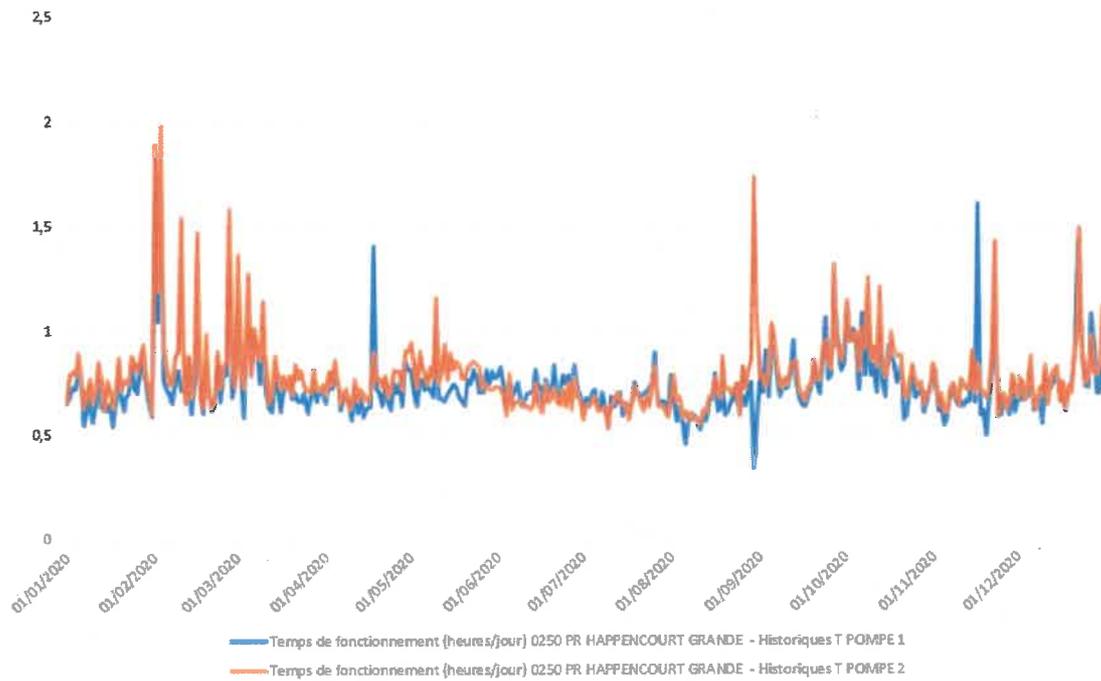
**PR EAUCOURT BROUCHY** : pas de temps de fonctionnement au cours de l'année 2020

### PR FONTAINE CLERC PLACE - Temps de fonctionnement (heures/jour)

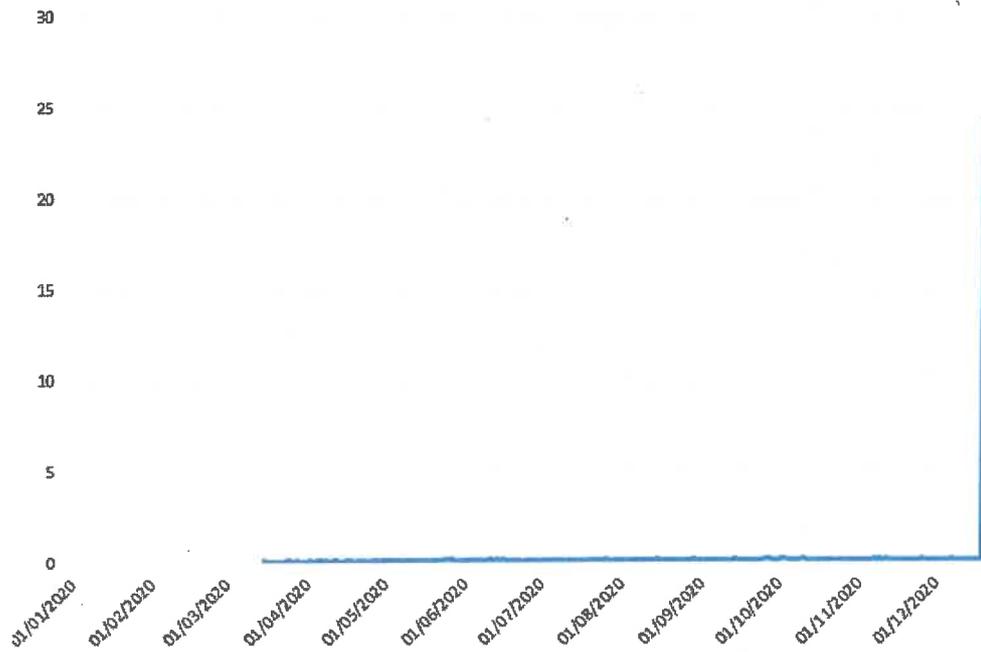




PR HAPPENCOURT GRANDE - Temps de fonctionnement (heures/jour)

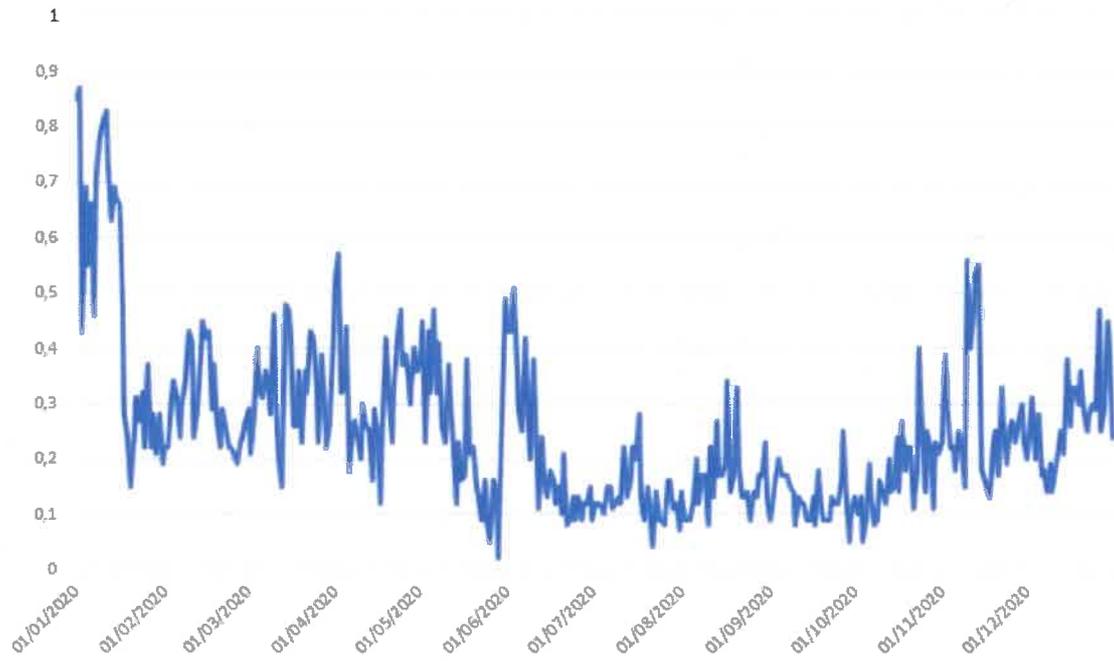


PR OLLEZY HENRY RENON - Temps de fonctionnement (heures/jour)

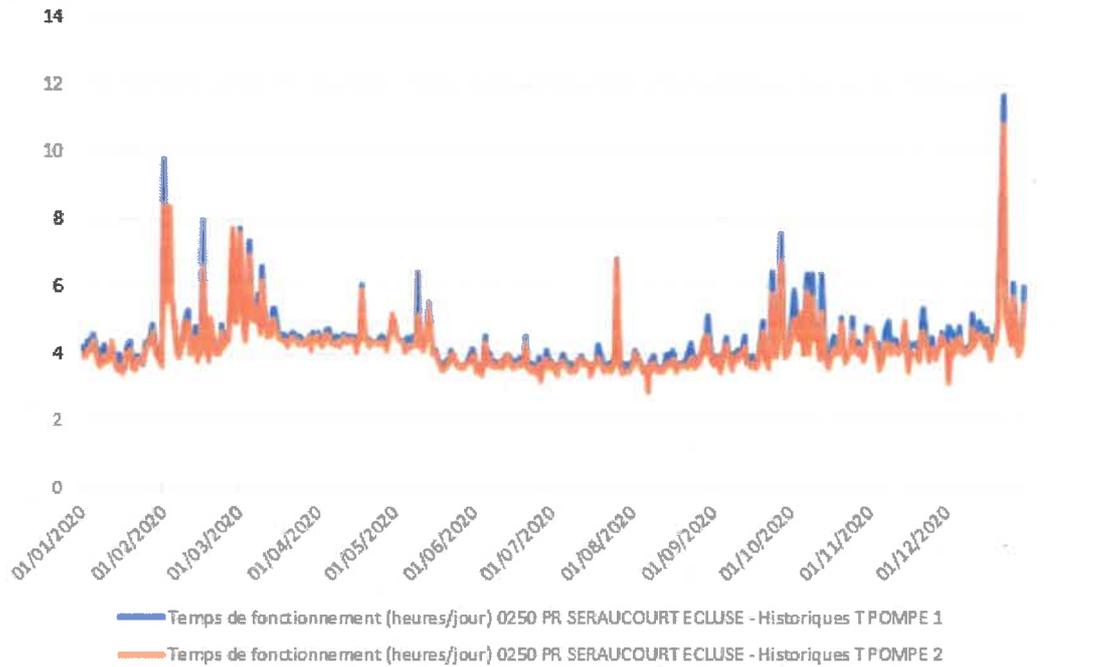




PR SERAUCOURT BERLIQUE - Temps de fonctionnement (heures/jour)

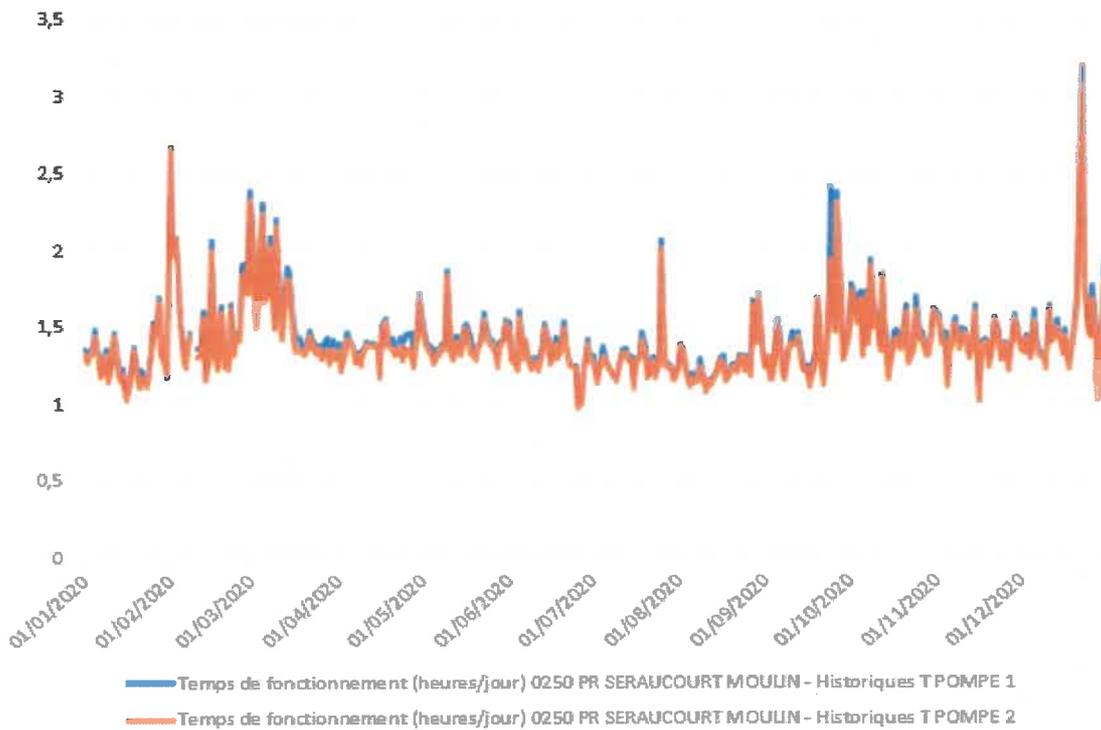


PR SERAUCOURT ECLUSE - Temps de fonctionnement (heures/jour)

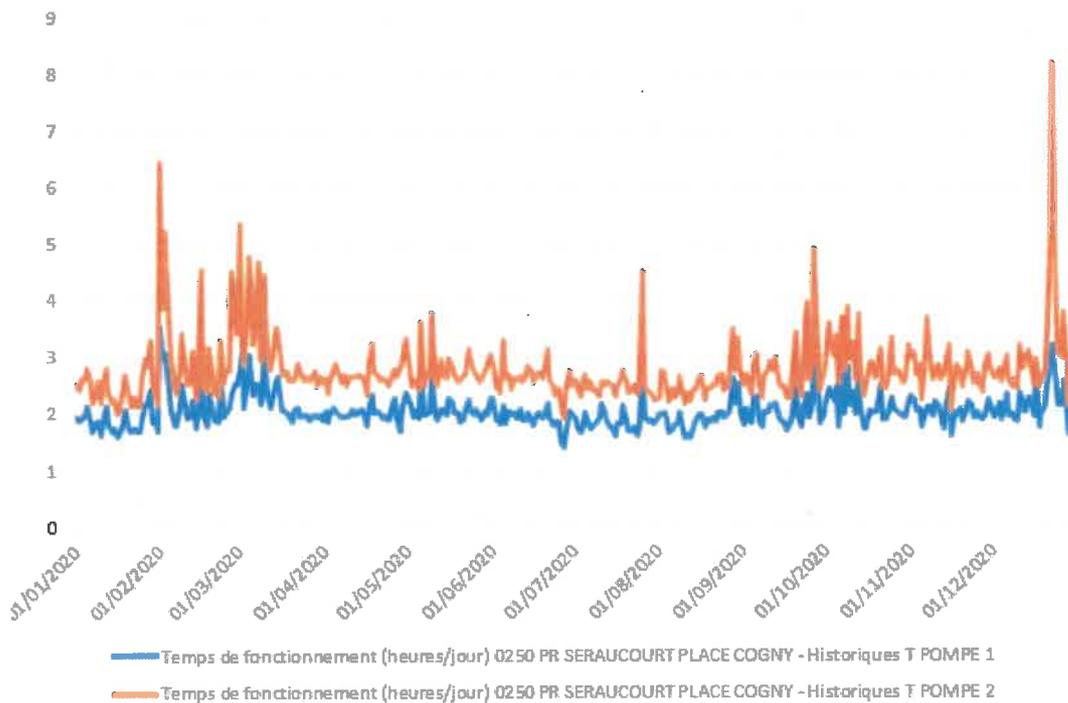




### PR SERAUCOURT MOULIN - Temps de fonctionnement (heures/jour)

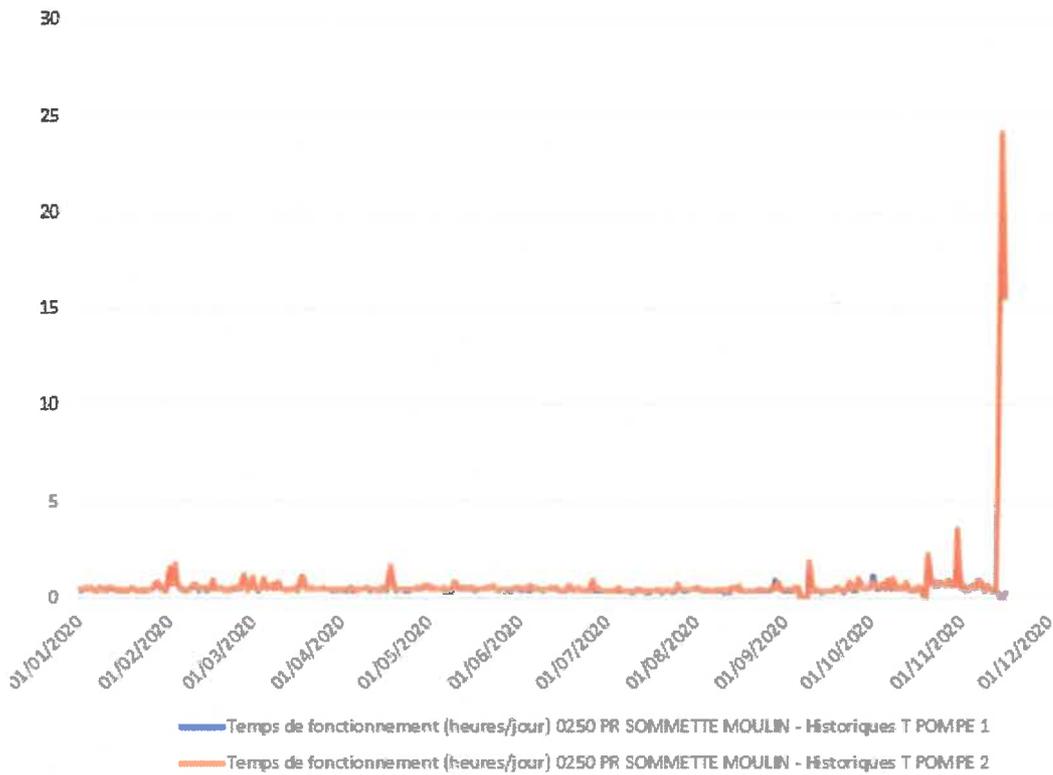


### PR SERAUCOURT PLACE COGNY - Temps de fonctionnement (heures/jour)

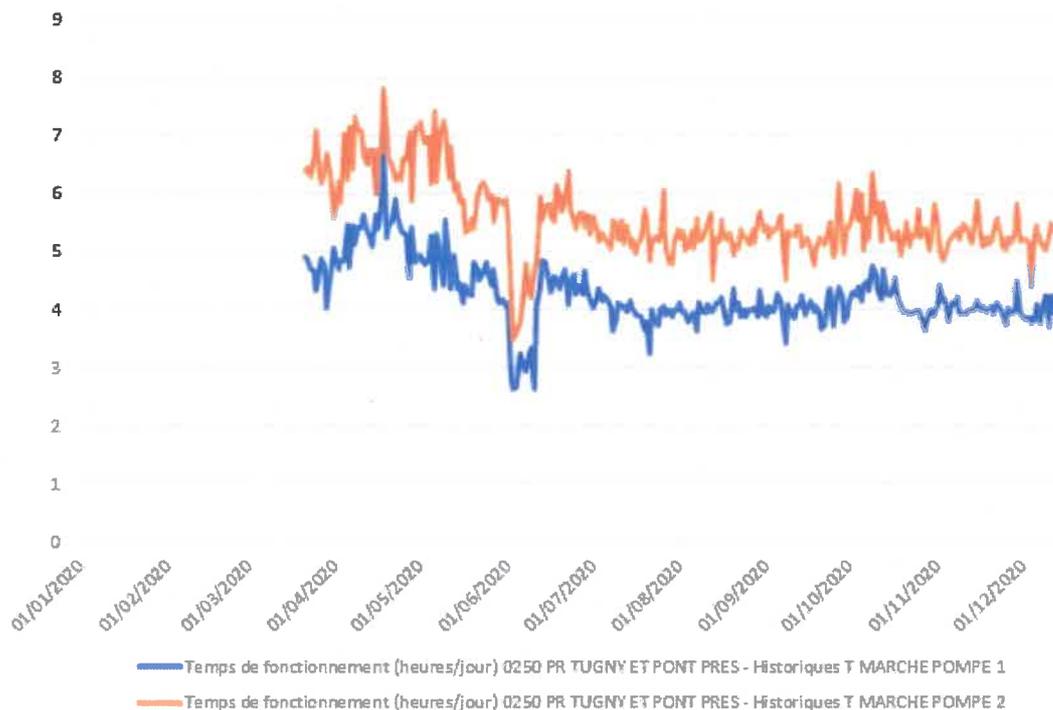




PR SOMMETTE MOULIN - Temps de fonctionnement (heures/jour)

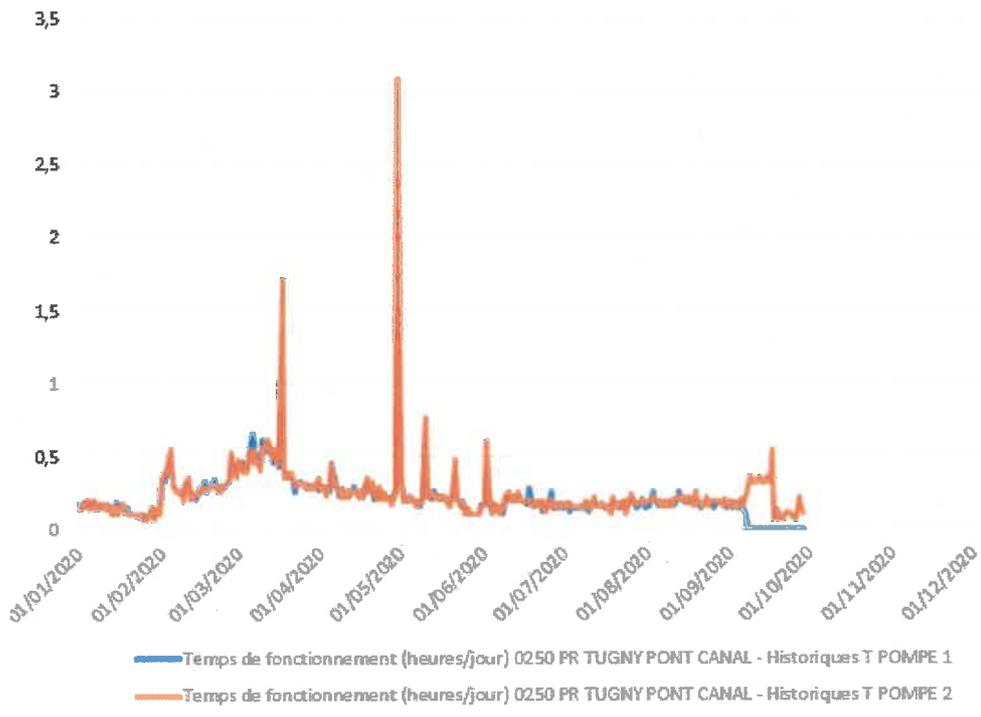


PR TUGNY ET PONT PRES - Temps de fonctionnement (heures/jour)





### PR TUGNY PONT CANAL - Temps de fonctionnement (heures/jour)



## VOLUME MENSUEL ET ANNUEL POMPÉS

Mois	Volumes pompés (m3/mois)	
	0250 SE ARTEMPS SERAUCOURT - Historiques	
	V INDEX EAU BRUTE	V INDEX EAU TRAITEE
Janvier	5 822	6 399
Février	6 755	7 586
Mars	6 820	7 450
Avril	6 000	6 568
Mai	6 332	6 708
Juin	5 828	5 860
Juillet	5 755	5 924
Août	5 846	6 311
Septembre	6 111	6 610
Octobre	6 757	7 404
Novembre	5 987	6 320
Décembre	6 874	7 683
Année 2020	74 887	80 823

## SUIVI DES DICT

Communes	DICT Entrantes	DICT Sortantes
ARTEMPS	13	5
BRAY SAINT CHRISTOPHE	0	2
DALLON	9	1
DURY	0	4
FONTAINE LES CLERCS	4	1
HAPPENCOURT	15	2
OLLEZY	5	0
SERAUCOURT LE GRAND	16	5
SOMMETTE EAUCOURT	9	3
TUGNY ET PONT	3	2

## INVENTAIRE

Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Alva - Dury		Compresseur d'air			01/01/2010		
PR Alva - Dury		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Alva - Dury		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Alva - Dury		Tampon poêle de relevage			01/01/1990		
PR Alva - Dury		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Alva - Dury		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Alva - Dury		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Alva - Dury		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Alva - Dury		Sonde de Niveau	PARATRONIC		01/01/2011		
PR Alva - Dury		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/2005		
PR Alva - Dury		Compteur énergie PR Alva			01/01/2015		
PR Alva - Dury		Télesurveillance	WT		01/01/2015		
PR Alva - Dury		Armoire de commande 2 pompes			01/01/1993		
PR Alva - Dury		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/1993		
PR Alva - Dury		Pompe de relevage N°1	XYLEM		01/01/1990		3085
PR Alva - Dury		Pompe de relevage N°2	XYLEM		01/01/1990		3085
PR Alva - Dury		Pied de potence			01/01/1990		
PR Alva - Dury		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Alva - Dury		Vanne Pompe de DN 80 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Alva - Dury		Vanne Pompe de DN 80 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1991		Euro 20 Type 23
PR Alva - Dury		Clapet Pompe de DN 80 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408



Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Alva - Dury	Clapet Pompe de DN 80 N°2				01/01/1991		Clapet à boules Type 408
PR Alva - Dury	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80				01/01/1991		
PR Alva - Dury	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 80				01/01/1991		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Compresseur d'injection d'air				01/01/2000		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Compresseur d'air				01/01/2010		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Panier de dégrillage				01/01/1990		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Barres de guidage pompe N°1		XYLEM		01/01/1990		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Barres de guidage pompe N°2		XYLEM		01/01/1990		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Tampon poste de relevage				01/01/1990		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Tampon regard Chambre de Vannes				01/01/1990		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Pied d'assise Pompe N°1		XYLEM		01/01/1990		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Pied d'assise Pompe N°2		XYLEM		01/01/1990		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Sonde de Niveau		PARATRONIC		01/01/1991		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Poires de Niveau (3)		GRUNDFOS		01/01/1986		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Compteur énergie PR de Bray-Saint-Christophe				01/01/2015		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Télesurveillance		WIT		01/01/2015		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Armoire de commande 2 pompes				01/01/1986		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Disjoncteur Différentiel		SCHEIDT_INDUS		01/01/1986		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Pompe de relevage n°1				01/02/1983		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Pompe de relevage n°2				18/04/2016		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Pied de potence				01/01/1990		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Potence de Levage				01/01/1990		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Vanne Pompe de DN 80 N°1	PONT_A_MOUSSON			01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Vanne Pompe de DN 80 N°2	PONT_A_MOUSSON			01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Clapet Pompe de DN 80 N°1				01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Clapet Pompe de DN 80 N°2				01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Tuyauterie Collecteur chambre de vannes				01/01/1984		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80				01/01/1996		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 80				01/01/1996		
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Tuyauterie traitement H2S				01/01/2000		
PR Berliques - Seraucourt-le-Grand	Compresseur d'injection d'air				01/01/2008		
PR Berliques - Seraucourt-le-Grand	Panier de dégrillage	XYLEM			01/01/1986		
PR Berliques - Seraucourt-le-Grand	Barres de guidage pompe N°1	XYLEM			01/01/1986		
PR Berliques - Seraucourt-le-Grand	Tampon poste de relevage				01/01/1990		
PR Berliques - Seraucourt-le-Grand	Tampon regard Chambre de Vannes				01/01/1990		
PR Berliques - Seraucourt-le-Grand	Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM			01/01/1982		
PR Berliques - Seraucourt-le-Grand	Sonde de niveau				01/01/1986		
PR Berliques - Seraucourt-le-Grand	Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS			01/01/1986		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand		Compteur énergie PR Berlique			01/01/2015		
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand		Télesurveillance	SOFREL		01/01/2003		S550
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand		Armoire de commande 2 pompes			01/01/1986		
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/1986		
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand		Pompe de relevage N°1	XYLEM		01/01/1986		3085
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand		Pied de potence			01/01/1990		
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand		Vanne pompe n°1			05/01/1982		
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand		Clapet Pompe de DN 100 N°1			01/01/1982		Clapet à boules Type 408
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100			01/01/1982		
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie traitement H2S			01/01/2008		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt		Pompe doseuse FeSO4			01/01/1990		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt		Panier de dégrillage	XYLEM		01/01/1990		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt		Sonde de Niveau	PARATRONIC		01/01/1991		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/1991		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt		Compteur énergie PR Brouchy			01/01/2015		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Télesurveillance	WIT			01/01/2015		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Armoire de commande 2 pompes	XYLEM			01/01/1991		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Armoire traitement H2S				01/01/1990		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS			01/01/1991		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Pompe de relevage n°1				18/04/2016		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Pompe de relevage n°2				08/01/2021		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Cuve FeSO4				01/01/1991		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Pied de potence				01/01/1990		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Potence de Levage				01/01/1990		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Vanne Pompe de DN 80 N°1	PONT_A_MOUSSON			01/01/1991		Euro 20 Type 23
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Vanne Pompe de DN 80 N°2	PONT_A_MOUSSON			01/01/1991		Euro 20 Type 23
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Clapet Pompe de DN 80 N°1				01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Clapet Pompe de DN 80 N°2				01/01/1991		Clapet à boules Type 408
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Tuyauterie Collecteur chambre de vannes				01/01/1990		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80				01/01/1991		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 80				01/01/1991		
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Tuyauterie traitement H2S				01/01/1990		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Panier de dégrillage				01/01/1990		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Panier de dégrillage	XYLEM			01/01/1990		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Barres de guidage pompe N°1	XYLEM			01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Barres de guidage pompe N°2		XYLEM		01/01/1990		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Tampon poste de relevage				01/01/1990		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Tampon regard Chambre de Vannes				01/01/1990		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Pied d'assise Pompe N°1		XYLEM		01/01/1990		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Pied d'assise Pompe N°2		XYLEM		01/01/1990		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Sonde de niveau				01/01/2005		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Poires de Niveau (3)		GRUNDFOS		01/01/2005		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Compteur énergie PR Brusles				01/01/2015		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Armoire de commande 2 pompes				01/01/1996		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage n°1		XYLEM		01/02/1991		3085
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage n°2		XYLEM		01/02/1991		3085
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Pied de potence				01/01/1990		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Potence de Levage				01/01/1990		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Vanne Pompe de DN 100 N°1		PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Vanne Pompe de DN 100 N°2		PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Clapet Pompe de DN 100 N°1				01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Clapet Pompe de DN 100 N°2				01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Tuyauterie Collecteur chambre de vannes				01/01/1990		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100				01/01/1990		
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 100				01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Cailloux - Ollezy		Compresseur			01/01/2008		
PR Cailloux - Ollezy		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Cailloux - Ollezy		Compteur énergie PR Cailloux			01/01/2015		
PR Cailloux - Ollezy		Armoire de commande Compresseur			01/01/1991		
PR Cailloux - Ollezy		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/1993		
PR Cailloux - Ollezy		Vanne Pneumatique N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1991		Euro 20 Type 23
PR Cailloux - Ollezy		Vanne Pneumatique N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1991		Euro 20 Type 23
PR Cailloux - Ollezy		Tuyauterie Compresseur			01/01/1991		
PR Canal - Artemps		Echelle			01/01/1990		
PR Canal - Artemps		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Canal - Artemps		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Canal - Artemps		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Canal - Artemps		Tampon regard Chambre de Vanries			01/01/1990		
PR Canal - Artemps		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Canal - Artemps		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Canal - Artemps		Sonde de niveau			01/01/2000		
PR Canal - Artemps		Foires de Niveau (3)	GRUNDFOS		08/04/2019		
PR Canal - Artemps		Compteur énergie PR Canal			01/01/2015		
PR Canal - Artemps		Automate	SCHEIDT_INDUS		01/01/1997		
PR Canal - Artemps		Télésurveillance			01/01/2015		
PR Canal - Artemps		Armoire de commande 2 pompes			01/01/1993		
PR Canal - Artemps		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/1993		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Canal - Artemps		Pompe de relevage n°1			09/04/2020		
PR Canal - Artemps		Pompe de relevage N°2	XYLEM		01/01/1990		3085
PR Canal - Artemps		Pied de potence			01/01/1990		
PR Canal - Artemps		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Canal - Artemps		Vanne Pompe de DN 100 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Canal - Artemps		Vanne Pompe de DN 100 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Canal - Artemps		Clapet Pompe de DN 100 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Canal - Artemps		Clapet Pompe de DN 100 N°2			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Canal - Artemps		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1990		
PR Canal - Artemps		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100			01/01/1990		
PR Canal - Artemps		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 100			01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Pompe doseuse N°1			01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Panier de dégrillage			01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Barreaudage anti-chute poste de relevage			01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Canal - Tugny-et-Pont		Sonde de Niveau	PARATRONIC		01/01/2011		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/2005		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Compteur énergie PR Canal			01/01/2015		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Télesurveillance	WIT		01/01/2015		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Armoire traitement H2S			01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Armoire de commande 2 pompes			01/01/1993		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/1993		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Pompe de relevage N°1	XYLEM		09/10/2020		3102
PR Canal - Tugny-et-Pont		Pompe de relevage N°2	XYLEM		01/01/1991		3102
PR Canal - Tugny-et-Pont		Cuve FeSO4	XYLEM		01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Pied de potence			01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Vanne Pompe de DN 125 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Canal - Tugny-et-Pont		Vanne Pompe de DN 125 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Canal - Tugny-et-Pont		Clapet Pompe de DN 125 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Canal - Tugny-et-Pont		Clapet Pompe de DN 125 N°2			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Canal - Tugny-et-Pont		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 125			01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 125			01/01/1990		
PR Canal - Tugny-et-Pont		Tuyauterie traitement H2S			01/01/1990		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Compresseur d'injection d'air			01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Panier de dégrillage	XYLEM		01/01/1986		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1986		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1986		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Echelle			01/01/1990		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1986		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1986		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Sonde de niveau			01/01/2005		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Sonde de Niveau US	ENDRESS_HAUSER		01/01/2008		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Electronique Sonde de Niveau US	ENDRESS_HAUSER		01/01/2008		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Poirés de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/2008		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Compteur énergie PR Cogny			01/01/2015		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Telesurveillance	SOFREL		01/01/2016		\$550
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Armoire de commande 2 pompes			01/01/2008		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/2008		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Pompe de relevage n°1	XYLEM		16/11/2017		DP3068
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Pompe de relevage n°2			14/10/2015		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Pied de potence			01/01/1990		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Vanne pompe n°2			05/01/2016		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Vanne pompe n°1			05/01/2016		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Ciাপet pompe n°1			05/01/2016		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOML_M3H	TYPE_MARQUE
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Clapet pompe n°2			05/01/2016		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1996		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100	PONT_A_MOUSSON		01/01/1997		
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 100			01/01/1996		
FR Cogny - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie traitement H2S			01/01/1991		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Panier de dégrillage	XYLEM		01/01/1986		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1986		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1986		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Barreaudage anti-chute poste de relevage			01/01/1990		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1985		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1986		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Pied d'assise Pumps N°2	XYLEM		01/01/1986		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/2005		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Sonde de Niveau	PARATRONIC		01/01/2008		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Compteur énergie PR Ecluse			01/01/2015		S550
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Télesurveillance	SOFREL		01/01/2015		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Armoire de commande 2 pompes			01/01/2008		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/2005		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Pompe de relevage n°2			13/04/2016		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Pompe de relevage n°1			01/02/2007		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Pompe de relevage N°1	XYLEM		01/01/1986		3085
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Pompe de relevage N°2	XYLEM		01/01/1986		3085
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Pied de potence			01/01/1986		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Potence de Levage			01/01/1986		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Vanne Pompe de DN 100 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1986		Euro 20 Type 23
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Vanne Pompe de DN 100 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1986		Euro 20 Type 23
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Clapet Pompe de DN 100 N°1			01/01/1986		Clapet à boules Type 408
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Clapet Pompe de DN 100 N°2			01/01/1986		Clapet à boules Type 408
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1996		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100			01/01/1996		
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 100			01/01/1996		
PR Fontaine - Dallon		Panier de dégrillage	XYLEM		01/01/1990		
PR Fontaine - Dallon		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Fontaine - Dallon		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Fontaine - Dallon		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Fontaine - Dallon		Barreaudage anti-chute poste de relevage			01/01/1986		
PR Fontaine - Dallon		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Fontaine - Dallon		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Fontaine - Dallon		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Fontaine - Dallon		Sonde de Niveau	PARATRONIC		01/01/1996		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Numi série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Fontaine -Dallon		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/1986		
PR Fontaine -Dallon		Compteur énergie PR Fontaine -Dallon			01/01/2015		
PR Fontaine -Dallon		Télesurveillance	WIT		01/01/2015		
PR Fontaine -Dallon		Armoire de commande 2 pompes	XYLEM		01/01/1986		
PR Fontaine -Dallon		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/02/1986		
PR Fontaine -Dallon		Pompe de relevage n°1			14/10/2015		
PR Fontaine -Dallon		Pompe de relevage n°2			02/01/1990		
PR Fontaine -Dallon		Cuve epoxy du poste	XYLEM		01/01/1990		
PR Fontaine -Dallon		Pied de potence			01/01/1990		
PR Fontaine -Dallon		Potence de Levage			01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Fontaine -Dallon		Vanne Pompe de DN 80 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Fontaine -Dallon		Vanne Pompe de DN 80 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Fontaine -Dallon		Clapet Pompe de DN 80 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Fontaine -Dallon		Clapet Pompe de DN 80 N°2			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Fontaine -Dallon		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1990		
PR Fontaine -Dallon		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80			01/01/1986		
PR Fontaine -Dallon		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 80			01/01/1996		
PR Grande Rue - Happencourt		Pompe doseuse N°1			02/01/2020		
PR Grande Rue - Happencourt		Panier de dégrillage	XYLEM		01/01/1990		
PR Grande Rue - Happencourt		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Grande Rue - Happencourt		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Grande Rue - Happencourt		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Grande Rue - Happencourt		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Grande Rue - Happencourt		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Grande Rue - Happencourt		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Grande Rue - Happencourt		Sonde de Niveau	PARATRONIC		01/01/1986		
PR Grande Rue - Happencourt		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/1986		
PR Grande Rue - Happencourt		Compteur énergie PR Grande Rue			01/01/2015		
PR Grande Rue - Happencourt		Télesurveillance	WIT		01/01/2015		
PR Grande Rue - Happencourt		Armoire traitement H2S			01/01/1986		
PR Grande Rue - Happencourt		Armoire de commandes 2 pompes			01/01/1990		
PR Grande Rue - Happencourt		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/1990		
PR Grande Rue - Happencourt		Pompe de relevage N°1	XYLEM		01/01/1986		3085
PR Grande Rue - Happencourt		Pompe de relevage N°2	XYLEM		01/01/1986		3085
PR Grande Rue - Happencourt		Cuve époxy du poste	XYLEM		01/01/1990		
PR Grande Rue - Happencourt		Cuve FeSO4			01/01/1986		
PR Grande Rue - Happencourt		Pied de potence			01/01/1990		
PR Grande Rue - Happencourt		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Grande Rue - Happencourt		Vanne Pompe de DN 100 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1986		Euro 20 Type 23
PR Grande Rue - Happencourt		Vanne Pompe de DN 100 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1986		Euro 20 Type 23
PR Grande Rue - Happencourt		Clapet Pompe de DN 100 N°1			01/01/1986		Clapet à boules Type 408
PR Grande Rue - Happencourt		Clapet Pompe de DN 100 N°2			01/01/1986		Clapet à boules Type 408





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Grande Rue - Happencourt		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1990		
PR Grande Rue - Happencourt		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100			01/01/1996		
PR Grande Rue - Happencourt		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 100			01/01/1996		
PR Grande Rue - Happencourt		Tuyauterie traitement H2S			01/01/1986		
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Sonde de niveau			01/01/2005		
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/2005		
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Compteur énergie PR Grenouillère			01/01/2015		S550
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Télésurveillance	SOFREL		04/09/2019		
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Armoire de commande pompe			28/11/2019		
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		04/09/2019		
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Pompe de relevage n°1	XYLEM		01/02/1983		3068
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Pied de potence			01/01/1990		
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Vanne Pompe de DN 65 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Clapet Pompe de DN 65 N°1			01/01/1990		Clapet a boules Type 408
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 65			01/01/1996		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Barres de guidage pompe relevage n°2			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Barres de guidage pompe relevage n°1			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Pied d'assise pompe relevage n°2			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Pied d'assise pompe relevage n°1			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Sonds de niveau			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Poires de niveau (3)			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Compteur énergie PR Hameau de la maison Rouge			01/06/2015		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Télésurveillance	SOFREL		01/01/2015		S530RTC
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Pompe de relevage n°2			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Pompe de relevage n°1			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Vanne refoulement pompe relevage n°2			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Vanne refoulement pompe relevage n°1			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Clapet pompe relevage n°2			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Clapet pompe relevage n°1			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Tuyauterie pompe relevage n°2			01/01/2000		
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon		Tuyauterie pompe relevage n°1			01/01/2000		
PR Monchel - Dury		Compresseur d'injection d'air			01/01/2008		
PR Monchel - Dury		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Monchel - Dury		Tampon poste de relevage			01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Monchel - Dury		Barreaudage anti-chute poste de relevage			01/01/1990		
PR Monchel - Dury		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Monchel - Dury		Sonde de niveau			01/01/2000		
PR Monchel - Dury		Potes de Niveau (3)	GRUNDFOS		05/04/2019		
PR Monchel - Dury		Compteur énergie PR Monchel			01/01/2015		
PR Monchel - Dury		Télesurveillance	SOFREL		03/12/2018		S550
PR Monchel - Dury		Armoire de commande 2 pompes			01/01/1993		
PR Monchel - Dury		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/1993		
PR Monchel - Dury		Pompe de relevage n°1			01/02/1983		
PR Monchel - Dury		Pied de potence			01/01/1990		
PR Monchel - Dury		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Monchel - Dury		Vanne Pompe de DN 80 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Monchel - Dury		Clapet Pompe de DN 80 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Monchel - Dury		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1984		
PR Monchel - Dury		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80			01/01/1996		
PR Monchel - Dury		Tuyauterie traitement H2S			01/01/2008		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Compresseur d'air			01/01/1986		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Panier de dégrillage	XYLEM		01/01/1986		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1986		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1985		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Tampon poste de relevage			01/01/1986		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1986		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1986		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1986		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Sonde de niveau			01/01/2005		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/2005		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Compteur énergie PR Moulin			01/01/2015		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Télésurveillance	SOFREL		01/01/2015		S50
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Armoire de commandes 2 pompes			01/01/2005		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/2005		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Pompe de relevage N°1	XYLEM		01/01/1986		3085
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Pompe de relevage N°2	XYLEM		01/01/1986		3085
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Pied de potence			01/01/1986		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Potence de Levage			01/01/1986		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Vanne Pompe de DN 100 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1986		Euro 20 Type 23
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Vanne Pompe de DN 100 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1986		Euro 20 Type 23
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Clapet Pompe de DN 100 N°1			01/01/1986		Clapet à boules Type 408
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Clapet Pompe de DN 100 N°2			01/01/1996		Clapet à boules Type 408
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1996		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100			01/01/1996		
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 100			01/01/1996		
PR Moulin Sommette-Eaucourt		Pompe doseuse FeSO4			01/01/1991		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Panier de dégrillage	XYLEM		01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Sonde de niveau			01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Poires de Niveau (3)			10/04/2019		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Compteur énergie PR Moulin Sommette			01/01/2015		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Télesurveillance	WIT		01/01/2015		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Armoire traitement H2S			01/01/1991		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Armoire de commande 2 pompes			01/01/1991		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Dijoncteur Différentiel	SCHEIDT INDUS		01/01/1993		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Pompe de relevage n° 1			09/09/2015		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Pompe de relevage N°2	XYLEM		01/01/2005		3085
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Cuve FeSO4			01/01/1991		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Pied de potence			01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Vanne Pompe de DN 100 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Vanne Pompe de DN 100 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Clapet Pompe de DN 100 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Clapet Pompe de DN 100 N°2			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Tuyauterie Collecteur chambre de vannés			01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100			01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 100			01/01/1990		
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt		Tuyauterie traitement H2S			01/01/1991		
PR Mulquiniers - Ollezy		Pompe doseuse FeSO4			01/01/2005		
PR Mulquiniers - Ollezy		Panier de dégrillage			01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Sonde de niveau			01/01/2005		
PR Mulquiniers - Ollezy		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/2005		
PR Mulquiniers - Ollezy		Compteur énergie PR Mulquiniers			01/01/2015		
PR Mulquiniers - Ollezy		Automate	SOFREL		01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Télesurveillance	SOFREL	S550	01/01/2015		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Mulquiniers - Ollezy		Armoire traitement H2S			01/01/1991		
PR Mulquiniers - Ollezy		Armoire de commande 2 pompes			01/01/1993		
PR Mulquiniers - Ollezy		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/1993		
PR Mulquiniers - Ollezy		Pompe de relevage n° 1	XYLEM		20/10/2017		NP 3102 MT 46
PR Mulquiniers - Ollezy		Pompe de relevage N°2	XYLEM		01/01/2004		3102
PR Mulquiniers - Ollezy		Cuve FeSO4			01/01/1991		
PR Mulquiniers - Ollezy		Pied de potence			01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Vanne Pompe de DN 100 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Mulquiniers - Ollezy		Vanne Pompe de DN 100 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Mulquiniers - Ollezy		Clapet Pompe de DN 100 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Mulquiniers - Ollezy		Clapet Pompe de DN 100 N°2			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Mulquiniers - Ollezy		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100			01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 100			01/01/1990		
PR Mulquiniers - Ollezy		Tuyauterie traitement H2S			01/01/1991		
PR Place - Dallon		Compresseur d'injection d'air			01/01/2000		
PR Place - Dallon		Panier de dégrillage	XYLEM		01/01/1990		
PR Place - Dallon		Echelle			01/01/1986		
PR Place - Dallon		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Place - Dallon		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Place - Dallon		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Place - Dallon		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Place - Dallon		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Place - Dallon		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Place - Dallon		Sonde de niveau			01/04/2020		
PR Place - Dallon		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/1986		
PR Place - Dallon		Compteur énergie PR Place			01/01/2015		
PR Place - Dallon		Télésurveillance	WIT		01/01/2015		
PR Place - Dallon		Armoire de commande 2 pompes			01/01/1986		
PR Place - Dallon		Dijoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/1986		
PR Place - Dallon		Pompe de relevage n°1	XYLEM		01/02/1991		3085
PR Place - Dallon		Pompe de relevage n°2	XYLEM		01/01/1991		
PR Place - Dallon		Cuve epoxy du poste	XYLEM		01/01/1990		
PR Place - Dallon		Pied de potence			01/01/1950		
PR Place - Dallon		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Place - Dallon		Vanne Pompes de DN 80 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Place - Dallon		Vanne Pompes de DN 80 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Place - Dallon		Clapet Pompe de DN 80 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Place - Dallon		Clapet Pompe de DN 80 N°2			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Place - Dallon		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Place - Dallon		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80			01/01/1996		
PR Place - Dallon		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 80			01/01/1996		
PR Place - Dallon		Tuyauterie traitement H2S			01/01/2000		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Pompe sulfate de fer			08/08/2016		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Panier de dégrillage	XYLEM		01/01/1990		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Sonde de niveau			01/01/2005		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Forres de niveau (3)			21/02/2018		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Compteur énergie PR Place			01/01/2015		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Telesurveillance			21/02/2018		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Armoire traitement H2S			01/01/1991		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Armoire de commande 2 pompes			21/02/2018		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Disjoncteur Differentiel			21/02/2018		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Pompe de relevage N°1	XYLEM		01/01/2007		3085
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Pompe de relevage N°2	XYLEM		01/01/2008		3085
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Cuve FeSO4			01/01/1991		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Pied de potence			01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Potencia de Levage			01/01/1990		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Vanne Pompe de DN 100 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1986		Euro 20 Type 23
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Vanne Pompe de DN 100 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1996		Euro 20 Type 23
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Clapet Pompe de DN 100 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Clapet Pompe de DN 100 N°2			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1990		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100			01/01/1990		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 100			01/01/1990		
PR Place - Fontaine-les-Clercs		Tuyauterie traitement H2S			01/01/1991		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Panier de dégrillage			01/01/1990		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Sonde de niveau			01/01/2005		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/2005		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Armoire de commande 2 pompes			01/01/1993		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Pont - Tugny-et-Pont		Pompe de relevage n°1	XYLEM		01/02/1991		3085
PR Pont - Tugny-et-Pont		Pompe de relevage n°2	XYLEM		01/01/1991		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Cuve époxy du poste	XYLEM		01/01/1990		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Pied de potence			01/01/1990		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Vanne Pompe de DN 80 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Pont - Tugny-et-Pont		Vanne Pompe de DN 80 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Pont - Tugny-et-Pont		Clapet Pompe de DN 80 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Pont - Tugny-et-Pont		Clapet Pompe de DN 80 N°2			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Pont - Tugny-et-Pont		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1990		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80			01/01/1996		
PR Pont - Tugny-et-Pont		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 80			01/01/1996		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Pompe doseuse FeSO4			01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Panier de dégrillage			01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Prés - Tugny-et-Pont		Potres de Niveau (3)	GRUNDFOS		08/04/2019		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Sonde de niveau			01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Compteur énergie PR Prés.			01/01/2015		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Télesurveillance	WIT		04/09/2019		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Armoire traitement H2S			01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Armoire de commande 2 pompes			04/12/2019		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		04/09/2019		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Pompe de relevage n°1	XYLEM		28/05/2018		NP 3127 SH 24
PR Prés - Tugny-et-Pont		Pompe de relevage N°2	XYLEM		01/01/1990		3085
PR Prés - Tugny-et-Pont		Cuve FeSO4			01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Pied de potence			01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Vanne Pompe de DN 100 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Prés - Tugny-et-Pont		Vanne Pompe de DN 100 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Prés - Tugny-et-Pont		Clapet Pompe de DN 100 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Prés - Tugny-et-Pont		Clapet Pompe de DN 100 N°2			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Prés - Tugny-et-Pont		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100			01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 100			01/01/1990		
PR Prés - Tugny-et-Pont		Tuyauterie traitement H2S			01/01/1990		
PR Privé 1 - Tugny-et-Pont		Barres de guidage pompe relevage			01/01/2005		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Privé 1 - Tugny-et-Pont		Pied d'assise pompe relevage			01/01/2005		
PR Privé 1 - Tugny-et-Pont		Sonde de niveau			01/01/2005		
PR Privé 1 - Tugny-et-Pont		Detecteur de niveau (3)			01/01/2005		
PR Privé 1 - Tugny-et-Pont		Compteur énergie PR Privé 1			01/01/2015		
PR Privé 1 - Tugny-et-Pont		Pompe de relevage			18/10/2016		
PR Privé 1 - Tugny-et-Pont		Vanne refoulement pompe relevage			01/01/2005		
PR Privé 1 - Tugny-et-Pont		Clapet pompe relevage			01/01/2005		
PR Privé 1 - Tugny-et-Pont		Tuyauterie pompe refoulement			01/01/2005		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Sonde de niveau			01/01/2005		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Potes de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/2005		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Compteur énergie PR Privé 2			01/01/2015		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Armoire de commande 1 pompes			01/01/1993		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		01/01/1990		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Pompe de relevage n°1	XYLEM		01/02/1991		3085
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Pied de potence			01/01/1990		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Vanne Pompe de DN 100 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Clapet Pompe de DN 100 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100			01/01/1990		
PR Renon - Ollezy		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Renon - Ollezy		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Renon - Ollezy		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Renon - Ollezy		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Renon - Ollezy		Sonde de niveau			01/01/2005		
PR Renon - Ollezy		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		08/04/2019		
PR Renon - Ollezy		Compteur énergie PR Renon			01/01/2015		
PR Renon - Ollezy		Armoire de commande 2 pompes			27/11/2019		
PR Renon - Ollezy		Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS		04/09/2019		
PR Renon - Ollezy		Pompe de relevage N°1	XYLEM		01/01/1990		3085
PR Renon - Ollezy		Pied de potence			01/01/1990		
PR Renon - Ollezy		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Renon - Ollezy		Vanne Pompe de DN 100 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Renon - Ollezy		Clapet Pompe de DN 100 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Renon - Ollezy		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100			01/01/1990		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Panier de dégrillage			01/01/1990		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Echelle			01/01/1990		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Barres de guidage pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Barres de guidage pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Tampon poste de relevage			01/01/1990		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Tampon regard Chambre de Vannes			01/01/1990		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM		01/01/1990		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM		01/01/1990		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Sonde de niveau			01/01/2005		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS		01/01/2005		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Compteur énergie PR Route de Kaisne			01/01/2015		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Armoire de commande 2 pompes			01/01/1993		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Disjoncteur Différentiel	SCHIEDT_INDUS		01/01/1993		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Pompe de relevage N°1	XYLEM		01/01/1990		3085
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Pompe de relevage N°2	XYLEM		01/01/1990		3085
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Pied de potence			01/01/1990		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Potence de Levage			01/01/1990		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Vanne Pompe de DN 100 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Vanne Pompe de DN 100 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Clapet Pompe de DN 100 N°1			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Clapet Pompe de DN 100 N°2			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1990		
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100			01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 100				01/01/1990		
PR Tugny - Artemps	Panier de dégrillage	XYLEM			01/01/1990		
PR Tugny - Artemps	Barres de guidage pompe N°1	XYLEM			01/01/1990		
PR Tugny - Artemps	Barres de guidage pompe N°2	XYLEM			01/01/1990		
PR Tugny - Artemps	Tampon poste de relevage				01/01/1990		
PR Tugny - Artemps	Barreaudage anti-chute poste de relevage				01/01/1990		
PR Tugny - Artemps	Tampon regard Chambre de Vannes				01/01/1990		
PR Tugny - Artemps	Pied d'assise Pompe N°1	XYLEM			01/01/1990		
PR Tugny - Artemps	Pied d'assise Pompe N°2	XYLEM			01/01/1990		
PR Tugny - Artemps	Sonde de niveau				01/01/2005		
PR Tugny - Artemps	Poires de Niveau (3)	GRUNDFOS			09/04/2019		
PR Tugny - Artemps	Compteur énergie PR Tugny				01/01/2015		
PR Tugny - Artemps	Armolite de commande 2 pompes				05/12/2019		
PR Tugny - Artemps	Disjoncteur Différentiel	SCHEIDT_INDUS			04/09/2019		
PR Tugny - Artemps	Pompe de relevage n°2				18/04/2016		
PR Tugny - Artemps	Pompe de relevage n°1				01/02/1983		
PR Tugny - Artemps	Pied de potence				01/01/1990		
PR Tugny - Artemps	Potence de Levage				01/01/1990		
PR Tugny - Artemps	Vanne Pompe de DN 80 N°1	PONT_A_MOUSSON			01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Tugny - Artemps	Vanne Pompe de DN 80 N°2	PONT_A_MOUSSON			01/01/1990		Euro 20 Type 23
PR Tugny - Artemps	Clapet Pompe de DN 80 N°1				01/01/1990		Clapet à boules Type 408





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
PR Tugny - Artemps		Clapet Pompe de DN 80 N°2			01/01/1990		Clapet à boules Type 408
PR Tugny - Artemps		Tuyauterie Collecteur chambre de vannes			01/01/1984		
PR Tugny - Artemps		Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80			01/01/1996		
PR Tugny - Artemps		Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 80			01/01/1996		
STEP d'Artemps-Seraucourt	AERATION	Turbine d'aération	ACTIROTOR		01/01/2016		DEGREMONT RNP5512
STEP d'Artemps-Seraucourt	AERATION	Agitateur			02/01/2005		PREPAZUR 500
STEP d'Artemps-Seraucourt	REACTIFS	Pompe doseuse n°2	FLYGT		01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	REACTIFS	Pompe doseuse n°1	FLYGT		01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	EAU INDUSTRIELLE	Ballon anti-bélier			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	GENERAL STATION	Cloûture station			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Escalier d'accès tamis rotatif			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Garde corps tamis rotatif			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	CLARIFICATION et RECIRCULATION	Garde - corps			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	AERATION	Garde - corps			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	AERATION	Barre de guidage agitateur			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	AERATION	Lame déversante			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Barre de guidage pompe n°3			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Barre de guidage pompe n°2			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Barreaudage anti-chute			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Barre de guidage pompe n°1			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	POTES TOUTES EAUX et COLATURES	Barres de guidage (x2)			01/01/2010		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Barres de guidage (x3)			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	GENERAL STATION	Portail			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Plaque de couverture			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Rampe d'aspersion lit filtre à sables n°4 Dury			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Rampe d'aspersion lit à macrophytes n°3			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Rampe d'aspersion lit à macrophytes n°2			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Rampe d'aspersion lit à macrophytes n°1			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	POTES TOUTES EAUX et COLATURES	Pied d'assise pompe n°2			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	POTES TOUTES EAUX et COLATURES	Pied d'assise pompe n°1			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Pied d'assise pompe de recirculation (x3)			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Pied d'assise pompe n°3			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Pied d'assise pompe n°2			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Pied d'assise pompe n°1			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Sonde O2			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Sonde rédox			15/02/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Pressostat régulation			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Détecteur de niveau (x2) - Poste toutes eaux			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Détecteur de niveau (x2) - Silo à boues de Dury			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Détecteur de niveau (x2) - Poste toutes eaux			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Détecteur de niveau - Bassin clarif			01/01/2016		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Détecteur de niveau (x2) - Poste de relevage			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Débitmètre à boues	SIEMENS		01/01/2016		PROMAG 53 - Proline
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Débitmètre sortie	SIEMENS		01/01/2016		PROMAG 53 - Proline
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Débitmètre entrée	SIEMENS		01/01/2016		PROMAG 53 - Proline
STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	Estimation de comptage			01/01/2014		
STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	Compteur eau potable - STEP de Séraucourt			01/01/2015		
STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	Compteur énergie STEP d'Artemps-Seraucourt			01/01/2015		
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Transmetteur mesure O2 - bassin aération			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Transmetteur mesure rédox - bassin aération			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Preleveur sortie	HACH		18/03/2019		
STEP d'Artemps-Seraucourt	INSTRUMENTATION	Preleveur entrée	HACH		07/02/2018		
STEP d'Artemps-Seraucourt	ELECTRICITE COMMANDE	Alarme anti-intrusion			01/01/2016		M 340
STEP d'Artemps-Seraucourt	ELECTRICITE COMMANDE	Automate	SCHNEIDER ELECTRIC		01/01/2014		
STEP d'Artemps-Seraucourt	ELECTRICITE COMMANDE	Télesurveillance	SOFREL		01/01/2015		S550
STEP d'Artemps-Seraucourt	ELECTRICITE COMMANDE	Armoire électrique	ITRON		01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Pompe extraction des boues n°2	FLYGT		01/01/2018		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Pompe extraction des boues n°1	FLYGT		01/01/2018		
STEP d'Artemps-Seraucourt	EAU INDUSTRIELLE	Pompe eau industrielle	LOWARA		20/10/2015		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Pompe recirculation n°1	XYLEM		25/02/2019		DX3069 LT 41
STEP d'Artemps-Seraucourt	POTES TOUTES EAUX et COLATURES	Pompe n°2 poste toute eau	FLYGT		01/01/2010		3102





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
STEP d'Artemps-Seraucourt	POTES TOUTES EAUX et COLATURES	Pompe n°1, poste toute eau	FLYGT		01/01/2010		3102
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Pompe recirculation n°3	FLYGT		01/01/2016		CP 30850 MT 440
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Pompe recirculation n°2	FLYGT		01/01/2016		CP 30850 MT 440
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Pompe de relevage n°3	FLYGT	3068 180-0940801	01/01/2016	24.9	DP 3068 MT 470
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Pompe de relevage n°2	FLYGT	3068 180-0940801	01/01/2016	24.9	DP 3068 MT 470
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Pompe de relevage n°1	FLYGT	3068 180-0940801	01/01/2016		DP 3068 MT 470
STEP d'Artemps-Seraucourt	Silo à boues de Dury	Pompe à boues	FLYGT		02/01/2005		
STEP d'Artemps-Seraucourt	REACTIFS	Cuve de chlorure ferrique	PROMINENT		01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Compacteur d'évacuation des déchets prépazur			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Dégrilleur			01/01/2010		PREPAZUR 500
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Tamis rotatif		09HYD500-500-35	01/01/2016		PPZ 500
STEP d'Artemps-Seraucourt	CLARIFICATION et RECIRCULATION	Pont racleur	HYDREKA	HY20050094/95	01/01/2016		ACTIROTOR RNP5512
STEP d'Artemps-Seraucourt	LEVAGE	Potence - Bassin clarif			01/01/2018		
STEP d'Artemps-Seraucourt	LEVAGE	Potence - Silo à boues de Dury			01/01/2018		
STEP d'Artemps-Seraucourt	LEVAGE	Potence avec treuil- Poste de relevage			01/01/2018		
STEP d'Artemps-Seraucourt	LEVAGE	Potence agitateur			02/01/2005		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Vanne de sectionnement rampe n°4 Dury			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Vanne de sectionnement rampe n°3			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Vanne de sectionnement rampe n°2			01/01/2010		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Vanne de sectionnement rampe n°1			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Vanne pompe d'extraction des boues n°2			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Vanne pompe d'extraction des boues n°1			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Vanne refoulement pompe de recirculation n°3			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Vanne refoulement pompe de recirculation n°2			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Vanne refoulement pompe de recirculation n°1			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	REACTIFS	Electrovanne injection			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Vanne n°2 by pass			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Vanne eau de lavage tamis rotatif			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Vanne sortie tamis rotatif			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Vanne alimentation tamis rotatif			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Vanne trop plein tamis rotatif			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Vanne bypass			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	EAU INDUSTRIELLE	Vanne distribution eau industrielle n°2			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	EAU INDUSTRIELLE	Vanne distribution eau industrielle n°1			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	EAU INDUSTRIELLE	Vanne aval pompe eau industrielle			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	EAU INDUSTRIELLE	Vanne amont pompe eau industrielle			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	POTES TOUTES EAUX et COLATURES	Vanne refoulement pompe postes toutes eaux n°2			01/01/2016		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
STEP d'Artemps-Seraucourt	POTES TOUTES EAUX et COLATURES	Vanne refoilement pompe poste toutes eaux n°1			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Vanne entrée dégrilleur			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Vanne n°1 by pass			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Vanne pompe n°3			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Vanne pompe n°2			01/04/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Vanne pompe n°1			01/04/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Vanne de sectionnement des boues			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Clapet pompe d'extraction des boues n°2			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Clapet pompe d'extraction des boues n°1			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Clapet pompe de recirculation n°3			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Clapet pompe de recirculation n°2			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Clapet pompe de recirculation n°1			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	POTES TOUTES EAUX et COLATURES	Clapet pompe poste toutes eaux n°2			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	POTES TOUTES EAUX et COLATURES	Clapet pompe poste toutes eaux n°1			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Clapet pompe n°3			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Clapet pompe n°2			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Clapet pompe n°1			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	POTES TOUTES EAUX et COLATURES	Tuyauterie de refoilement pompe poste toutes eaux n°2			01/01/2016		
STEP d'Artemps-Seraucourt	POTES TOUTES EAUX et COLATURES	Tuyauterie de refoilement pompe poste toutes eaux n°1			01/01/2016		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Tuyauterie d'aspiration			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	TRAITEMENT DES BOUES	Tuyauterie refoulement			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	REACTIFS	Canalisations injection			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Canalisation de bypass			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Canalisation de sortie des effluents			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Canalisation alimentation eau de lavage			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Canalisation de Bypass			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Tuyauterie de refoulement pompe n°3			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Tuyauterie de refoulement pompe n°2			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	RELEVAGE	Tuyauterie de refoulement pompe n°1			01/01/2010		
STEP d'Artemps-Seraucourt	PRETRAITEMENT	Motoréducteur compacteur tamis rotatif			28/04/2020		
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Aérotot	R&O		01/01/1990		F206
STEP de Dury	BASSIN BIOLOGIQUE	Turbine d'aération			01/01/2006		
STEP de Dury	Silo à boues	Agitateur silo à boues			01/01/1990		
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Grille manuelle by-pass			01/01/1990		
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Benne de refus Dégrillage N°1			01/01/1990		
STEP de Dury	Silo à boues	Echelles d'accès Silo à boues			01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Garde-corps escalier accès prétraitements			01/01/1990		
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Garde-corps plateforme prétraitements			01/01/1990		
STEP de Dury	BASSIN BIOLOGIQUE	Echelle (BAE)			01/01/1990		2ml
STEP de Dury	BASSIN BIOLOGIQUE	Garde corps			01/01/1990		
STEP de Dury	BASSIN BIOLOGIQUE	Escalier			01/01/1990		
STEP de Dury	BASSIN BIOLOGIQUE	Echelle			01/01/1990		
STEP de Dury	BASSIN BIOLOGIQUE	Garde corps			01/01/1990		
STEP de Dury	EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	Portes Accès Locaux			01/01/1990		deux pièces
STEP de Dury	EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	Cloture station			01/01/1990		
STEP de Dury	Silo à boues	Barre de guidage agitateur silo à boues			01/01/1990		
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Clifford dégraisseur			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Barres de guidage pompe N° 1			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Barres de guidage pompe N° 2			01/01/1990		
STEP de Dury	BASSIN BIOLOGIQUE	Lame déversante			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Barres de guidage pompe N° 1			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Barres de guidage pompe N° 2			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Batardeau recirculation			01/01/1990		réglage recirculation (2)





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
STEP de Dury	EQUIPEMENTS COMMUNS INSTALLATION	Portail			01/01/1990		
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Trappe stockage des sables			01/01/1990		
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Trappe stockage des graisses			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Couverture poste de relevage			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Echelle accès poste			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Pied d'assise Pompe N°1			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Pied d'assise Pompe N°2			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Pied d'assise Pompe N°1			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Pied d'assise Pompe N°2			01/01/1990		
STEP de Dury	COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION	Poires de Niveau (3)			10/04/2019		
STEP de Dury	COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION	mesure de débit US canal de sortie			01/01/1990		
STEP de Dury	STEP de Dury	Estimation de comptage			01/01/2014		
STEP de Dury	STEP de Dury	Compteur eau potable - STEP de Dury			01/01/2015		
STEP de Dury	STEP de Dury	Compteur énergie STEP de Dury			01/01/2015		
STEP de Dury	STEP de Dury	Telesurveillance	WIT		01/01/2015		
STEP de Dury	INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Poste de telesurveillance SOFREL	SOFREL		01/01/1990		S500
STEP de Dury	INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	armoie de commande Station			01/04/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
STEP de Dury	ECLAIRAGES CHAUFFAGES DESHUMIDIFICATEURS	Eclairage intérieur			01/01/1990		
STEP de Dury	ECLAIRAGES CHAUFFAGES DESHUMIDIFICATEURS	Eclairage extérieur			01/01/1990		
STEP de Dury	INFORMATIQUE AUTOMATE TELEGESTION	Disjoncteur Général			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Pompe de relevage N°1	FLYGT		19/05/2020		
STEP de Dury	RELEVAGE	Pompe de relevage N°2	FLYGT		07/02/2020		
STEP de Dury	BASSIN BIOLOGIQUE	Pompe de relevage N°1 - bassin aération	FLYGT		17/07/2020	70	
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Pompe N°2 d'extraction	FLYGT		23/02/2021	70	
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Dégrilleur courbe	FA		02/01/2005		
STEP de Dury	STEP de Dury	Dégrilleur courbe			02/01/2005		
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Bras racleur du dégraisseur	SEW_USOCOME		01/01/1990		
STEP de Dury	BASSIN BIOLOGIQUE	Pont clarificateur			01/01/1990		
STEP de Dury	LEVAGE	potence prétraitement			01/01/1990		
STEP de Dury	LEVAGE	Pied de potence			01/01/1990		
STEP de Dury	LEVAGE	Potence de Levage			01/01/1990		
STEP de Dury	LEVAGE	Potence sur pied Recirculation			01/01/1990		
STEP de Dury	Silo à boues	Vanne canalisation d'arrivée boues extraites			01/01/2003		
STEP de Dury	Silo à boues	Vanne d'aspiration vers l'unité mobile de déshydratation			01/01/2003		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Vanne extraction des sables			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Vanne Pompe de DN 150 N°1			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Vanne Pompe de DN 150 N°2			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Vanne Pompe de DN 150 N°1	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Vanne Pompe de DN 150 N°2	PONT_A_MOUSSON		01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Clapet Pompe de DN 150 N°1			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Clapet Pompe de DN 150 N°2			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Clapet Pompe de DN 150 N°1	SOCLA		01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Clapet Pompe de DN 150 N°2	SOCLA		01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Clapet Pompe de DN 150 N°3	SOCLA		01/01/1990		
STEP de Dury	Silo à boues	Canalisation d'arrivée boues extraites			01/01/2003		
STEP de Dury	Silo à boues	Canalisation d'aspiration vers l'unité mobile de déshydratation			01/01/2003		
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Canalisation Aérofil			01/01/1990		
STEP de Dury	DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE	Tuyauterie liaison Aération- dégraisseur dessableur			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 150			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 150			01/01/1990		





Installation	Installation secondaire	Matériel	Marque	Num série	Date Mise en service	DEBIT_NOMI_M3H	TYPE_MARQUE
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 150			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 150			01/01/1990		
STEP de Dury	RELEVAGE EXTRACTION DES BOUES	Tuyauterie Collecteur			01/01/1990		



## EVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA GESTION DES BOUES EN COURS DE PANDÉMIE COVID EN 2020

L'arrêté du 30 avril 2020, pris d'après l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) du 27 mars 2020, a imposé la mise en œuvre systématique d'un traitement hygiénisant avant l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles (dans une certaine mesure) produites durant l'épidémie de Covid-19.

L'ANSES préconisait en avril 2020 cette mesure compte tenu du risque potentiel de présence du virus dans les boues d'épuration et du manque d'études concernant le devenir du potentiel infectieux du virus dans la filière d'assainissement et dans les boues, mais laissait la porte ouverte à une évolution de la réglementation.

L'exigence d'hygiénisation des boues porte sur la mise en œuvre de moyens de traitement et sur l'obtention de résultats analytiques.

- Les moyens de traitement d'hygiénisation reposent sur des couples de temps et température ou sur des couples de temps et de pH ainsi que sur des modalités de suivi d'exploitation renforcées.
- Les résultats reposent sur des analyses de paramètres pathogènes, à la mise en place de la filière de traitement (analyse de caractérisation) et en cours d'exploitation (analyses de suivi). Ces analyses doivent répondre aux **critères d'hygiénisation** prévus par l'article 16 de l'arrêté du 8 janvier 1998 pour les boues ou aux **critères d'hygiénisation** prévus par la norme NFU 44-095 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 5 septembre 2003 pour le compost.

Les traitements reconnus comme hygiénisant des boues avant retour au sol sont les suivants :

1. Chaulage
2. Compostage
3. Séchage thermique

D'autres filières sont également envisageables, comme le transfert de boues sur une autre step ou encore le stockage.

Cet arrêté concerne :

- Les boues de stations d'épuration urbaine, dont l'épandage est régi par les articles R. 211-25 et suivants du code l'environnement,
- Les boues produites par des stations d'épuration d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, lorsqu'elles reçoivent des eaux résiduaires domestiques dans une proportion supérieure à 1 %.

En parallèle, en 2020, un groupe de travail réunissant des expertises en virologie médicale, en microbiologie environnementale, en hydrologie, en modélisation et en mathématiques statistiques a créé le réseau OBEPINE (Observatoire EPIdémiologique daNs les Eaux usées). Ce projet, qui associe les opérateurs privés et publics en charge du traitement des eaux usées, a permis d'acquérir de nouvelles informations sur le virus en 2020.

Des évolutions sont attendues au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 avec prise en compte possible pour la valorisation des boues non hygiénisées :

- Tests PCR OU Détection des coliphages OU Prise en compte des taux d'incidence < 10
- Précisions sur les méthodes d'évaluation du caractère hygiénisé



## Les textes de référence

---

### Saisines de l'ANSES

n° 2020-SA-0043 (27 mars 2020) : relatif à une demande en urgence d'appui scientifique et technique sur les risques éventuels liés à l'épandage de boues d'épuration urbaines durant l'épidémie de COVID-19

n° 2020-SA-0056 (17 avril 2020) : relative aux risques éventuels liés à l'épandage de boues d'épuration industrielles durant l'épidémie de COVID-19

N° 2020-SA-0058 (17 avril 2020) : relative à une demande d'appui scientifique et technique (AST) concernant les risques éventuels liés à l'épandage de boues compostées conformes à la norme NF U44-095 durant l'épidémie de COVID-19

### Circulaires ministérielles :

Instruction MTE5-MAA du 2 avril 2020 : relative à la gestion des boues de STEU dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise COVID-19

Instruction STEP industrielles\_vDGPR\_sdqspv du 23 avril 2020 : relative à la gestion des boues de step industrielles contenant des eaux-vannes

### Arrêté Ministériel

Arrêté du 30 avril 2020 (publié au J le 05/05/20) précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19





## TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

### 1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

### 2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

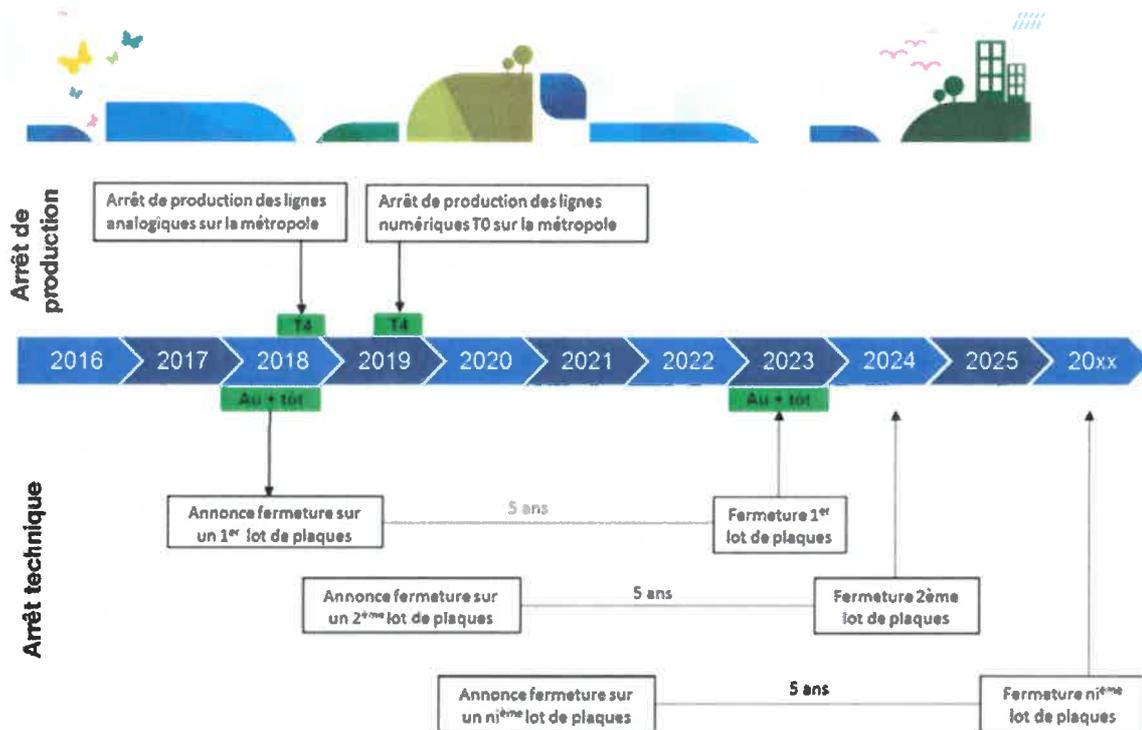
 , l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entrainerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

**L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.**

**L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.**





Source du document : Orange

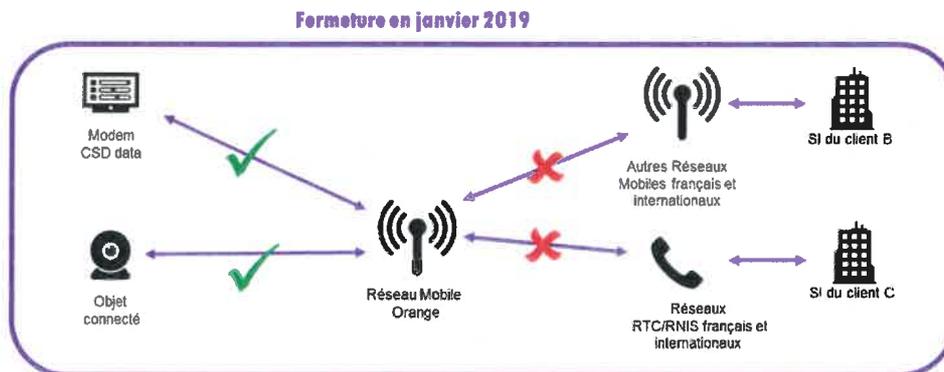
### 3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



à annoncé qu'à partir du 1er janvier 2019 les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.



Source du document : Orange





a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'**arrêter définitivement le 31/12/2020**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

#### **4. Evolution et aménagement à prévoir**

##### **a. Nouveaux modes de communications**

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
  - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
  - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
  - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
  - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.





## b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL** à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.

---

**Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.**

---

## c. Aménagement à prévoir sur vos installations



Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Vous trouverez en annexe l'ensemble des installations concernées et le détail des opérations à prévoir.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part.





## ATTESTATIONS D'ASSURANCES

### Attestation Dommages aux Biens



**ENTREPRISE**

#### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS –  
11 Chemin de Bretagne –  
CS 40082 –  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex.**

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf N°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

**SAUR SAS  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex**

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques localifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

*La présente attestation d'assurance, valable du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Paris, le 19 mars 2019

**MMA IARD SA**  
RCS Le Mans 444 882 882  
Siège Social : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon  
72030 LE MANS CEDEX 9

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126  
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882  
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances





## **Responsabilité civile**

Allianz Global Corporate & Specialty SE

### **Attestation d'Assurance**

Nous, soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS**  
11, Chemin de Bretagne  
CS 40082  
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par les polices n°FRL00042919 & n°FRL00043019 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

#### **RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / AVANT RECEPTION / EN COURS DE TRAVAUX**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus pour la période de garantie ..... 30.000.000 euros  
dont :  
Dommages immatériels non consécutifs pour la période de garantie ..... 15.000.000 euros

#### **RESPONSABILITE CIVILE APRES TRAVAUX / APRES RECEPTION / APRES LIVRAISON**

Tous dommages corporels, matériels et immatériels pour la période de garantie ..... 30.000.000 euros  
dont :  
Dommages immatériels non consécutifs pour la période de garantie ..... 15.000.000 euros

Cette attestation est valable du 01/04/2019 au 31/03/2020 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 1er avril 2019  
Pour la Compagnie



Allianz Global Corporate & Specialty SE  
Succursale en France  
1 cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris La Défense Cedex  
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :  
Königsstrasse 26  
80802 Munich  
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 206312  
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht  
Graureindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne  
[www.agcs.allianz.com](http://www.agcs.allianz.com)





## Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



### ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI IARD, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR SAS**  
**11, CHEMIN DE BRETAGNE**  
**CS40082**  
**92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX**  
**SIREN 339.379.984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2019 au 31/12/2019 couvrant les activités professionnelles suivantes :

#### **ENTREPRISE GÉNÉRALE**

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

#### **TERRASSEMENT**

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

#### **VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)**

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

#### **CONTRACTANT GENERAL**

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voies Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

#### **Ouvrages d'hygiène publique :**

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

### 1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
  - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>1</sup> ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>2</sup>,
  - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
    - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>3</sup>,
    - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
    - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(<sup>1</sup>) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>2</sup>) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE ([www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>3</sup>) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.





## 2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o <b>En Habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>o <b>Hors habitation :</b> Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>o <b>En présence d'un CCRD :</b> Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## 3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Fait à PARIS le 28/12/2018

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations  
Generali Iard

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026







## Attestation Tous risques chantiers

**Generali Iard**

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police AH 116929 \_ Attestation



Assuré :

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne – CS40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

<b>Période de validité :</b>	du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020
<b>Fonctionnement de la garantie :</b>	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 <sup>er</sup> avril 2019, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : - le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros. - la durée des travaux est inférieure à 36 mois  Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
<b>Biens Assurés :</b>	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
<b>Etendue de la garantie :</b>	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
<b>Territorialité :</b>	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, hors Etats-Unis d'Amérique, Canada et Australie.

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

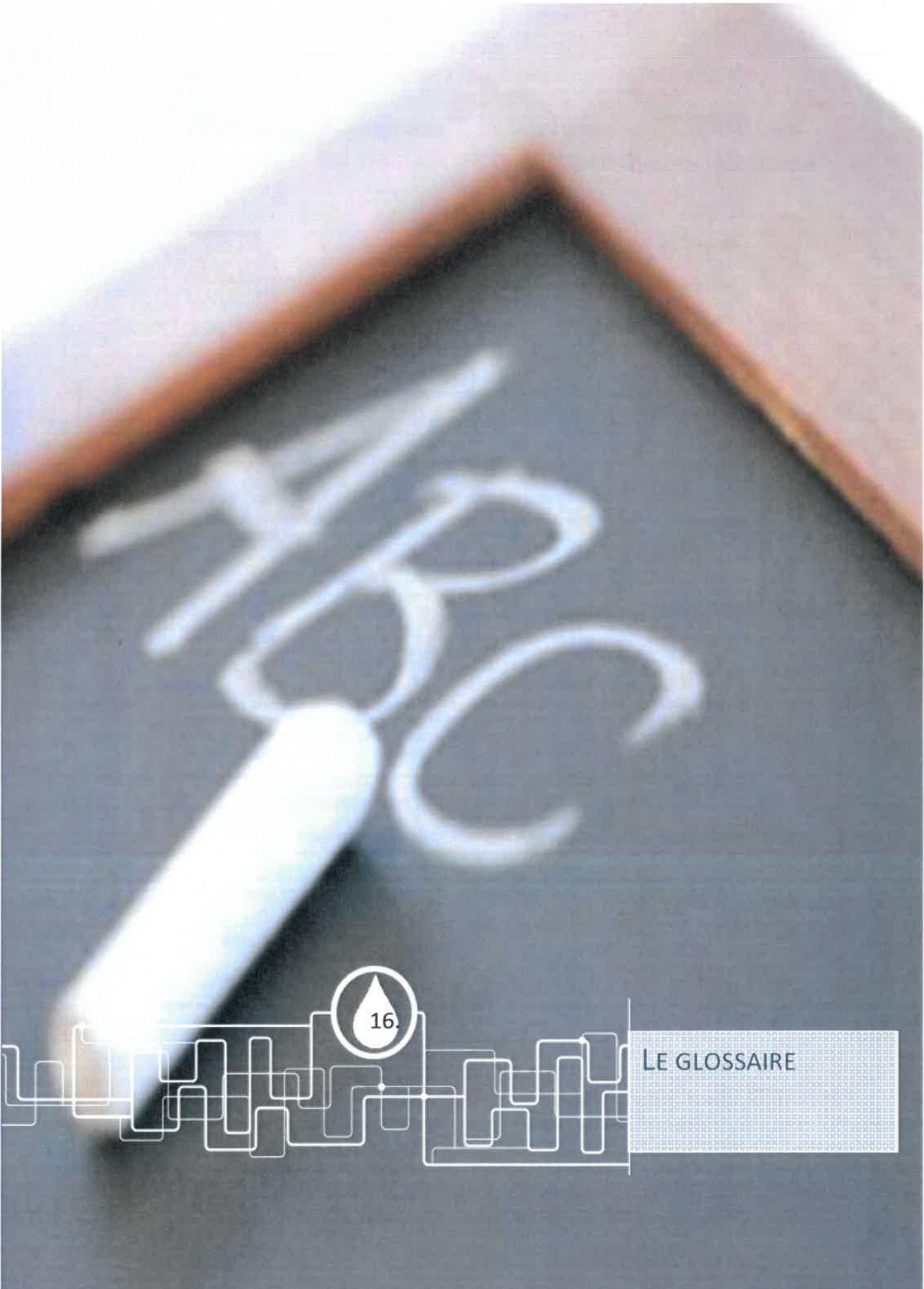
Fait à Paris, le 26 mars 2019  
Generali IARD

  
**GENERALI Iard**  
SA au capital de 94 630 300 Euros  
Entreprise régie par le Code des Assurances  
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris  
RCS PARIS 532 062 663

**Generali IARD**

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09  
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026







Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

**Autosurveillance** : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

**Biens financés par la collectivité** = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

**Biens de retour** = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

**Biens de reprise** = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

**Bilan journalier** : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement épuratoire) aux performances que doit satisfaire l'installation.

**Bilan annuel** : Il concrétise l'efficacité de traitement sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

**Branchements** : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchement placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations privatives de l'utilisateur.

**CARE** : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

**Client** : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat d'abonnement le liant avec le service de l'eau.

**Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement** : Il s'agit des opérations de renouvellement imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

**Contrat d'abonnement** : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

**Contrôle officiel** : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

**Echantillon** : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

**Equivalent Habitant (Eq. Hab.)** : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

**Garantie pour continuité de service** (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

**Taux d'eaux parasites** : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

**Paramètre d'une analyse** : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.





**Patrimoine immobilier** : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une importance telle qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

**Programme contractuel de renouvellement** : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

**Programme d'investissement** : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

**Réseau de collecte des eaux usées** : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

**Réseau de collecte privatif** : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



LES NOUVEAUX  
TEXTES  
REGLEMENTAIRES



Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2020 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

## GESTION DES EFFLUENTS

### ➤ **Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**

Adoptée le 21 janvier par l'Assemblée nationale et le 30 janvier par le Sénat, sur la base d'un texte consensuel issu de la commission mixte paritaire. Le texte prévoit notamment les avancées suivantes :

- **RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES ET DES EAUX PLUVIALES (ARTICLE 69)**
  - ⇒ INSCRIPTION DU « DÉVELOPPEMENT DE LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES ET DE L'UTILISATION DES EAUX DE PLUIE EN REMPLACEMENT DE L'EAU POTABLE » DANS L'OBJECTIF DE PROMOTION D'UNE UTILISATION EFFICACE, ÉCONOME ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ;
  - ⇒ RENVOI À UN DÉCRET EN CONSEIL D'ÉTAT POUR FIXER LES USAGES ET CONDITIONS DANS LESQUELLES LES EAUX USÉES TRAITÉES PEUVENT ÊTRE RÉUTILISÉES AINSI QUE LES USAGES ET BÂTIMENTS POUR LESQUELS LES EAUX DE PLUIE PEUVENT ÊTRE UTILISÉES DE MANIÈRE COMPTABLE AVEC LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX ;
  - ⇒ RENVOI À UN DÉCRET EN CONSEIL D'ÉTAT POUR PRÉCISER LES MODALITÉS D'APPLICATION AUX NOUVEAUX IOTA À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021, AINSI QU'ÀUX IOTA EXISTANTS.
- **NOUVEAU RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIF DU RETOUR AU SOL DES BOUES D'ÉPURATION ET MÉLANGES DES BOUES EN COMPOST (ARTICLE 86)**
  - ⇒ RÉÉVALUATION, AU PLUS TARD AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021, DES NORMES APPLICABLES AUX BOUES ÉPANDUES, SEULES OU EN MÉLANGES, BRUTES OU TRANSFORMÉES, NOTAMMENT AFIN D'INTÉGRER LES MICROPOLLUANTS NOUVELLEMENT IDENTIFIÉS (MÉTAUX LOURDS, PARTICULES DE PLASTIQUE, PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, DÉTERGENTS ET RÉSIDUS PHARMACEUTIQUES, ...). CETTE RÉVISION, QUI SE MATÉRIALISERA PAR UN NOUVEL ARRÊTÉ, POURRA SE FONDER SUR LES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « PACTE DE CONFIANCE » DE LA FRAC PRÉSIDÉ PAR M. ALAIN MAROIS.
  - ⇒ A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021, IL SERA INTERDIT DE PROCÉDER À L'ÉPANDAGE DE BOUES OU L'UTILISATION DE COMPOST QUI NE SERAIENT PAS CONFORMES AUX RÉFÉRENTIELS NORMATIFS ADOPTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.
  - ⇒ RENVOI À MESURE RÉGLEMENTAIRE POUR DÉTERMINER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES BOUES D'ÉPURATION POURRONT ÊTRE COMPOSTÉES, SEULES OU EN MÉLANGE AVEC DES DÉCHETS VÉGÉTAUX, AVEC COMME LIMITE QUE L'OPÉRATION DOIT PERMETTRE « D'AMÉLIORER LES CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES DES BOUES ». IL EN SERA DE MÊME POUR LE COMPOSTAGE DES DIGESTATS ISSUS DE LA MÉTHANISATION DES BOUES.
- **INTERDICTION DU COMPOSTAGE DE LA FFORM À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2027 (ARTICLE 87) ET INTERDICTION DU BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES BIODÉCHETS, NOTAMMENT LES DÉCHETS VERTS, AFIN D'ENCOURAGER LEUR COMPOSTAGE (ARTICLE 88)**

### ➤ **Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau**

Le Règlement se recentre sur l'irrigation, tout en prévoyant que « les États membres peuvent prévoir le recours à l'eau de récupération pour d'autres fins, notamment des fins industrielles, environnementales et de services collectifs ».





## ENVIRONNEMENT

### ➤ **Décret n° 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau**

#### **Le décret simplifie la nomenclature relative aux IOTA en prévoyant les modifications suivantes :**

- FUSION DES RUBRIQUES 2.1.1.0 (STATIONS D'ÉPURATION DES AGGLOMÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT OU DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) ET 2.1.2.0 (DÉVERSOIRS D'ORAGE SITUÉS SUR UN SYSTÈME DE COLLECTE DES EAUX USÉES), AU SEIN DE LA MÊME RUBRIQUE N° 2.1.1.0 INTITULÉE « SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES ET INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DESTINÉS À COLLECTER ET TRAITER UNE CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE AU SENS DE L'ARTICLE R. 2224-6 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES » ;
- MODIFICATION DE LA RUBRIQUE 2.1.3.0 DÉSORMAIS INTITULÉE « EPANDAGE ET STOCKAGE EN VUE D'ÉPANDAGE DE BOUES PRODUITES DANS UN OU PLUSIEURS SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES ET INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » ;
- REMPLACEMENT DE LA RUBRIQUE 2.2.1.0 PAR UNE RUBRIQUE 2.2.1.0 INTITULÉE « REJET DANS LES EAUX DOUCES SUPERFICIELLES SUSCEPTIBLE DE MODIFIER LE RÉGIME DES EAUX, À L'EXCLUSION DES REJETS MENTIONNÉS À LA RUBRIQUE 2.1.5.0 AINSI QUE DES REJETS DES OUVRAGES MENTIONNÉS À LA RUBRIQUE 2.1.1.0, LA CAPACITÉ TOTALE DE REJET DE L'OUVRAGE ÉTANT SUPÉRIEURE À 2 000 M<sup>3</sup>/J OU À 5 % DU DÉBIT MOYEN INTERANNUAL DU COURS D'EAU (D) » ;
- REMPLACEMENT DES RUBRIQUES 2.2.3.0 ET 2.2.4.0 PAR UNE RUBRIQUE 2.2.3.0 INTITULÉE « REJET DANS LES EAUX DE SURFACE, À L'EXCLUSION DES REJETS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DES AUTRES RUBRIQUES DE LA PRÉSENTE NOMENCLATURE OU DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES ANNEXÉE À L'ARTICLE R. 511-9, LE FLUX TOTAL DE POLLUTION, LE CAS ÉCHÉANT AVANT TRAITEMENT, ÉTANT SUPÉRIEUR OU ÉGAL AU NIVEAU DE RÉFÉRENCE R1 POUR L'UN AU MOINS DES PARAMÈTRES QUI Y FIGURENT (D) » ;
- CRÉATION D'UNE NOUVELLE RUBRIQUE 3.3.5.0 INTITULÉE « TRAVAUX, DÉFINIS PAR UN ARRÊTÉ DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT, AYANT UNIQUEMENT POUR OBJET LA RESTAURATION DES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES MILIEUX AQUATIQUES, Y COMPRIS LES OUVRAGES NÉCESSAIRES À CET OBJECTIF (D) », QUI EST EXCLUSIVE DE L'APPLICATION DES AUTRES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE IOTA ET PERMETTANT DE NE SOUMETTRE QU'À DÉCLARATION ET NON À AUTORISATION LES PROJETS DE RESTAURATION DES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES MILIEUX AQUATIQUES DÉFINIS PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL ;
- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU DOSSIER DE DÉCLARATION POUR LES IOTA (ART. 4) ;
- INSTAURATION D'UN REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ POUR LES PROPRIÉTAIRES DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DESTINÉS À COLLECTER ET TRAITER UNE CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 12 KG ET SUPÉRIEURE À 1,2 KG (ART. 5) ;
- MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE ICPE N° 2716 QUI EXCLUT EXPRESSÉMENT LES « STOCKAGES EN VUE D'ÉPANDAGES DE BOUES ISSUES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES MENTIONNÉS À LA RUBRIQUE 2.1.3.0. DE LA NOMENCLATURE ANNEXÉE À L'ARTICLE R. 214-1 » (ART. 6) ;
- LE PRÉFET SERA CHARGÉ DE DÉFINIR LA LISTE DES AGGLOMÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT EN DÉTERMINANT LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT TELS QUE DÉFINIS À LA RUBRIQUE 2.1.1.0. DE LA NOMENCLATURE ANNEXÉE À L'ARTICLE R. 214-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (ART. 7).

### ➤ **Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Le décret prévoit une réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de mener l'examen au cas par cas pour les projets relevant du champ de l'évaluation environnementale. Il maintient la compétence du préfet de région, pour mener dans la plupart des cas, l'examen au cas par cas des projets locaux et confie à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable la compétence d'autorité environnementale pour ces mêmes projets.



➤ **Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011759A)**

L'arrêté fixe les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique IOTA n° 3.3.5.0 relative aux « Travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif, définis par un arrêté du ministre en charge de l'environnement », parmi lesquels :

- ARASEMENT OU DÉRASEMENT D'OUVRAGE EN LIT MINEUR ;
- DÉSENDIGUEMENT ;
- DÉPLACEMENT DU LIT MINEUR POUR AMÉLIORER LA FONCTIONNALITÉ DU COURS D'EAU OU RÉTABLISSEMENT DU COURS D'EAU DANS SON LIT D'ORIGINE ;
- RESTAURATION DE ZONES HUMIDES.

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

➤ **Arrêté du 30 juin 2020 modifiant l'arrêté du 9 août 2006 relatif aux niveaux à prendre en compte lors d'une analyse de rejets dans les eaux de surface ou de sédiments marins, estuariens ou extraits de cours d'eau ou canaux relevant respectivement des rubriques 2.2.3.0, 3.2.1.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011758A)**

L'arrêté modifie l'arrêté du 9 août 2006 en ce qui concerne les rejets dans les eaux de surface relevant des rubriques n° 2.2.3.0, 3.2.1.0 et 4.1.3.0 de la nomenclature IOTA, les éléments et critères à prendre en compte pour évaluer les incidences sur les eaux de surface, s'agissant :

- Le flux R1 pour les paramètres de qualité du débit ;
- La qualité des sédiments marins ou estuariens au regard des seuils de la rubrique 4.1.3.0 ou de ceux de la rubrique 3.2.1.0.

Les dispositions l'arrêté sont applicables aux nouvelles déclarations déposées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

➤ **Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DB05 (NOR : TREL2011756A)**

L'arrêté modifie certaines dispositions relatives aux systèmes d'assainissement collectif et non collectif :

- Les délais de réalisation de l'analyse des risques de défaillances des systèmes d'assainissement sont reconduits (art. 4) ;
- Il est précisé que les stations doivent être dimensionnées de manière à gérer et traiter les boues issues du traitement des eaux usées et de satisfaire les obligations relatives à leur stockage (art. 7) ;
- La nouvelle annexe IV de l'arrêté du 21 juin 2015 fixe les informations devant être transmises dans le registre électronique créé par le décret n°2020-828 du 30 juin 2020 (art. 9) ;
- L'arrêté fixe les délais de réalisation des diagnostics des systèmes d'assainissement en fonction de leur capacité (art. 12) ;
- Les règles de conformité des systèmes de collecte par temps de pluie sont désormais précisées par l'arrêté du 21 juillet 2015 et non plus dans la note technique du 7 septembre 2015 (art. 22).



- **Arrêté du 15 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur les sols agricoles pris en application du décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées (NOR : TREL2011751A)**

L'arrêté modifie l'arrêté du 8 janvier 1998 dans les conditions suivantes :

- Les prescriptions techniques applicables aux épandages de boue sont réécrites afin de détailler l'implantation, le dimensionnement, le dépôt temporaire, la répartition des boues en plusieurs lots, et la conservation d'information concernant les boues ;
- La transmission des données sur les campagnes d'épandage peut se faire par SILLAGE ou par VERSEAU ;
- La transmission des données relatives à l'étude préalable doit être réalisée selon les mêmes modalités que celles pour les données sur les campagnes d'épandage ;
- De nouvelles normes (applicables au 1er janvier 2021) attachées aux paramètres de caractérisation de la valeur agronomique des sols sont précisées (Annexe V, point 3) ;
- Les méthodes d'analyse des ETM sont mises à jour (Annexe V, tableau 6.a du point 4) ;
- Les méthodes d'analyse pour les micropolluants organiques sont aussi mises à jour (Annexe V, tableau 6.b du point 4).

## DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

- **Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires**

Afin de faciliter la relance de l'économie, le décret relève le seuil de passation sans publicité ni mise en concurrence des marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 €HT, jusqu'au 10 juillet 2021 inclus. Il en va de même pour les lots qui portent sur des travaux (et dont le montant est inférieur à 70 000 €HT), à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur total estimée de tous les lots.

- **Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics**

Le décret modifie les conditions de versement et de remboursement des avances dans les marchés publics :

- LES AVANCES NE SONT PLUS PLAFONNÉES À 60 % DU MONTANT TTC INITIAL DU MARCHÉ ;
- L'ACHETEUR PEUT VERSER AU TITULAIRE UNE AVANCE D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 30 % SANS OBLIGATION POUR CE DERNIER DE FOURNIR UNE GARANTIE FINANCIÈRE (CELA RESTE UNE SIMPLE FACULTÉ) ;
- DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, LE DÉMARRAGE DU REMBOURSEMENT DE L'AVANCE COMMENCE :
  - DÈS QUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES ATTEINT 65 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ POUR LES AVANCES INFÉRIEURES OU ÉGALES À 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ,
  - DÈS LA PREMIÈRE DEMANDE DE PAIEMENT LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE VERSÉE DÉPASSE 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ ;
- LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE EST INFÉRIEUR À 80 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ, SON REMBOURSEMENT DOIT ÊTRE TERMINÉ LORSQUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES PAR LE TITULAIRE ATTEINT 80 % DU MONTANT TTC ;
- LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE DÉPASSE LES 80 %, L'AVANCE EST, DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, INTÉGRALEMENT REMBOURSÉE LORSQUE LE MONTANT TTC DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES ATTEINT LE MONTANT DE L'AVANCE ACCORDÉE.

- **Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée (NOR : ECOM2004461A)**

Le modèle annexé à l'arrêté correspond à l'avis de marché mentionné au 2° de l'article R. 2131-12 du Code de la commande publique. L'arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et s'appliquera aux marchés publics pour lesquels un avis de marché est envoyé à la publication à compter de cette date.

- **Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics**

Pris en application du 2° de l'article R. 2191-46 et de l'article R. 2391-28 du Code de la commande publique, l'arrêté fixe le modèle de certificat de cessibilité d'une créance issue d'un marché.





## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Loi n° 2020-43 du 27 janvier 2020 autorisant la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales**  
La loi permet à la France de ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. Le protocole additionnel vise « à faire entrer dans le champ d'application de la Charte le droit pour tout citoyen qui réside dans la circonscription de la collectivité locale de participer aux affaires de cette collectivité locale ». Le Protocole définit le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale comme « le droit de s'efforcer de déterminer ou d'influencer l'exercice des compétences de la collectivité locale ». Ainsi, les États doivent établir ou maintenir un cadre législatif qui facilite l'exercice du droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.
- **Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique**  
Le décret précise les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à l'interdiction qui est faite aux agents publics d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative. Il fixe en particulier la liste exhaustive des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire. Il précise également l'obligation de déclaration à laquelle sont soumis à la fois les dirigeants des sociétés et associations recrutés par l'administration et les agents à temps non complet ou exerçant des fonctions à temps incomplet lorsqu'ils exercent une activité privée lucrative. Le décret détermine les modalités du contrôle déontologique exercé par l'administration ou la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), selon le cas, lors d'une demande d'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ou d'une demande de cessation de fonctions, définitive ou temporaire, pour exercer une activité privée lucrative. Il fixe la liste des emplois pour lesquels la saisine de la HATVP est obligatoire pour ces deux types de demandes. Enfin, il détermine les modalités du contrôle préalable à la nomination à certains emplois d'une personne ayant exercé une activité privée au cours des trois années précédentes. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2020.
- **Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet**  
Le préfet de région ou de département peut déroger à des normes édictées par les services de l'Etat pour prendre uniquement des décisions individuelles relevant de sa compétence, notamment en matière d'environnement, agriculture et forêt. La dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et répondre à certaines conditions de fond et de forme. La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
- **Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat**  
Le décret crée les articles R. 1116-1 et suivants du CGCT, qui organisent la formalisation des échanges entre l'autorité de saisine et le représentant de l'Etat compétent au titre du contrôle de légalité de l'acte concerné : les conditions de la saisine du représentant de l'Etat et de la réponse portée à la connaissance du demandeur, le contenu de la demande et la procédure relative à la transmission de pièces complémentaires, ainsi que le point de départ au délai de 3 mois au terme duquel le silence gardé par le représentant de l'Etat vaut absence de prise de position formelle.
- **Décret n° 2020-556 du 11 mai 2020 relatif à l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales**  
Le décret précise les conditions que doivent remplir les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux pour demander à adhérer à l'Agence France Locale.



➤ **Décret n° 2020-606 du 19 mai 2020 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales**

Le décret détermine les modalités d'application de mesures votées en loi de finances pour 2020, notamment pour la majoration de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, la création d'un nouveau fonds de péréquation départemental, les règles de calcul des dotations allouées aux communes nouvelles, la possibilité de répartition dérogatoire de la dotation globale de fonctionnement selon des critères locaux et la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

